



DES TERRES EN COMMUN !

STRATÉGIES LOCALES D'ACCÈS
À LA TERRE POUR L'AGRICULTURE
PAYSANNE ET L'AGROÉCOLOGIE

Ce manuel est publié par la Plateforme Nyéléni Europe et Asie Centrale pour la Souveraineté Alimentaire, le mouvement européen pour la souveraineté alimentaire. Il vise à proposer des idées pour développer les luttes locales pour la terre, ainsi qu'à articuler différents types d'expériences.

Il résulte d'un processus de travail collectif qui a impliqué de nombreuses organisations et auteurs différents. Sa publication s'inscrit dans un projet européen sur les stratégies foncières innovantes et l'accès à la terre pour l'agroécologie en Europe (LandStrat), qui rassemble des organisations impliquées sur les questions foncières. Nous tenons ici à les remercier pour leur contribution : la Coopération européenne Via Campesina (ECVC), Eco Rurales, la Fédération internationale des Mouvements d'Agriculture Biologique (IFOAM-EU), le Real Farming Trust (RFT), Terre de Liens (TDL), le Transnational Institute (TNI), et URGENCI.

Nous saluons également la contribution des participants au séminaire Stratégies et luttes foncières locales : Outils juridiques et leviers d'action, qui s'est tenu en septembre 2019 en France.

Pour consulter le rapport du séminaire :

<https://www.accesstoland.eu/Local-land-strategies-legal-tools-and-levers>

Leurs témoignages et suggestions ont été essentiels pour inspirer et réaliser le travail de fond qui sous-tend cette publication.

La liste complète des auteurs est présentée à la fin de cette publication. Nous les remercions toutes et tous d'avoir contribué leur temps et leurs connaissances, et d'avoir partagé leur expérience et leur motivation.

Cette publication a été coordonnée par

Véronique Rioufol, Terre de Liens et réseau Access to Land ; Ivan Mamma et Alisha Sesum, Coopération européenne Via Campesina, et Fergal Anderson.

Les textes en langue originale anglaise et espagnole ont été traduits par

Mathieu Caussanel Le texte français de la publication a été revu par Véronique Rioufol, Terre de Liens.

Financé par



Erasmus+

FONDATION
monde ^{un} par
tous

Avertissement : Cette publication représente la recherche et les opinions des organisations qui l'ont rédigée. Son contenu est la responsabilité exclusive de ses auteurs respectifs. La Commission européenne et la Fondation Un Monde par Tous ne sont pas responsables de l'usage qui est fait des informations qui y sont contenues.

DATE DE PUBLICATION : AVRIL 2020

Sommaire

	Introduction	1
	Chapitre 1 – Les terres sont importantes ! Faire de l’usage des terres une question politique	7
1	<i>Approche 1 : Premières étapes - Mettre la question foncière à l’agenda politique</i>	8
	— Faire pression pour changer la gouvernance foncière européenne !	9
	— Développer un mouvement national de réforme foncière: le UK Land Justice Network au Royaume-Uni	13
	<i>Approche 2 : Défendre l’intérêt public : s’appuyer sur la recherche et les consultations publiques</i>	17
	— Faire la transparence sur l’acaparement de terres : une coopération entre paysans et journalistes	18
— Défier le pouvoir, demander des comptes : le rôle de la recherche-action	23	
— Demander l’avis des citoyens : l’organisation d’une consultation publique en Catalogne	26	
	Chapitre 2 - Lois foncières – Maîtriser les cadres juridiques et politiques	33
2	<i>Approche 3 : Utiliser les politiques et instruments juridiques nationaux</i>	34
	— Protéger les droits des fermiers : défendre les droits d’usage face au droit de propriété	38
	— Tenter de geler les ventes de terres : le moratoire foncier en Ukraine	41
	— Orienter les ventes de terres par le biais des droits de préemption	45
	— Promouvoir le droit des communautés à acheter dans l’intérêt public en Ecosse	49
	— Lutter contre la financiarisation de l’agriculture	52
	<i>Approche 4 : Utiliser les instruments juridiques internationaux</i>	57
— Revendiquer le droit à la terre comme un droit humain dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans	60	
— Utiliser les Directives foncières comme outil pour renforcer les luttes foncières	62	
	Chapitre 3 – Lutttes foncières - Des luttes pour la terre, menées sur le terrain	71
3	<i>Approche 5 : Se mobiliser contre la disparition des terres agricoles : lutter contre les projets d’infrastructure, l’urbanisation et les projets agroindustriels</i>	72
	— Œuvrer ensemble pour mettre fin au projet d’autoroute A45 en France	75
	— Roşia Montană contre la RM Gold Corporation : David contre Goliath en Roumanie	78
	— Combattre les mégaprojets de gaz fossile : l’histoire du mouvement NOTAP dans la région de Salento, en Italie	81
	<i>Approche 6 : Action directe - Utiliser les occupations de terres pour défendre l’agroécologie paysanne en Europe</i>	85
	— Revendiquer la terre pour ceux qui la travaillent : les occupations de terres en Andalousie	88
— Notre Dame des Landes : défendre physiquement nos terres et y inventer de nouveaux communs	95	

4

Chapitre 4 – Nos terres - Des terres publiques pour le bien commun **103**

- Approche 7 : Se mobiliser pour une meilleure utilisation des terres publiques* 104
- Reprenons le contrôle de nos terres : une campagne de sensibilisation pour donner des terres aux jeunes agriculteurs à Rome 106
 - Des terres publiques pour la ferme collective de Sutton : la bataille pour négocier un meilleur bail avec la collectivité locale 107
- Approche 8 : Nouer le dialogue avec les collectivités locales* 110
- Développer notre alimentation : identifier les capacités locales de production alimentaire avec les municipalités d'Euskal Herria 111
 - Faire de la politique foncière la pierre angulaire de la politique agricole et alimentaire locale : BoerenBruxselPaysans en Belgique 115

5

Chapitre 5 - Réinventer les solidarités locales autour de la terre **119**

- Approche 9 : Assurer la continuité des terres pour l'agroécologie* 120
- Une alliance paysanne pour renouveler les générations d'agriculteurs : l'expérience de la CIAP, France 122
 - S'installer comme bergère dans les Pyrénées catalanes et faire revivre les Communs 126
- Approche 10 : Mobiliser largement les citoyens en faveur de l'accès à la terre pour l'agroécologie* 130
- Une AMAP se mobilise pour préserver des terres fertiles à proximité de Vienne : l'AMAP GeLa Ochsenherz, Autriche 133
 - L'utilisation des terres agricoles est l'affaire de tou-te-s ! L'expérience de Terre de Liens, France 137

6

Chapitre 6 – Rendre nos mouvements plus résilients **143**

- Approche 11 : Accroître la capacité et la résilience des mouvements fonciers* 144
- Construire un mouvement de néo-agriculteurs : Toekomstboeren aux Pays-Bas 145
 - Vendre des bières pour payer les amendes de militants anti-OGM 147
 - Mobiliser un réseau de soutien international pour soutenir les luttes locales : l'expérience du SOC-SAT 149
- Approche 12 : Renforcer nos mouvements grâce à l'éducation populaire* 152
- Mettre en réseau les mobilisations locales et partager des ressources pratiques pour intensifier la lutte : Occupons le Terrain ! 153
 - Comités d'Action Juridique : revendiquer et faire avancer les droits des paysans en renforçant leurs compétences juridiques 155

- Chants de la terre 161
- Bibliographie 165
- Liste des auteur-e-s 170
- Notes de fin 174

INTRODUCTION

La résistance est fertile : Stratégies locales pour préserver les terres agricoles et l'accès à la terre pour l'agriculture paysanne et l'agroécologie

Au cours des dernières décennies, le continent européen a été soumis à un ensemble de facteurs impactant fortement l'agriculture : politiques agricoles et alimentaires, accords de libre-échange, politiques de libéralisation et énergétiques dominées par le marché, projets miniers et d'infrastructures, et vagues d'urbanisation. Les exemples sont légion, de l'actuelle PAC et du manque de mécanismes adaptés de régulation des marchés et des prix, aux divers textes législatifs nationaux, ou au changement croissant d'usages des sols. Cette accumulation de facteurs a conduit à l'industrialisation du système agricole et à la marchandisation de sa composante fondamentale : la terre. Les principales conséquences de cette *grande transformation* des zones rurales européennes sont nombreuses : la chute vertigineuse du nombre d'agriculteurs¹ ; la concentration des terres entre les mains d'un petit nombre² ; le vieillissement de la population agricole³ ; la volatilité des prix qui empêche les agriculteurs de gagner décemment leur vie ; la disparition de terres agricoles ; la dégradation rapide des sols et des écosystèmes, et l'utilisation de la terre comme monnaie d'échange dans la libre circulation des capitaux.

Cependant, la terre n'est pas une marchandise. La terre est une ressource naturelle formant la base de toute production alimentaire, et de laquelle dépendent de nombreux droits humains et paysans fondamentaux tels que le droit à l'alimentation, le droit au travail, le droit à un revenu et à des moyens de subsistance décents. Les politiques de réforme agraire, de contrôle et de redistribution des terres agricoles sont en recul, tandis que les travailleurs agricoles, qu'ils soient locaux ou principalement migrants, sont contraints d'accepter des salaires faibles et des conditions de travail et sociales précaires. Il n'est pas fortuit que, pour la première fois de son histoire, l'Assemblée générale des Nations unies a reconnu le droit à la terre des communautés paysannes comme un droit humain dans l'article 17 de la Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (2018). Cette reconnaissance intervient à un moment où les populations locales subissent les conséquences de la concentration, l'accaparement et la financiarisation des terres qui se déroulent dans le monde entier, y compris en Europe. Malheureusement, la majorité des pays européens a décidé de s'abstenir d'adopter ce texte historique.

Bien qu'un grand nombre de politiques nationales et européennes promeuvent l'industrialisation de l'agriculture et la marchandisation des terres, **la résistance est fertile**. En Europe, une myriade d'expériences et de luttes pour la terre sont apparues et se sont développées afin de protéger les terres agricoles et d'offrir un accès à la terre pour l'agriculture agroécologique et paysanne, souvent de manière collective. Malgré les difficultés, ces luttes démontrent qu'il existe des manières de protéger les terres agricoles en tant que ressource collective fondamentale, en offrant un accès à la terre pour les jeunes, les travailleurs ruraux sans terre, les néo-agriculteurs et l'agroécologie, tout en luttant contre l'accaparement, la concentration et la destruction des terres.

Ces expériences liées à la terre créent des économies locales plus équitables, qui les aident en retour. Elles se réfèrent souvent au concept transformateur de souveraineté alimentaire (voir encadré), et réunissent un large éventail d'acteurs locaux. En effet, la résistance locale des paysans et des acteurs locaux donne naissance à un modèle alternatif de production qui est écologiquement durable et socialement juste.

Ainsi, ces expériences ne représentent pas uniquement des cas de résistance à la marchandisation des terres, mais également des solutions aux défis auxquels fait face le continent européen. Ces défis dépassent le secteur agricole et s'étendent au changement climatique, aux inégalités sociales, à la pollution environnementale ou au bafouement de la vraie démocratie, pour ne citer que quelques exemples. Ce sont des exemples concrets qui montrent comment la souveraineté alimentaire

peut être mise en œuvre d'une manière qui profite aux communautés locales et à la société à de nombreux niveaux.

Un exemple-clé est la victoire obtenue à Notre Dame des Landes, un événement historique et symbolique pour les luttes foncières et un signe d'espoir pour tout le continent. Pendant plus de 20 ans, cette lutte a uni un large éventail d'acteurs dans leur combat contre un énorme projet d'aéroport sur environ 2000 hectares de terres agricoles, de zones humides et de forêts écologiquement fragiles. A travers le continent, d'autres luttes foncières et mobilisations ont depuis lors vu le jour, dont beaucoup ont été couronnées de succès.

Ce manuel vise ainsi à fournir aux groupes de militants pour la terre de l'espoir, de l'inspiration et des connaissances pratiques sur diverses approches et options stratégiques, à partir de témoignages et d'expériences de terrain. Pour chaque approche, plusieurs exemples illustrent différentes applications concrètes, donnant un aperçu clair des outils qui peuvent renforcer les luttes pour la terre au niveau local.

Ces approches couvrent de nombreux sujets, divisés en six chapitres :

Chapitre 1 : Les terres sont importantes ! Faire de l'usage des terres une question politique

Chapitre 2 - Lois Foncières - Cadres juridiques et politiques

Chapitre 3 - Luttes foncières - Des luttes pour la terre, menées sur le terrain

Chapitre 4 - Nos terres - Des terres publiques pour le bien commun

Chapitre 5 - Réinventer les solidarités locales autour de la terre

Chapitre 6 - Rendre nos mouvements plus résilients

Si l'objectif est bien ici de rassembler des études de cas reflétant la diversité des luttes et des mobilisations menées, il faut bien souligner que cette liste est loin d'être exhaustive. L'accès à la terre pour les femmes, par exemple, est un domaine qui n'est pas suffisamment traité et qui devrait être explicitement pris en compte dans l'analyse des problèmes liés à la terre.

Cependant, les contributeurs espèrent que les collectifs impliqués dans les luttes locales, les groupes de militants pour la terre, les organisations paysannes, les futurs agriculteurs, les associations travaillant sur la souveraineté alimentaire, les groupes de consommateurs, les groupes de défense de l'environnement et autres organisations alimentaires et environnementales pourront utiliser ce manuel pour renforcer leur travail. Ils pourront ainsi non seulement s'appuyer sur son contenu, mais également l'enrichir de leurs propres expériences.

Chaque exemple, témoignage ou cas concret a été rédigé par une personne, un groupe ou une organisation différente, dont les voix multiples sont ici rassemblées dans une même composition. Ils peuvent être lus ensemble comme séparément, et bien que chaque cas soit différent, ils convergent tous vers un objectif commun qui est de protéger leur droit d'accéder à la terre. A la fin du manuel, vous trouverez des notes et informations complémentaires, à la fois sur les exemples individuels ainsi que sur le contexte plus large dans lequel il convient de situer la question de l'accès à la terre.

Ce manuel est publié par la plateforme Nyéléni Europe et Asie Centrale pour la souveraineté alimentaire, afin de proposer des idées pour développer les luttes locales pour la terre. L'objectif est également d'articuler différentes expériences et constitue une invitation à développer des mécanismes collectifs intra-européens pour soutenir les luttes foncières. Le manuel lui-même est dédié à celles et ceux qui luttent sur le terrain pour un accès meilleur et plus équitable à la terre.

Nous tenons à remercier non seulement les groupes et organisations qui ont partagé leurs témoignages, mais également toutes celles et ceux qui ont pris part aux expériences décrites dans ce manuel. Nous espérons que leurs efforts, leurs sacrifices et leurs connaissances peuvent inspirer et renforcer la lutte en cours pour que justice soit faite dans l'accès à la terre en Europe et au-delà : **la résistance est fertile.**

Souveraineté alimentaire

La Souveraineté Alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite via des techniques agricoles durables et écologiques. Il s'agit aussi de leur droit à déterminer leurs propres systèmes agricoles et alimentaires.

La Souveraineté Alimentaire est un processus qui s'adapte aux personnes et aux lieux où il est mis en œuvre, un « processus en action » qui aspire à la solidarité, pas à la concurrence, et à la construction d'un monde plus juste de bas en haut. Il appelle à un changement systémique qui donne aux êtres humains un contrôle démocratique et direct sur les éléments les plus fondamentaux de nos sociétés : comment nous nous nourrissons, comment nous utilisons et entretenons nos terres, la ressource en eau et les autres ressources qui nous entourent, au profit des générations actuelles comme futures, et comment nous interagissons avec d'autres groupes, peuples et cultures.

La Souveraineté alimentaire a émergé des organisations paysannes comme une proposition invitant l'Humanité à repenser sa manière d'organiser la production, la distribution et le commerce agricoles et alimentaires. Elle interroge également notre gestion des ressources terrestres et aquatiques ainsi que la façon dont nous interagissons et échangeons les uns avec les autres.

CHAPITRE 1

Les terres sont importantes ! Faire de l'usage des terres une question politique

Au fil du temps, les luttes autour de la propriété et de l'usage des terres ont façonné des luttes politiques majeures pour la justice sociale, donnant naissance à des révolutions ou à de vastes réformes agraires. Alors que nos sociétés sont devenues de plus en plus industrialisées et urbaines, ces questions ne captent plus l'attention du public. La terre étant la clé de voûte de la conception classique de la propriété, sa répartition et son usage sont intimement liés aux intérêts de la classe possédante. Les intérêts des grands propriétaires terriens et des syndicats d'agriculteurs conventionnels ont ainsi convergé pour faire apparaître leur modèle de répartition des terres comme incontestable, dans une logique où la terre est supposément mieux régie par le marché. Au cours des trente dernières années, de nombreux gouvernements et administrations européens ont également adopté une philosophie économique néolibérale qui priorise la propriété, la libre circulation des capitaux et les rendements élevés des investissements financiers - posant dans le même temps une chape de plomb sur la question foncière.

Cependant, il est devenu clair au cours des dernières années que non seulement les questions régissant l'utilisation, la propriété et la gestion des terres sont plus pertinentes que jamais, mais également qu'il existe un mouvement dynamique en Europe qui cherche à examiner la façon dont les terres sont gérées et utilisées. Leur objectif est d'assurer la continuité de l'agriculture paysanne et de garantir un usage des terres agroécologique, résilient et diversifié pour faire face aux pertes de biodiversité et à l'urgence climatique. Ce premier chapitre examine comment la question foncière a été réinscrite à l'agenda institutionnel européen, et se penche sur les approches et stratégies adoptées pour impliquer les citoyens et réinsérer la question de la terre dans le débat public.



Intrusion collective sur la propriété de Lord Bathurst à Circenster, organisée par le Land Justice Network - crédit photo : Robin Grey

La terre - particulièrement la terre agricole - est souvent peu débattue dans la sphère publique. Les histoires et récits sur la terre varient grandement dans toute l'Europe. Cependant, partout, la terre est une pierre angulaire de la propriété privée. Généralement considérée comme un capital ou un actif, elle est souvent vue comme une question économique plutôt que politique, un bien qu'il convient de réguler par le droit contractuel et les marchés fonciers.

Des politiques foncières existent, souvent en lien avec les politiques agricoles ou d'urbanisation, mais elles sont mieux connues pour leurs implications (droit à urbaniser, conditions de location...) que pour elles-mêmes. Sur le plan pratique, l'utilisation et la planification des terres sont souvent présentées comme des questions techniques nécessitant l'expertise d'aménageurs ou de géomètres. De

plus, la terre agricole est habituellement considérée comme une « réserve disponible » au service du développement des villes et des infrastructures, plutôt que réglementée et protégée pour ses fonctions propres.

Pourtant, les terres agricoles ont une importance vitale pour les agriculteurs et la société dans son ensemble. La terre est la base de la production alimentaire pour les zones urbaines comme rurales, et constitue le moyen de subsistance des agriculteurs. Avec le vieillissement des agriculteurs européens, et l'arrivée d'acteurs non-agricoles sur le marché foncier, des millions d'hectares en Europe sont amenés à changer de mains dans la décennie à venir. Ce qu'il adviendra de ces terres lorsqu'elles arriveront sur le marché est crucial pour la durabilité et l'avenir de nos systèmes agricoles et alimentaires, et les tendances actuelles n'annoncent rien de bon.

Au-delà de l'agriculture, la façon dont on utilise et répartit les terres agricoles influence directement de nombreux sujets au cœur des débats contemporains : l'accès à une alimentation saine, nutritive et cultivée durablement, la protection des écosystèmes, la création d'emplois pertinents difficilement délocalisables, une articulation équilibrée entre zones rurales et urbaines, le renforcement des communautés locales, et la lutte contre l'urgence climatique. Peser sur l'usage des terres est une question qui nous concerne tous, et affirmer la nature politique de cet usage est donc une tâche urgente, quoique ardue, pour nos mouvements.

Le premier de nos exemples décrit le travail accompli par le syndicat paysan, la Coordination européenne Via Campesina (ECVC), et ses alliés depuis 2012 pour mettre la terre à l'agenda de l'Union Européenne. Notre deuxième exemple porte sur le Land Justice Network qui s'est récemment créé au Royaume-Uni. Ce réseau vise à sensibiliser le public au rôle clé de la terre comme question qui sous-tend de nombreuses luttes et injustices, et à passer de la prise de conscience à l'action, pour remettre en cause le statu quo.

Faire pression pour changer la gouvernance foncière européenne !⁴

Les problèmes fonciers - l'accaparement des terres, la concentration des terres, le déclin de l'agriculture paysanne, la perte et détérioration des terres - sont autant de problèmes affectant toute l'Europe. Pourtant, les terres agricoles ne sont pas protégées, pas plus que leur usage n'est règlementé par le droit et les politiques de l'Union européenne (UE). Depuis la création de l'UE, la politique foncière, y compris dans le domaine agricole, relève de la seule compétence des États

membres, car elle est considérée comme faisant partie de l'aménagement du territoire, qui relève de leur compétence exclusive. De plus, les transactions foncières au sein de l'Union européenne sont règlementées principalement par les principes régissant les transactions au sein du marché intérieur, qui sont fondés sur les quatre libertés - des capitaux, des personnes, des biens et des services⁵. La terre est ici considérée comme une marchandise comme les autres, que tout citoyen ou entreprise peut acquérir sans restriction.

Pourtant, l'accès à la terre et le contrôle de la terre et des ressources naturelles sont affectés par un ensemble de politiques et de règlements de l'UE, tels que le régime de subventions de la PAC, la politique énergétique européenne ou encore le développement des infrastructures de l'UE. A ce jour, cependant, la plupart des Etats membres et des institutions de l'UE demeurent réticents à traiter cette question dans une perspective européenne. Ils rechignent à développer des réglementations qui permettraient de s'opposer à l'accaparement des terres, limiteraient la concentration des terres, faciliteraient l'accès à la terre pour les nouveaux agriculteurs et les femmes, ou encore assureraient la bonne gestion environnementale des terres agricoles.

Au cours des dernières décennies, les luttes locales qui ont émergé dans toute l'Europe ont donné mis en lumière la question des terres agricoles, et ont permis de jeter les bases d'une stratégie de mobilisation à l'échelle de l'UE. En 2012, La Coordination européenne Via Campesina (ECVC) et ses proches alliés se sont réunis en Roumanie afin de développer une stratégie commune d'influence politique auprès des institutions de l'UE⁶. Depuis, en collaboration avec le réseau Hands off the Land (HOTL)⁷, et plus largement avec le réseau Nyéléni pour la souveraineté alimentaire⁸, ils se sont mobilisés pour fournir les preuves de la concentration des terres en Europe et s'opposer à cette tendance au niveau institutionnel.

Une étape décisive fut franchie avec la publication d'un rapport démontrant que l'accaparement des terres et l'accès à la terre sont devenus des problèmes majeurs en Europe⁹. Ce rapport, publié en 2013 par ECVC et HOTL, se base sur une recherche de terrain approfondie combinée à une analyse plus large au niveau de l'Union européenne, et comprend des études de cas portant sur 12 pays différents. Le rapport démontre entre autres que le système de paiements directs de la PAC qui lie le montant des subventions à la taille de la ferme - incitant de fait à créer de plus grandes exploitations - constitue un facteur important de concentration des terres en Europe. Le rapport a également mis en lumière certaines des luttes locales qui sont actuellement menées pour l'accès aux ressources naturelles et leur contrôle. Il est largement considéré comme le premier rapport démontrant la réalité de l'accaparement des terres au sein de l'UE, l'étendue et les conséquences de la concentration des terres, ainsi que les impacts des politiques de l'UE sur

l'usage et l'accessibilité des terres agricoles. Le rapport a été présenté aux diverses institutions européennes (Commission, Parlement, Comité économique et social) lors d'une série de conférences en avril 2013.

En janvier 2015, ECVC et HOTL se sont alliés au réseau Access to Land, un réseau européen d'organisations de terrain soutenant l'accès à la terre pour l'agroécologie paysanne¹⁰, afin de présenter une pétition au Parlement Européen. Cette pétition « Préserver et gérer les terres agricoles européennes comme notre richesse commune » a permis d'inscrire la question de la terre à l'ordre du jour de l'UE et de développer des recommandations politiques européennes. Elle a réuni le soutien de plus de 70 organisations de la société civile nationales et européennes, notamment des syndicats paysans, des organisations de développement rural et des organisations environnementales.¹¹¹²

En parallèle, le Transnational Institute (TNI), un institut international de plaidoyer et de recherche membre du réseau HOTL, a poursuivi ses recherches et dénoncé l'accaparement et la concentration des terres dans l'UE. Il a notamment mené une étude intitulée « Etendue de l'accaparement des terres dans l'UE » commanditée par le Parlement Européen¹³. Ses résultats ont été présentés et débattus en juin 2015 devant le Comité sur l'Agriculture et le Développement Rural (COMAGRI) du Parlement. En Décembre 2016, TNI a également publié « Land for the Few », un corpus de données infographiques traitant de la concentration massive de terres en Europe.¹⁴

Dès le départ, ECVC et le réseau HOTL ont appelé les institutions de l'UE à adopter une nouvelle directive sur la terre basée sur les Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (ci-après désignée comme les Directives foncières), approuvées à l'unanimité par le Comité des Nations unies sur la Sécurité Alimentaire Mondiale en 2012¹⁵. ECVC et ses alliés ont également appelé l'UE à réformer radicalement le système des paiements directs de la PAC, et à évaluer l'impact des politiques européennes sur l'usage et la répartition des terres.

Depuis 2014-5, la question de la concentration et de l'accaparement des terres agricoles prend une importance croissante sur l'agenda des institutions européennes. En janvier 2015, le Comité économique et social de l'UE a reconnu le problème et produit son propre rapport sur l'accaparement des terres et la menace qu'il constitue pour l'agriculture familiale¹⁶. En juillet 2016, suite au soutien massif apporté à la pétition, et grâce au travail fait au sein du COMAGRI, le Parlement Européen a invité ECVC et Terre de Liens à une audience publique sur la pétition et a demandé que les conclusions de la pétition soient prises en compte par le rapporteur alors chargé d'un rapport du Parlement européen sur la

concentration et l'accès à la terre. En effet, en 2016, face à la mobilisation publique, le Parlement avait décidé de lancer un processus de rapport d'initiative (rapport dit « INI ») sur la concentration et l'accès à la terre dans l'UE. Ce rapport a été adopté le 27 avril 2017.¹⁷

Le processus de rédaction du rapport d'initiative a été difficile, car le Parlement européen s'est montré réticent à réformer le régime des terres agricoles, notamment en raison du fort lobbying de l'agro-industrie. Néanmoins, grâce à un travail intense et une collaboration fructueuse avec certains membres du Parlement, des demandes spécifiques ont pu être incluses dans le rapport d'initiative, notamment :

- La création d'un Observatoire foncier pour surveiller les transactions foncières, en particulier étudier les prix des terres et le comportement des marchés, les changements dans l'usage des terres et la perte de terres agricoles ou encore les évolutions relatives à la fertilité des sols et à l'érosion des terres.
- L'élaboration de principes directeurs européens clairs sur la gouvernance foncière, fondés sur les Directives foncières.
- Un appel à surveiller tous les domaines politiques pertinents, tels que l'agriculture, l'énergie, l'environnement, le développement régional, la mobilité, les finances et l'investissement et à déterminer s'ils encouragent ou contrecarrent la concentration des terres agricoles dans l'UE.
- La reconnaissance du fait que le système de subventions de la PAC basé sur la superficie, ainsi que d'autres domaines politiques européens, contribuent à la concentration des terres en Europe et la création d'un Groupe de travail de haut niveau pour évaluer l'impact des politiques de l'UE sur la concentration des terres.¹⁸

Grâce à ce travail, la Commission européenne a finalement reconnu que des restrictions à la libre circulation des capitaux peuvent se justifier et que la politique de l'UE a des impacts importants sur les questions foncières.

La terre a été mise à l'agenda de l'UE à la suite d'une longue série d'actions coordonnées, qui doivent encore être réaffirmées et renforcées. Les institutions de l'UE reconnaissent désormais que la concentration et l'accaparement des terres ainsi que l'accès à la terre en Europe constituent un problème majeur. Le processus lancé depuis 2012 a montré comment la mobilisation sociale et l'action politique organisée au niveau de l'UE peuvent avoir des impacts réels. Maintenant que la question foncière a été portée à l'attention des institutions européennes, la société civile et les organisations paysannes prévoient de demander des comptes aux

institutions européennes et aux États membres. Elles se mobilisent aussi pour promouvoir des politiques qui empêchent la spéculation et la concentration foncières, garantissent des régimes fonciers équitables, offrent aux paysans et aux communautés locales un accès et un contrôle sûrs et stables sur la terre et les ressources qui y sont liées, et réalisent la souveraineté alimentaire en Europe¹⁹.

Développer un mouvement national de réforme foncière: le Land Justice Network au Royaume-Uni

“

Changer l'histoire ne suffit pas en soi, mais cela a souvent été à l'origine de changements réels. Rendre une blessure visible et publique est généralement la première étape afin de la penser, et le changement politique suit souvent la culture, lorsque ce qui était longtemps toléré devient intolérable, ou lorsque ce qui était négligé devient évident.

”

Rebecca Solnit

Le Land Justice Network (Réseau pour la justice foncière) (LJN) est un réseau non-hiérarchique de groupes et d'individus incluant des universitaires, des agriculteurs, des militants du logement, des architectes, des vagabonds, des programmeurs, des musiciens, des urbanistes, des artistes, des travailleurs de la terre et des ornithologues.²⁰ Nous observons que l'usage et la propriété actuelle des terres au Royaume-Uni sont le résultat de politiques et de décisions qui sont peu fondées sur la justice sociale ou la prise en compte du bien commun.

Nous travaillons ensemble pour faire prendre conscience que la terre est une question commune qui sous-tend de nombreuses luttes et injustices, ainsi que pour transformer cette prise de conscience en action qui remettra en question le statu quo. Nous nous engageons à travailler ensemble en usant de tous les outils disponibles - notamment l'élaboration de politiques publiques, l'action directe, l'occupation de terres, l'organisation d'ateliers et d'événements, l'échange de compétences et la création de supports forts et attirants : vidéos, pamphlets, films, infographies, brochures, musiques, art et pamphlets.

Contexte général

Début 2015, un événement autour de la terre s'est tenu au Parlement britannique. L'événement a eu une affluence record, puisque la salle était pleine à craquer, mais malheureusement les orateurs et le niveau général de discussion laissaient à désirer. La salle était dominée par un petit nombre de personnes qui tenaient à entretenir des désaccords très techniques au sujet de la fiscalité foncière. Cela a empêché le reste des participants d'explorer des sujets qui auraient pu être plus inspirants et utiles.



Illustration d'un pamphlet du Land Justice Network sur la justice foncière en Angleterre - crédit : Nick Hayes

Par la suite, un certain nombre de militants du logement, de l'alimentation et de l'agriculture ont décidé de collaborer pour créer des espaces où les gens

venant de différents horizons pourraient se rassembler et débattre sur la façon dont l'usage de la terre affecte leur vie. Ce groupe a progressivement grandi et est vite devenu une coalition informelle travaillant sous la bannière « *Des terres pour quoi faire ?* ». Elle incluait notamment des personnes actives dans des groupes mobilisés sur l'alimentation, le logement, l'agriculture, la religion, l'ethnicité, l'urbanisme, la politique et l'économie.

A cette époque, peu de gens comprenaient ou réalisaient que la terre était source d'injustices historiques significatives au Royaume-Uni, ainsi qu'un problème collectif qui sous-tendait d'autres questions d'actualité telles que la crise du logement ou l'extraction par fracturation hydraulique.

La première année fut consacrée à organiser une série de petits événements, qui ont reçus une forte participation à travers tout le pays. Puis la décision fut prise d'organiser une grande rencontre de deux jours, qui s'est tenue à l'automne 2016. Suite au succès de cet événement (plus de 200 participants), il a été estimé qu'un réseau ouvert serait un meilleur moyen de développer un mouvement de réforme

foncière qu'une coalition fermée. C'est ainsi que le Land Justice Network est né à l'été 2017.

Une déclaration relativement large, dite « Socle Commun », a été rédigée par la coalition comme document fondateur portant les valeurs et la vision du réseau.²¹ Il y avait également un souhait et une motivation claire d'englober des activités de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation, de cartographie et d'action directe.

Succès et Réflexions

Le réseau a grandi en nombre de membres et en importance au fil des nombreux événements, rencontres, débats, marches, intrusions, actions et quelques occupations de terre. Nos membres ont avancé dans l'élaboration d'une Politique foncière populaire, en rencontrant les partis politiques, et en échangeant avec des *think tanks* et des groupes de lobby sur les politiques publiques. Ils font également l'objet d'une couverture médiatique croissante.²² L'une des forces du réseau a été la qualité des supports de communication, imprimés ou en ligne, à la fois en termes de contenu et de graphisme. L'illustration présentée ici provient de pamphlets et brochures produits au cours des deux dernières années. Nous avons toujours eu à cœur de rendre notre message attirant et accessible.

La grande force d'avoir pu attirer un large éventail de personnes a parfois constitué une faiblesse. Nos membres ont divers degrés d'expérience dans l'organisation de mouvements de terrain, différentes relations à la technologie et vivent souvent loin les uns des autres, de sorte que la recherche du consensus n'a pas été de tout repos. Nous avons également dû réfléchir à ce qu'impliquait de développer un mouvement inclusif recherchant le renforcement de ses membres, à l'heure où les inégalités s'accroissent dans un contexte de crises politiques et climatiques graves.

Si l'ampleur de notre ambition a été déterminante pour le succès du réseau, il a aussi été difficile d'assurer un tel volume d'activités avec des ressources limitées. Cependant, nous pouvons affirmer que la terre (au Royaume-Uni comme ailleurs) est de plus en plus comprise comme une question de justice sociale dans les cercles militants et que cette prise de conscience commence à pénétrer le débat public. L'usage, la propriété et le contrôle des terres vont prendre plus d'importance dans les débats à l'heure où l'urgence climatique se fait toujours plus sentir lors des inondations, des sécheresses et d'autres phénomènes climatiques extrêmes.

Three Acres and a Cow (Trois ares et une vache)

« Les histoires sont le réservoir secret des valeurs : changez les histoires vécues et entretenues par les individus et les nations et vous changez ces derniers. Les nations et les peuples sont largement fait des histoires qu'ils se racontent. Si les histoires qu'ils se racontent sont des mensonges, ils souffriront à terme les conséquences des ces mensonges. S'ils se racontent des histoires qui se confrontent à leurs propres vérités, ils libéreront leurs histoires » Ben Okri

Un élément clé dans la prise de conscience croissante autour des droits à la terre en Angleterre a été le spectacle ambulant *Three Acres and A Cow* (Trois Ares et une Vache), *Une histoire des droits à la terre et des résistances foncières dans la chanson et l'histoire populaires*. Ce spectacle est assuré par deux personnes, s'aidant souvent d'invités locaux, et couvre mille ans d'histoire en l'espace de deux heures. Le public reçoit un livret de chansons afin de chanter au fil de l'histoire avec les narrateurs, et ils peuvent l'emporter chez eux afin de le diffuser plus largement.

Le spectacle s'accompagne d'un kit de représentation diffusé libre de droits et sous licence creative commons, composé de 15 modules qui peuvent facilement être adaptés à différents artistes et contextes. Ce kit évolue presque constamment, ce qui permet au spectacle de rester pertinent et vivant pour les artistes comme pour le public. L'ajout le plus récent a été un module parlant du lien entre les accaparements de terres au Moyen-Age et l'immolation de femmes accusées de sorcellerie. Nous nous sommes inspirés des modèles d'apprentissage largement utilisés dans les projets d'agriculture citoyenne et d'AMAP en Angleterre pour former plusieurs artistes à l'aide de ce kit. Il y a donc aujourd'hui cinq personnes qui peuvent diffuser ce spectacle dans tout le pays, souvent en incluant leurs propres apports régionaux. Un spectacle retraçant l'histoire galloise des droits à la terre a également été développé sous le nom de « *Gadael Tir* ». Il utilise le même cadre de travail modulaire mêlant musique, narration et poésie tout en racontant une histoire très différente de son cousin anglais.

Depuis la première représentation à l'hiver 2013, les spectacles anglais et gallois ont été reproduits plus de 150 fois devant plus de 12 000 personnes. Les groupes qui accueillent ce spectacle varient, des fermes et projets d'agriculture partagée, aux squats, universités, centres artistiques, festivals, églises et autres espaces communautaires. Le fait de démarrer le spectacle en partageant un repas simple s'est avéré être une excellente façon de faire réfléchir le public à son alimentation et au lien qu'elle entretient avec la terre. Autant que possible, des groupes locaux travaillant sur des sujets connexes sont encouragés à venir installer un stand et à communiquer en marge de nos spectacles.

<http://threeacresandacow.co.uk/>



Paysans en Roumanie - crédit photo : EcoRuralis

Toute lutte pour la justice doit partir d'un questionnement fondamental : que se passe-t-il ? Sans une compréhension totale de cette question des plus basiques, la tâche difficile de faire converger diverses revendications est d'autant plus complexe.

Cela s'applique également aux luttes foncières. Ici, les réponses aux « questions agraires » classiques de « qui possède quoi, qui fait quoi, qui obtient quoi, et qu'advient-il du surplus ? » peuvent s'avérer très utiles. Elles peuvent révéler des inégalités frappantes, comme le fait que seulement 3% des exploitations cultivent un peu plus de la moitié des terres agricoles européennes ou encore qu'une grande partie de l'agriculture européenne hautement industrialisée et à haute performance repose sur une immense réserve de main-d'œuvre bon marché, précaire et comprenant souvent des travailleurs migrants exploités.

Cependant, découvrir ce qu'il se passe peut s'avérer complexe. Cela est particulièrement vrai à une époque où nous assistons à une financiarisation

croissante des terres et des territoires, alors que les terres et les ressources naturelles sont vendues à des acteurs financiers tels que les banques, les fonds de pension et les sociétés d'assurance. Ces acteurs utilisent souvent des procédés d'investissement complexes impliquant une ribambelle d'intermédiaires, de courtiers, de failles fiscales et de montages off-shore. Toutes ces tentatives visent à détourner le regard de l'opinion publique, et à contourner la réglementation, la fiscalité et leurs responsabilités. Ce phénomène est très paralysant pour les communautés locales car il implique que les décisions prises au sujet des terres sont distantes, non démocratiques et dissimulées.

Découvrir ce qu'il se passe vraiment - en d'autres termes savoir comment les terres sont utilisées, par qui, pour combien de temps et dans quel objectif - ne vise donc pas à promouvoir la transparence pour le plaisir de la transparence. Il s'agit de tirer parti de cette transparence pour demander des comptes et chercher à réparer une situation injuste. Et d'aller ainsi au cœur des questions de justice sociale. Par exemple, si un accord foncier particulier peut sembler « strictement légal » d'un point de vue formel, il est possible de le contester comme illégitime du point de vue de l'équité sociale. Cela est particulièrement important lorsque le contrôle effectif des terres est étroitement lié à la possibilité d'en bénéficier.

Promouvoir la transparence et divulguer des informations ouvre ainsi de nombreuses possibilités. On peut rechercher cette transparence par le biais des communautés sur le terrain, en collaborant avec des journalistes d'investigation (premier exemple), en s'impliquant dans la recherche-action (deuxième exemple) ou en organisant des consultations publiques (troisième exemple).



Faire la transparence sur l'accaparement des terres : une coopération entre paysans et journalistes

Cet article a été écrit par Luke Dale Harris, le journaliste qui a travaillé avec Eco Ruralis pour révéler les rouages de l'accaparement des terres en Roumanie

En 2015, une série d'articles publiés aux Pays-Bas, en Allemagne, en Belgique et en Roumanie ont dénoncé la façon dont la banque néerlandaise Rabobank aurait profité de la fraude, la contrefaçon et de l'abus systématique de centaines de citoyens roumains les plus pauvres, dans un cas agressif d'accaparement des terres à grande échelle en Europe de l'est (voir la définition de l'accaparement des terres dans l'encadré ci-dessous)²³.

L'enquête est partie du terrain, passant en revue les témoignages de dizaines de villageois vivant dans des zones reculées qui ont été piégés, menacés et forcés de vendre leurs terres par des hommes de main locaux achetés par des intermédiaires employés par Rabobank. L'enquête a ensuite suivi la piste de l'argent pour remonter à Rabobank et aux fonds de pension des Etats-Unis et d'Europe de l'ouest qui soutenaient ce programme, investissant plus de 600 millions d'euros dans les meilleures terres agricoles roumaines et polonaises dans le but de les revendre 14 ans plus tard avec des bénéfices estimés à environ 300%.



Les plaines roumaines, vastes et fertiles, attirent les accapareurs de terres -
crédit photo : EcoRuralis

Il a été démontré que la banque louait ensuite les terres à des dizaines de politiciens et d'escrocs repris de justice et, dans le brouillard légal le plus total, utilisait les subventions agricoles de l'UE comme garantie pour les fermages. Enfin, l'enquête s'est penchée sur les facteurs politiques qui ont rendu ce programme possible, d'une part la Politique agricole commune (PAC) qui fait augmenter le prix des terres dans l'Union européenne (UE), mais également les politiques commerciales qui ont ruiné les marchés locaux qui constituaient la base économique des communautés paysannes.

A l'inverse de la plupart des enquêtes journalistiques, qui partent souvent d'un méfait précis pour en rechercher des preuves, l'enquête Rabobank est partie d'une

tendance générale et a affiné ses recherches pour trouver un cas particulier qui ne laissait plus place au doute. En tant que journaliste, je travaillais étroitement depuis plusieurs années avec l'association paysanne roumaine Eco Ruralis ainsi qu'avec l'association de protection de la biodiversité Milvus Group. J'avais publié des articles sur la détérioration de la culture, des marchés et des paysages ruraux en Roumanie sous l'influence de la PAC. La tendance ne laissait planer aucun doute : la transition rapide de la Roumanie vers une économie de marché, dopée par des politiques ciblées, a privé les paysans de leur gagne-pain, tandis que leurs terres et les subventions qui y étaient rattachées ont été accaparées par des entreprises d'Europe de l'ouest et des politiciens locaux véreux. Mais comme souvent, les histoires racontées au prisme de la politique et de l'économie n'avaient pas su capturer l'essence de ce qui se passait sur le terrain - l'expérience des millions de personnes dont les moyens de subsistance ont été marchandés dans cette vente aux enchères de terres et de ressources naturelles.

Début 2014, presque deux ans après la publication du premier article, Attila Szocs d'Eco Ruralis²⁴ m'a envoyé un article de deux paragraphes provenant d'un magazine commercial qui déclarait que Rabobank était en train d'acheter des dizaines de milliers d'hectares de terres agricoles en Roumanie. Il m'a suggéré de m'y pencher, non pas parce qu'il y avait preuve de méfait, mais parce que la nature fragmentée de la propriété foncière en Roumanie ainsi que la corruption endémique dans le pays impliquait qu'il était quasiment impossible pour Rabobank de s'en tirer sans se salir les mains. Quand bien même ce serait le cas, l'affaire valait la peine d'être couverte.

Ensemble, nous avons démarré nos recherches cet été-là avec le soutien de Milvus Group, et nous avons visité l'un des villages où Rabobank avait acheté des terres, dans la région de Constanta près de la Mer Noire. Pendant deux jours, nous avons rencontré des villageois qui nous ont expliqué que leur refus continu de vendre n'avait pas empêché Rabobank de prendre le contrôle effectif de leur terre. Nous avons rencontré des politiciens locaux dont les noms étaient liés aux ventes mises en cause dans des procédures auprès du tribunal civil, qui nous ont dit que Rabobank avait acheté des milliers d'hectares de terres dans leurs circonscriptions. Nous avons également rencontré un avocat impliqué dans une des ventes, qui parlait d'une corruption affectant chaque maillon de la chaîne.

C'était déjà un bon début, mais nous étions encore loin d'être prêts à publier. Rabobank est une énorme institution financière, et si nous voulions présenter ce genre d'accusations, il nous fallait sous-tendre chaque déclaration avec des preuves tangibles. De plus, de nombreuses questions demeuraient sans réponse - dans quelle mesure la banque elle-même était-elle impliquée dans ces acquisitions ? Employaient-ils des intermédiaires et des exécutants locaux et si oui, qui étaient-

ils ? Les témoignages des villageois étaient-ils exacts ? Ce cas était-il exceptionnel, ou en était-il ainsi dans tout leur portefeuille ? Le grand nombre d'acquisitions de Rabobank ne rendait pas la tâche facile. Les fermes roumaines étant généralement de petite taille, ils ont donc dû acheter des dizaines de milliers de fermes individuelles afin de les concentrer dans des exploitations de grande taille. Ils ont répliqué ce modèle dans tout le pays.

Cela impliquait d'examiner une grande masse de données, ce qui nécessite des fonds. J'ai demandé deux bourses, l'une du Fonds européen pour le journalisme et une autre de la Fondation Robert Bosch. Une fois les fonds obtenus, j'ai engagé un journaliste roumain, Sorin Semeniuc, afin de m'aider à collecter et analyser tout ce nous pouvions trouver. Avec Sorin, nous avons collecté les dossiers judiciaires concernant des ventes contestées, des informations cadastrales sur les ventes historiques de milliers de fermes, et les données du gouvernement roumain relatives aux garanties de loyer fournissant des détails sur ceux qui louaient des terres à Rabobank.

Petit à petit, nous avons dressé un portrait de l'ensemble de la chaîne et des acteurs impliqués, incluant des politiciens et des juges corrompus, des mystérieux hommes d'affaires roumains et des banquiers qui tirent les ficelles depuis l'autre côté de la planète. L'ampleur de l'accaparement s'est avérée beaucoup plus grande que nous ne l'avions initialement prévu, et plus grande que ce que nous avions la capacité d'examiner en détail.

Même arrivés à ce point, il nous manquait un élément crucial : qui étaient les figures de la mafia locale dont nous parlaient les villageois, ceux qui avaient utilisé menaces et intimidation pour les forcer à vendre ? Étaient-ils payés par Rabobank ? Afin de rassembler les dernières pièces du puzzle, nous avons visité à de nombreuses reprises quelques villages, où j'ai pu m'entretenir avec plus de villageois et de politiciens. J'ai finalement retrouvé les figures clés de la mafia qui, par chance de mon côté et fanfaronnade du leur, m'ont donné assez d'informations pour finir de tisser la toile.

L'affaire a été publiée dans le De Correspondent aux Pays-Bas, le EU Observer en Belgique²⁵, Der Spiegel en Allemagne²⁶ et le magazine en ligne Mer Noire en Roumanie²⁷. Les résultats ont été largement relayés dans la presse roumaine, et un documentaire décrivant l'affaire a même été réalisé pour une chaîne de télévision roumaine. En 2016, les articles se sont retrouvés finalistes du Prix de la presse européenne pour le journalisme d'investigation²⁸.

Depuis sa publication, Rabobank a vendu ses actifs Roumains, dix ans avant la date prévue et en dépit de l'inflation continue des prix des terrains en Roumanie.

Accapement des terres : une définition

En 2016, les membres de la Coordination européenne Via Campesina (ECVC) ont développé leur propre définition de l'accapement des terres afin de mettre en lumière l'accapement en Europe. Cette définition a ensuite été reprise par les membres de la Plateforme Nyéleni Europe et Asie Centrale pour la souveraineté alimentaire. Cette définition repose sur 5 critères :

1. TAILLE – Quelle superficie est concernée par l'accapement des terres?

En général, plus la superficie est grande, plus les répercussions sont négatives. Cependant, il est difficile de savoir quelle superficie pourra exactement être qualifiée de « trop grande ». En effet, la quantité de terre considérée comme un accapement des terres dépend de la taille des parcelles au niveau local. Pour identifier les accapements, on doit regarder la taille des fermes dans le pays et déterminer quelle est la surface moyenne et la surface culturellement appropriée, ainsi que la fourchette dans laquelle se trouve la plupart des exploitations.

2. ACTEURS – Qui peut être considéré comme un accapareur de terres?

Absolument n'importe qui peut être un accapareur de terres: individus, groupes ou entreprises; public ou privé; gouvernemental ou non gouvernemental; national ou étranger. L'accapement des terres ne se limite pas à certains groupes ou personnes.

3. CONTRÔLE – Comment la terre est-elle contrôlée?

L'accapement est une forme de contrôle global des terres. Les accapareurs peuvent contrôler des terres de plusieurs façons. Ils peuvent recourir à la location de terres (parfois au moyen de baux à long terme, appelés concessions), employer des fermiers ou des métayers, ou directement posséder et exploiter la terre. Ils peuvent également contrôler la terre au moyen de contrats de quotas ou d'approvisionnement qui forcent les agriculteurs à utiliser la terre d'une certaine manière au profit des accapareurs.

4. LEGALITE – Est-ce que l'accapement des terres est légal ou illégal?

L'accapement se produit à la fois légalement et illégalement dans le cadre des lois en vigueur. Les accapements se déroulent le plus souvent dans un cadre légal, ce qui signifie qu'ils sont conformes aux réglementations nationales et locales. Cependant, ces réglementations n'offrent pas de protection contre l'accapement des terres. Dans la plupart des cas, elles tolèrent l'accapement, et parfois le facilitent. Ces lois injustes et illégitimes encouragent l'accapement et enfreignent les droits humains en permettant l'accapement des terres de façon « légale ».

5. USAGES – Comment la terre est-elle utilisée et dans quel but?

Les accapareurs utilisent les terres de façon nuisible et à des fins exclusives. Il s'agit de monocultures et de méthodes non-agroécologiques (qui peuvent parfois être bio). Les terres peuvent également être utilisées pour la spéculation foncière, la marchandisation, le contrôle des ressources et l'extraction, c'est-à-dire des modalités qui impliquent que les populations locales ne bénéficient pas des ressources. Toutes ces utilisations portent atteinte à la souveraineté alimentaire, à la préservation et à la souveraineté des terres, et aux droits humains.

Définition : L'accaparement des terres est le contrôle – par la propriété, la location, la concession, les contrats, les quotas ou par l'exercice d'un pouvoir – de quantités de terres plus grandes que la pratique locale, par des personnes ou entités – publiques ou privées, nationales ou étrangères – par tous les moyens « légaux » ou « illégaux » à des fins de spéculation, extraction, contrôle des ressources ou marchandisation, au détriment des paysans, de l'agroécologie, de la préservation des terres, de la souveraineté alimentaire et des droits humains.

Défier le pouvoir, demander des comptes : le rôle de la recherche-action

Demander des comptes, c'est s'assurer que les ceux qui détiennent le pouvoir soient responsables de leurs actes. La stratégie visant à demander des comptes revient à déterminer si c'est faisable, et dans quelles conditions.

Il existe diverses stratégies ascendantes pour demander des comptes en partant des acteurs de terrain. Cela peut passer par le fait d'identifier et de poser les bonnes questions, surveiller la situation sur le terrain, collecter et mobiliser des preuves afin de définir des actions collectives et des stratégies de plaidoyer et ainsi demander des comptes aux acteurs concernés. Cette approche est qualifiée de « recherche-action » et peut jouer un rôle précieux pour donner plus d'écho aux voix jusque là ignorées et en faire une force crédible qui leur permette de plaider pour leurs droits, de négocier avec les autorités publiques et d'imposer un changement.

Dans ce contexte, des organisations de terrain et des mouvements sociaux tels que les travailleurs sans terre, les pêcheurs, les paysans, les éleveurs, ou les peuples indigènes et nomades sont dans une position unique car ils peuvent fournir des preuves directes des lacunes et des problèmes qui entravent ou empêchent la réalisation de leur droit à la terre. Pourtant, ces organisations et ces mouvements ne sont souvent pas assez informés sur les raisons et les personnes responsables

de ces lacunes et de ces problèmes. Il leur manque parfois les méthodes et les outils pour collecter, organiser, et analyser ces informations et les utiliser pour amener un changement de politique publique.



Manifestation Wir Haben es Satt à Berlin, 2015 - crédit photo : Hana Bernardova

Bien sûr, avoir accès aux informations pertinentes - même avoir accès à des informations indépendantes éclairant leur propre situation et leurs droits dans cette situation - ne suffira pas à résoudre le problème. Mais s'ils n'ont pas accès à ces informations, il est probable que toute réponse des autorités à leur situation ne soit que cela - répondre, sans vraiment rendre des comptes.

Une étape clé dans toute recherche-action consiste à formuler et à poser les bonnes questions. Pour la recherche-action sur l'accès et le contrôle des terres, des zones de pêche et des forêts, des instruments juridiques internationaux tels que les Directives foncières peuvent être utilisés afin de formuler et poser les bonnes questions qui permettront de :

- Renforcer les processus organisationnels de défense et de lutte pour le droit à la terre et aux ressources naturelles.

- Collecter des preuves de manière systématique et évaluer les actions ou omissions de l'Etat.

Ces activités contribuent à améliorer l'action et la capacité d'analyse des mouvements sociaux et des organisations de terrain, ainsi que leur capacité à formuler des propositions. Examiner la façon dont les ressources naturelles sont réglementées joue donc un rôle clé dans le renforcement des mouvements qui défendent la souveraineté alimentaire.

- Faire changer les politiques publiques et les actions des autorités nationales.

Si l'on est en mesure de fournir des informations claires et spécifiques pour justifier nos revendications liées au droit à la terre, ces revendications n'en seront que plus visibles et impactantes, et il sera alors plus difficile pour les autorités publiques de les étouffer ou de les nier. Si l'on dit par exemple « Des évictions sont en cours ! Il faut faire quelque chose ! », il n'y a rien de substantiel qui permette d'influencer les politiques publiques et les actions des autorités nationales. Il s'agit donc de montrer combien d'évictions ont eu lieu dans la municipalité ; combien de femmes, d'hommes et d'enfants ont été affectés ; quels ont été les dommages soufferts par ces gens et par toute la communauté ; qui a commandité et soutenu la décision d'expulsion ; comment les évictions ont été exécutées et si d'autres violations des droits humains ont été perpétrées, etc. Cette approche étaye les revendications liées au droit à la terre et peut être efficacement utilisée pour promouvoir des changements politiques.

- Sensibiliser le public.

La recherche-action peut vous aider à sensibiliser le public à l'importance de gérer les ressources naturelles d'une manière juste, équitable et durable qui soit également conforme aux obligations en matière de droits humains. Souvent, les sociétés qui ont longtemps vécu dans des conditions d'inégalité ont pris l'habitude de considérer les violations du droit à la terre comme une situation normale, acceptable et immuable. Dans d'autres cas, les conséquences de politiques publiques insuffisantes ou inadaptées sont tues ou largement méconnues. Surveiller de manière globale la façon dont les ressources naturelles sont réglementées, tout en ayant une stratégie appropriée pour communiquer les résultats de cette analyse, peut aider à susciter une prise de conscience sur la situation des groupes sociaux vivant en relation étroite avec la Terre Mère.

- Rédiger des projets de rapports alternatifs à soumettre aux organes de surveillance des droits humains.

Les organisations de défense des droits humains opèrent un travail de surveillance qui permet de détecter des violations qui étaient auparavant invisibles. Ces violations peuvent ensuite faire l'objet de poursuites judiciaires par des avocats et des défenseurs des droits humains. Alternativement, elles peuvent être dénoncées devant des institutions de défense des droits humains au niveau national, régional ou encore international. Les informations recueillies et présentées grâce à ce travail d'analyse sont cruciales pour sensibiliser les juges aux causes structurelles qui sous-tendent les violations, voire pour les amener à rendre des jugements forçant le gouvernement à prendre des mesures correctives en adaptant les politiques publiques existantes. Soumettre des rapports indépendants aux organes internationaux de défense des droits humains peut accentuer la pression internationale sur les Etats, ainsi mis en cause pour leur non-respect des normes internationales. Cette pression peut conduire à une amélioration de la situation voire même à une cessation des violations, ce qui renforce les efforts déployés au niveau national.

- Organiser l'information d'une manière systématique afin de l'utiliser dans des recours judiciaires.

Les informations recueillies par le biais de la recherche-action peuvent étayer des recours judiciaires dans des dossiers emblématiques au niveau national ou international. En portant les Directives foncières à l'attention des juges par le biais de rapports indépendants, on peut amener ces juges à faire référence aux Directives et à leur contenu normatif pour interpréter les obligations internationales relatives aux droits humains en matière de terres, de pêches et de forêts.

Demander l'avis des citoyens : l'organisation d'une consultation publique en Catalogne

Cet article a été écrit par Lluís Ginesta, NO a la MAT Selva²⁹, qui a directement participé à cette mobilisation

2013. La menace d'une ligne à très haute tension (THT) refait son apparition. Une fois publiée l'étude d'impact environnemental, ils pourraient accélérer la procédure et démarrer les travaux. Nous réactivons la Plateforme *No a la MAT Selva* (« Non à la THT »), à l'occasion d'assemblées où les participants sont nombreux. Une centaine de personnes se rassemblent dans l'auditorium de la bibliothèque. Certains sont des militants de longue date et bien connus, mais il y a également beaucoup de nouveaux visages, provenant de sphères sociales et politiques très diverses.

Nous avons été subis une défaite en 2007 lors de la construction de la principale ligne THT. Ni les manifestations et les mouvements massifs de contestation, ni les campements dans la forêt pour éviter l'abattage d'arbres n'avaient réussi à arrêter la construction. Nous avons été violemment délogés du campement par la police, les occupants avaient été poursuivis pour obstruction de l'autorité, les arbres rasés et les tours électriques de 30 à 40 mètres érigées.

Nous ne pouvions pas répéter cet échec. Il nous fallait employer une stratégie différente. Il ne s'agissait plus de la ligne principale mais d'une branche de 17km, qui allait pourtant dégrader à jamais un des lieux à plus forte valeur patrimoniale et sentimentale de la commune, Farners y Rocar, près de Girone, dans le nord de la Catalogne. Nous étions convaincus que ce projet était massivement rejeté et étions décidés à y mettre un terme. Mais pour y parvenir, nous devions sensibiliser les institutions et leur montrer que la population était dans l'ensemble opposée au projet.

A alors émergé l'idée de lancer une consultation publique sur la THT, un référendum populaire afin de faire pression sur l'administration locale. Organiser un référendum nous permettrait de toucher l'ensemble de la population. Nous pourrions alors expliquer les arguments contre la THT et débattre publiquement avec les défenseurs du projet. Nous pourrions ainsi réfuter la propagande officielle de l'oligopole énergétique, qui s'est servi des coupures de courant sur la côte au mois d'août, en pleine saison touristique, ou de la grande panne généralisée causée par les chutes de neige de mars 2010 – par ailleurs liée au manque d'entretien du réseau de distribution domestique - pour affirmer que la THT était nécessaire. Les défenseurs du projet affirmaient également que le train à grande vitesse AVE ne pouvait pas fonctionner sans cette branche THT. Aujourd'hui, quelques années plus tard, le réseau THT n'a pas encore été lancé, pourtant le train AVE fonctionne très bien et il n'y a plus de pannes de courant sur la côte au mois d'août.

Entre 2009 et 2011, des consultations publiques sur l'indépendance se sont tenues dans la plupart des municipalités catalanes. J'en avais été le coordinateur pour la ville et la région, et l'assemblée m'a donc chargé de coordonner la consultation sur la THT. Certains nous ont déconseillé de suivre cette voie, affirmant que ce serait un échec et que la population n'irait pas voter. Le premier problème, cependant, a été de préciser la forme du référendum. Nous voulions suivre toutes les étapes de la loi sur la consultation, afin que celle-ci soit complètement officielle. Mais nous savions que nos adversaires allaient nous compliquer la tâche le plus possible et nous refuser l'autorisation au prétexte que la THT avait été déclarée d'utilité publique et d'intérêt général. Ni la Plateforme, ni les mairies n'avaient de compétence en la matière, et seul le gouvernement régional pouvait exercer ce

droit. Nous ne pouvions pas non organiser la consultation conformément aux délais prévus par la loi, car cela pouvait prendre jusqu'à un an pour en obtenir l'autorisation. Cela aurait été prendre le risque de voir avancer ou même se terminer les travaux sur la ligne, pendant que nous attendions l'autorisation d'organiser le référendum.

C'est pour ces raisons que nous avons choisi la voie populaire directe, déterminant ainsi notre propre calendrier. Nous allons organiser une consultation sans demander de reconnaissance officielle du gouvernement, en réponse à l'intérêt manifesté par les citoyens concernés. Le vote allait se tenir le 23 janvier 2014. Nous avons débattu collectivement de la forme que prendrait cette consultation, puis avons lancé une campagne d'environ quatre mois. De nombreuses activités ont été organisées : ateliers de banderoles, accrochage d'affiches, débats, inscriptions massives à des coopératives d'énergie renouvelable, marches populaires, concerts, participation aux principaux événements et festivals de la ville, veillées, interruptions d'éclairage public, défilés de rues dans l'obscurité, journées de vote anticipé, ouverture du vote électronique, etc. Cet hiver-là, au lieu d'un arbre de Noël sur la place principale, nous avons fait construire une tour électrique en bois par nos volontaires de la Plateforme, avec le bois de nos forêts. Ce fut notre action la plus importante.

Nous avons formé une équipe de 30 personnes et réparti les diverses tâches, de l'accrochage des panneaux à la réalisation de PowerPoint pour les débats. Nous avons désigné quatre porte-paroles et toute action était menée par au moins deux personnes afin de refléter le caractère collectif et divers de la Plateforme. Nous avons choisi comme slogan « Nouveau modèle énergétique sur notre territoire » (*NOu Model energètic Al nostre Territori*), qui est devenu l'acronyme « NO MAT » (NON THT). Ce slogan représente notre proposition alternative pour une énergie renouvelable et décentralisée. Des gens comme le maire de Santa Coloma de Farners sont passés en quelques semaines de soutien convaincu au projet THT à ardent défenseur de notre nouveau modèle énergétique.

6001 votes, dont 97% de Non, ont marqué le succès de notre consultation, grâce à une forte participation dans les trois municipalités concernées. A Santa Coloma de Farners, la principale municipalité, on a décompté seulement treize votes de moins que lors de la consultation sur l'indépendance. C'est un excellent résultat compte tenu du fait qu'il s'agissait d'une consultation locale menée par des acteurs locaux et quasiment sans couverture des médias catalans. Cette consultation est devenue une référence dans notre pays. Par la suite, la Plateforme Non à la THT Selva a présenté les résultats de ce vote à l'ensemble des instances politiques et administratives.

Aujourd'hui, presque 6 ans plus tard, il ne reste plus qu'une étape à passer : la dérogation définitive ratifiée par le conseil des ministres. Et bien évidemment, nous continuons de surveiller de près l'oligopole électrique afin qu'aucune procédure ne soit à nouveau contournée.

Cet article a été écrit en catalan et traduit par la suite. Lorsqu'il s'agit de promouvoir la valeur d'un territoire, ici de la Catalogne, nous ne pouvons pas le séparer de notre langue.

Conseils pratiques : Les terres sont importantes ! Faire de l'usage des terres une question politique

Il y a de nombreuses manières d'ouvrir un débat politique sur la terre et il faut souvent les combiner :

Collectez et rendez public des faits et des données :

Il y a souvent peu d'informations disponibles sur la propriété foncière, le zonage et la planification, de même que sur les impacts des projets utilisant des terres agricoles. Étudiez et analysez les données et tendances clés. Vous pouvez également étudier l'impact de l'usage des terres sur les systèmes agricoles et alimentaires, ainsi que sur l'entrée d'une nouvelle génération d'agriculteurs.

Les données foncières sont souvent difficiles à trouver et à rassembler, au-delà de quelques chiffres de base (ex. la taille des fermes). Eurostat, la base de données statistiques de l'UE³⁰, fournit quelques données qui doivent souvent être vérifiées et croisées avec des données nationales. La plupart des Ministères de l'Agriculture et/ou les Bureaux nationaux de statistique disposent également de données (par exemple le prix des terres). Seuls quelques pays fournissent un accès transparent et aisé aux données sur la propriété foncière³¹. Utilisez ces chiffres afin de sensibiliser et d'étayer vos demandes en mettant en valeur les données clés ou en produisant des infographies³².

Étudiez et revendiquez l'histoire foncière de son pays :

Les dépossession de terres, les droits à la terre et les luttes foncières dans votre région ou votre pays peuvent être méconnus ou mal compris. Recherchez et partagez cette histoire d'accès et de lutte pour la terre.³³. Parmi les éléments clés à examiner: qui possède et utilise la terre dans votre pays aujourd'hui, et historiquement ? Quelles ont été les étapes clés en matière de dépossession des terres ou de luttes pour la terre ? Comment votre mobilisation s'inscrit-elle dans ce récit historique plus large ? Quelles ont été les politiques foncières nationales ? Y a-t-il des éléments de positifs que vous pouvez tirer des politiques publiques du passé ? Sur cette base, soulignez les impacts actuels des tendances du passé, remettez en question l'usage et la répartition des terres qui ont cours aujourd'hui et ancrez votre lutte dans une histoire plus large.

Construisez des alliances :

Contactez des groupes variés - organisations paysannes, consommateurs, associations de développement rural, syndicats, groupes de défense de

l'environnement, militants du logement, etc. Organisez des événements publics et des débats, présentez votre travail sur des marchés de producteurs ou lors de visites de fermes, contactez des réseaux d'organisations de la société civile, afin de croiser les regards.

Afin d'élargir votre mouvement, réfléchissez à la façon dont les questions foncières sont liées à la justice sociale et à d'autres questions essentielles : comment l'usage des terres affecte-t-il les questions sociales et environnementales dans votre pays ? En quoi est-il lié aux questions qui intéressent vos interlocuteurs : alimentation saine, crise du logement, perte de biodiversité, création d'emplois, importance des zones rurales, etc. ? Comment pouvez-vous vous associer aux mouvements sociaux déjà mobilisés autour de ces questions ?

Racontez une histoire et rendez-vous visibles :

Commencez par construire un récit : racontez une histoire afin d'impliquer les gens, en vous référant à des chiffres, des faits historiques, des mobilisations actuelles. Utilisez les arts créatifs et des images. Vous pouvez également trouver une devise accrocheuse qui incarnera l'esprit de votre mobilisation : « Land Justice », « Pas de paysans sans terre, pas de terre sans paysans », « Hands on the Land », « Terre de Liens », « Land for the Many », « Libera Terra »...

Combinez les approches centrées sur des études et analyses avec des activités plus accessibles - connectez les gens à la terre en proposant des visites de fermes, des opportunités de travail à la ferme, des récits, des performances artistiques, de la musique, etc.

Organisez des actions directes et des campagnes publiques - occupations de terre, manifestations, festivals, etc. - afin d'attirer l'attention du public et des médias. Faites pression par le biais des médias et des réseaux sociaux.

Menez un travail de plaidoyer :

Publiez des rapports et des documents de synthèse analysant la question et présentant des demandes politiques. Combinez mobilisations de base et actions au niveau national ou international. Identifiez des représentants politiques attentifs à ces questions et travaillez à influencer l'élaboration des politiques publiques.

CHAPITRE 2

Lois foncières – Maîtriser les cadres juridiques et politiques

Si les questions foncières sont relativement absentes de l'agenda politique de nombreux pays européens, cela ne signifie pas pour autant l'absence d'instruments juridiques et politiques régissant son utilisation. La plupart des Etats ont, depuis des siècles, accumulé des lois qui régissent différents aspects de la propriété, des droits et des obligations en matière foncière. Le cadre juridique diffère d'un Etat membre à l'autre, mais il existe des points communs. Globalement, les réglementations nationales préservant les terres agricoles et favorisant l'accès à la terre pour l'agriculture paysanne ont été délaissées, ou sont devenues inadaptées face à l'émergence de nouveaux défis tels que la financiarisation des marchés fonciers. Les nouveaux Etats membres d'Europe de l'est ont également dû revoir leurs politiques foncières afin de se conformer au principe de libre circulation des capitaux qui est l'un des principes fondateurs de l'Union européenne. Promouvoir des cadres politiques et juridiques progressistes est donc une composante essentielle du travail des mouvements fonciers en Europe.

A l'échelle internationale, l'adoption des Directives foncières et l'incorporation du droit à la terre dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans constituent des pas en avant importants. Même si de nombreux gouvernements européens se montrent réticents à mettre en œuvre ces textes au niveau national, sur le terrain, de nombreux paysans, citoyens et communautés voient leurs besoins et leurs réalités reflétés dans ces nouveaux instruments internationaux de première importance.



Maraîchage - crédit photo : Capucine Godinot, Terre de Liens

Partout en Europe, des politiques publiques encadrent l'usage des terres agricoles. Diverses dans leurs objectifs, leur portée et leurs formes, elles visent pour la plupart à :

- préserver les terres agricoles: éviter qu'elles ne soient consommées pour d'autres usages (urbanisation, infrastructures, etc.) et les protéger des dommages environnementaux – c'est le domaine des politiques d'aménagement du territoire et des politiques environnementales;
- constituer des unités foncières viables pour l'agriculture et transmissibles entre les générations: constitution d'unités suffisamment grandes, échanges entre propriétaires de parcelles dispersées, développement de systèmes d'irrigation ou d'accès routiers, etc. – c'est l'aménagement foncier;
- répartir les terres: déterminer qui peut avoir y accès, préciser les conditions de transfert d'une génération à l'autre, d'un agriculteur à un autre (prix de vente ou de location, acheteurs prioritaires, durée des baux, etc.) – c'est le domaine des héritages, du contrôle des structures et de la régulation des marchés des terres agricoles.

Au cours des dernières décennies, les politiques nationales protégeant et régulant l'usage des terres agricoles ont été en partie démantelées (ex. création de contrats

de fermage moins favorables aux fermiers), contournées (ex. non-respect de l'interdiction de vente de terres aux étrangers), ou n'ont pas été adaptées aux nouvelles structures sociétaires agricoles qui se sont développées. Les outils de régulation sont dès lors peu efficaces.

L'Union européenne considère ne pas avoir de compétence directe et clairement affirmée en matière foncière³⁴. Néanmoins, les politiques européennes ont un impact important sur les terres agricoles : la politique environnementale concerne la préservation tant quantitative que qualitative des ressources naturelles. La Politique agricole commune (PAC) vise officiellement à favoriser une agriculture familiale et à augmenter les revenus des travailleurs agricoles, mais ses modalités d'application – notamment le fait de lier les aides au nombre d'hectares cultivés et non au nombre d'actifs employés – accélèrent la concentration et ont un impact sur les prix des terres.

Sans vision politique et réglementations fortes de la préservation et de l'usage des terres agricoles, les tendances de l'aménagement du territoire et du fonctionnement des marchés fonciers conduisent au recul des terres agricoles et à leur concentration entre un nombre toujours plus réduit d'acteurs agricoles et, de plus en plus, d'acteurs non agricoles. **Agir sur les politiques et réglementations nationales est donc un axe essentiel de nos luttes et mobilisations foncières.**

1- Les principales réglementations pour protéger les terres agricoles

Les politiques de planification spatiale ont pour rôle d'orienter les différents usages des terres et d'organiser leur coexistence : agriculture, habitat, espaces boisés, autres espaces naturels, loisirs, transports, activités commerciales, etc. Depuis des décennies, les terres agricoles sont considérées comme une « réserve disponible » pour permettre tous les autres usages. Il est urgent d'opérer un retournement de perspectives et de s'assurer que les politiques de planification spatiale valorisent et protègent les terres agricoles pour leurs fonctions essentielles : produire de la nourriture, stocker naturellement du carbone, offrir un habitat tant à la biodiversité remarquable qu'ordinaire, réguler les écosystèmes, maintenir des espaces naturels ouverts et des paysages diversifiés, mais aussi créer des emplois de proximité et assurer une vie sociale riche dans l'espace rural.

Les politiques environnementales, quand elles sont mises en œuvre en lien avec les acteurs locaux, peuvent également jouer un rôle clé pour protéger les terres et les écosystèmes et ainsi préserver les conditions nécessaires aux pratiques de l'agroécologie paysanne. Elles constituent aujourd'hui l'un des champs qui pose les limites les plus fortes au droit de la propriété privée des terres. En reconnaissant et protégeant les fonctions écosystémiques des terres (stockage de carbone,

habitat des espèces, filtration de l'eau, etc.), le droit environnemental les replace dans une perspective globale, collective, et limite les usages possibles³⁵.

Enfin, les politiques agricoles peuvent favoriser certains modèles agricoles, en influençant la taille des fermes, en préservant l'usage agricole sur tout le territoire (y compris en montagne) et en favorisant des pratiques agricoles respectueuses des ressources naturelles et des écosystèmes.

2- Les principales réglementations pour réguler les marchés fonciers

Les marchés fonciers, comme tous les marchés, fonctionnent dans l'intérêt public, s'ils sont correctement réglementés. Lorsque nous pensons aux marchés fonciers, nous pensons en général aux ventes de terres agricoles, mais il existe en fait trois types de marchés fonciers : celui des ventes de terres, celui des locations et celui des ventes de parts sociales (voir encadré).

Les trois marchés des terres agricoles

le **marché des ventes** de terres – c'est le plus connu. Sur ce marché, on vend et on achète des terres agricoles. Les terres peuvent être occupées (en fermage) ou libres, elles peuvent être des terres arables, des prés, des cultures permanentes, etc.

le **marché des locations** de terres – c'est le marché prédominant dans certains pays (Allemagne, Bulgarie, France, République tchèque...). On y échange des droits contractuels d'usage agricole de la terre, pour un prix, une durée, et parfois, des productions convenues à l'avance.

le **marché des parts sociales de sociétés** détenant des droits d'usage de terres agricoles – c'est le marché le plus récent, aujourd'hui en pleine expansion. Ce marché introduit un changement fondamental : ici, ce n'est plus un droit d'usage direct de la terre que l'on échange, mais un actif financier, immatériel. Ce nouveau marché échappe pour l'essentiel aux réglementations en place et bouleverse l'existant : il favorise la non transparence, la concentration des terres, et l'entrée d'acteurs non-agricoles. Par ailleurs, il accélère la tendance à acquérir et utiliser des terres agricoles à des fins de rentabilité financière (voir dans ce Manuel), plaçant les terres dans une logique de gestion spéculative des capitaux, dont la vitesse de circulation ne peut pas correspondre aux temps de l'agriculture.

Les réglementations des marchés fonciers diffèrent d'un pays à l'autre, et sont globalement en recul. Elles peuvent porter sur les aspects suivants :

- Qui a le droit d'acheter ou louer des terres agricoles : uniquement des agriculteurs ? des personnes physiques et des personnes morales ? des nationaux, des étrangers ou des résidents ? Le principal dispositif public pour cela est la définition légale des personnes qualifiées.
- Qui est prioritaire pour acheter ou louer : le fermier en place ? sa famille ? ses voisins ? les résidents ? des jeunes ? des femmes ? une agence foncière chargée de réattribuer des terres à des usagers prioritaires (ex. SAFER) ? Dispositifs: autorisations d'exploiter, droits de préférence ou droits de préemption.
- Quel est le prix pour acheter ou louer : prix libre ou encadré ? fixé en référence aux prix agricoles, ou au prix courant des marchés fonciers locaux ? ou en référence au précédent prix d'achat et à la période de détention des terres (afin de limiter la spéculation) ? Dispositifs: fixation administrative de fourchettes de prix, système d'autorisation préalable, droit de préemption avec révision de prix, ou mesures fiscales anti-spéculation.
- Quelle est la quantité de terres à détenir en propre ou en location : fixation d'un plafond de surfaces agricoles : par ferme ? par propriétaire ou fermier ? fixation d'un plancher pour garantir une surface minimum afin de viabiliser l'activité agricole ?
- Quels sont les usages autorisés ou prioritaires : s'agit-il plutôt de maintenir les unités de production existantes ou d'en consolider un plus petit nombre ? de prioriser certaines formes d'agriculture (extensive, bio, compatible Natura 2000...) ? de garantir un usage minimal des terres abandonnées ? Dispositifs: autorisations administratives, agences foncières, droits de préemption, aides publiques, lois sur la récupération de terres sous-utilisées...

Pour avoir prise sur les modèles agricoles (taille des fermes, modes de production), les pouvoirs publics doivent pouvoir orienter les transferts de droits d'usage des terres, via les divers marchés fonciers : ils doivent pouvoir accepter ou refuser les projets de transferts des droits d'usage, avant leur conclusion définitive. Pour compléter les mécanismes de réglementation des marchés fonciers, il est également important de disposer d'observatoires fonciers qui vont étudier et rendre public les données relatives à la consommation de terres agricoles, et aux transferts de terres agricoles (concentration, modes de faire-valoir, types d'acheteur, prix, etc.).

D'autres politiques publiques peuvent également avoir un impact important sur la préservation et l'accessibilité des terres agricoles : l'encadrement législatif et réglementaire de l'extension urbaine, les politiques fiscales, les régimes réglementant les droits de succession, la politique de retraite des agriculteurs, etc. Dans certains pays, ce sont des aspects prioritaires à traiter pour préserver les terres et développer l'agriculture paysanne.

Nos études de cas explorent différents aspects de ces politiques foncières nationales:

- la protection des droits des fermiers en France et en Belgique,
- le moratoire sur la vente de terres en Ukraine,
- les droits de préemption existants dans certains pays mais trop limités pour répondre aux enjeux actuels,
- la consécration du droit des communautés à acheter des terres agricoles en Ecosse, et
- l'inadéquation des politiques nationales face à l'expansion des sociétés agricoles et au transfert de terres sous formes de parts sociales.

Protéger les droits des fermiers : défendre les droits d'usage face au droit de propriété

D'un point de vue économique, l'intérêt du propriétaire foncier agricole et celui du paysan qui lui loue les terres sont divergents, que ce soit sur le montant du loyer ou la durée du bail. Les intérêts économiques étant prépondérants dans nos sociétés, il faut donc trouver un moyen de défendre le paysan locataire face aux intérêts de son propriétaire. Les conditions de fermage – durée des baux, conditions de renouvellement, montant des loyers, etc. – sont au cœur des luttes paysannes depuis des décennies.

Aujourd'hui le fermage est la forme prédominante de faire-valoir de la terre dans certains pays d'Europe du nord-ouest (Belgique, Allemagne, France, ...) et d'Europe centrale et orientale (Bulgarie, République tchèque, Slovaquie) et elle est en pleine expansion. Cette forme de faire-valoir recouvre des réalités complexes : dans certains cas, les agriculteurs louent à leur propre famille, voire à une société foncière dont ils ont la propriété (en tout ou partie). Dans d'autres cas, les agriculteurs sont à la fois propriétaires de leurs terres, et locataires de terres complémentaires ; dans d'autres cas encore, ils louent toutes leurs terres à un ou plusieurs propriétaires.



Travail de la terre à la ferme du Pointeau - crédit photo : Terre de Liens

Maintenir une vie sociale dans les campagnes, produire une alimentation locale de qualité ou encore favoriser le développement de l'agroécologie nécessitent des paysans nombreux et avec un accès stable aux terres pour pouvoir y investir sur le long terme, et participer à la vie de leur territoire. La propriété est souvent considérée comme la forme la plus stable d'accès aux terres, mais elle est aussi source de problèmes et tensions (endettement, capitalisation...). Une bonne alternative est de permettre aux agriculteurs de bénéficier de conditions prévisibles, pérennes et abordables pour exercer leur activité agricole par la location, qui permet un accès à la terre moins onéreux que l'achat. Ce qui importe c'est d'avoir un accès stable à l'usage des terres, plus que leur propriété.

A la fin de la seconde guerre mondiale, en France, en Belgique, les mouvements issus de la résistance impulsent de grandes réformes sociales : sécurité sociale, droit du travail, nationalisation d'entreprises stratégiques, mais aussi protection des droits des fermiers afin de rééquilibrer la relation de pouvoir entre propriétaires et locataires. En France, le Statut du fermage³⁶, adopté en 1946, détermine que le bail doit avoir une durée minimum de 9 ans, son loyer est encadré par l'administration locale (fourchette de prix fixé en référence aux prix agricoles et non au marché du prix des terres) et il se reconduit tacitement sauf si le propriétaire souhaite cultiver lui-même les terres. Par ailleurs, le bail est transmissible aux descendants et, en cas de vente, le fermier a un droit de

préemption pour acheter les terres. Toutes ces restrictions au droit de propriété garantissent une stabilité certaine aux fermiers, qui n'ont pas à s'endetter encore plus pour acheter le foncier.

En Belgique, des réglementations distinctes, mais similaires, s'appliquent pour la Flandre et pour la Wallonie. Le statut du fermage offre des protections importantes aux fermiers : baux de longue durée (9 ans minimum, baux de 18 ans ou plus possibles), renouvelables automatiquement et transmissibles. Les loyers sont réglementés (montant maximum du loyer fixé en référence au revenu cadastral). Pourtant depuis deux décennies, ces réglementations sont vécues comme trop contraignantes par les propriétaires et sont parfois utilisées de manière abusive par les fermiers (avec le développement des pas-de-porte³⁷ notamment). Alors que les réglementations belge et française sont au départ similaire, le contexte historique et social propre à chaque pays (structure sociale de la propriété, organisation du syndicalisme agricole, etc.) a conduit à des résultats divergents. En Belgique, la protection des droits des fermiers a conduit à un relatif blocage du marché des locations de terres, accompagné de la multiplication de contrats oraux ou de courte durée visant à contourner le statut du fermage et d'un recours croissant à des sociétés de gestion prestataires de travaux agricoles.

En Wallonie, le bail à ferme a été réformé en 2019 et les nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2020. Première amélioration proposée par la réforme : dorénavant, il n'y aura plus de bail oral. Tous les contrats devront être écrits et enregistrés. Par ailleurs, la durée maximale du bail a été fixée à 36 ans (4 renouvellements de 9 ans). La réforme vise également à mettre fin à certains abus, en introduisant une sanction effective en cas de sous-location, ou en supprimant le droit de préemption pour les fermiers de plus de 67 ans. Enfin, concernant les aspects environnementaux, la réforme a intégré un état des lieux obligatoire, qui permettra de mieux considérer les éventuels dommages causés ou les améliorations apportées au bien. Et les clauses environnementales qui peuvent être inscrites au bail ont été élargies, et peuvent désormais faire l'objet d'une sanction.

Dans de nombreux autres pays d'Europe³⁸, des réglementations existent pour protéger les droits des fermiers face aux propriétaires, et encadrer les conditions de mise à bail. Ces protections portent sur tout ou partie des aspects suivants :

- durée des baux : de préférence de 13 à 5 ans minimum, jusqu'à des baux de longue durée (25 ans) ;
- montant des loyers : encadré par l'administration, afin de garantir un prix pour usage agricole déconnecté des prix du marché foncier spéculatif ;

- renouvellement des baux : automatique, ou à des conditions favorables pour le fermier en place ;
- transférabilité des baux : aux descendants et membres de la famille notamment ;
- droit de préemption des fermiers en cas de vente ;
- résolution des litiges entre propriétaires et locataires : organisation des tribunaux paritaires, comprenant à part égale des propriétaires et des locataires
- autorisation administrative de la mise à bail, afin de vérifier que celle-ci ne constitue pas une mauvaise répartition des terres, ou n'inclue pas un loyer disproportionné³⁹.

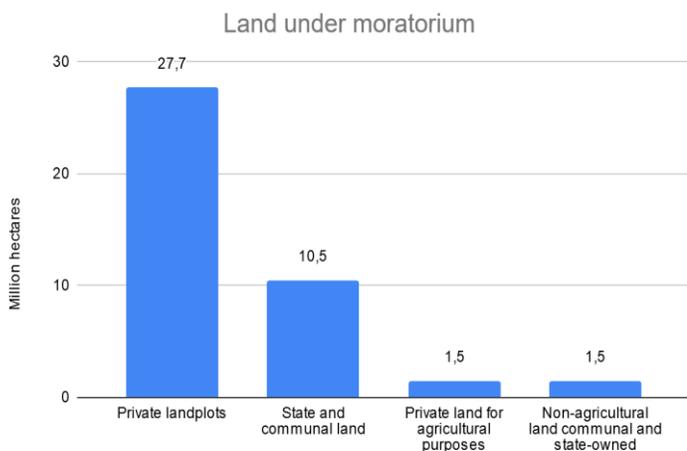
Ces protections sont cependant souvent trop faibles, ou insuffisamment mises en œuvre. Peser en faveur de réglementations nationales protectrices des droits des fermiers, lutter contre la multiplication des dispositifs permettant de contourner les réglementations protégeant les fermiers locataires (ex. baux oraux de courte durée, mise à disposition non contractuelle) est aujourd'hui un enjeu clé pour les mouvements mobilisés en faveur de l'agroécologie et de l'installation d'une nouvelle génération, au premier rang desquels les syndicats paysans.

Tenter de geler les ventes de terres : le moratoire foncier en Ukraine

En octobre 2001, le parlement ukrainien a adopté une nouvelle version du Code foncier. Ce Code foncier a consolidé tous les changements opérés au cours des dix ans de réforme foncière. Il a également introduit une restriction majeure sur le fonctionnement du marché foncier : un moratoire sur la vente de terres agricoles.

Le moratoire inclut une interdiction de vente des terres classées en usage agricole. Ces terres ne peuvent pas être vendues par transfert des titres de terres alloués aux citoyens pendant le processus de réforme agraire. Il est interdit de vendre des terres ; de modifier leur usage prévu (par exemple de passer d'un usage agricole à un usage non-agricole) ; de transférer la terre sous forme d'actifs à toute entreprise commerciale (par exemple sous forme de caution pour un prêt) ; ou de la transférer comme garantie d'achat. Les seules options légales restantes pour le transfert de terres sont les contrats de location (pour les personnes physiques et morales) ainsi que certaines formes de dons et d'héritage (pour les personnes physiques).

Le graphique suivant indique les types de tenures foncières concernées par le moratoire :



Catégories : parcelles privées ; terres de l'Etat et des collectivités locales ; terres privées à usage agricole ; terres de l'Etat et des collectivités à usage non agricole.

Source: Infographie fondée sur les données du Geocadastre

Le moratoire a été conçu comme une mesure transitoire, dans l'attente de produire une législation qui aurait pour but de développer un marché foncier avec des prix « adéquats ». Cette mesure devait répondre aux inquiétudes de certains acteurs politiques et sociétaux qui craignaient que la privatisation des terres n'ouvre la porte à l'accumulation de terres entre les mains de grands intérêts privés, au détriment de la population rurale et agricole, majoritaire en Ukraine. Il était convenu que le moratoire serait abrogé le 1er Janvier 2005, donnant ainsi à tout le monde le temps de se préparer à l'ouverture du marché foncier.

Cependant, en janvier 2020, le moratoire est toujours en vigueur. Les raisons de sa prolongation sont nombreuses : avant de pouvoir l'abroger, il fallait créer et numériser un registre foncier, créer une banque foncière publique, ainsi que rédiger, débattre et adopter une loi sur le transfert des droits fonciers. Ces processus ont pris plus de temps que prévu, et à fin 2019, aucun projet de loi n'avait été soumis.

Impacts

Alors que le moratoire visait à empêcher la concentration de terres, la réalité s'est avérée bien différente. En réalité, s'il est vrai que la vente formelle de terres était interdite, la période depuis l'adoption du moratoire a connu la plus forte croissance

de concentration foncière dans l'histoire du pays. Après l'entrée en vigueur du moratoire, les locations sont devenues le principal (mais pas l'unique) moyen de contrôler des terres en Ukraine. Immédiatement après la privatisation des terres, un grand marché locatif s'est formé. En raison du grand nombre de parcelles disponibles, le prix locatif était et demeure peu onéreux : 54€ par hectare en 2018. Des millions de propriétaires étaient alors disposés à louer leur terre pour des brouilles car le manque de capitaux et la fragmentation des parcelles empêchaient de nombreux agriculteurs de cultiver leur terre eux-mêmes.

Les entreprises privées ont ainsi trouvé les moyens légaux de contourner l'interdiction sur les ventes de terres. Petit à petit, elles ont concentré entre leurs mains des milliers de petites parcelles (4 hectares en moyenne) par voie de contrats locatifs.

La location étant devenue la principale façon de contrôler des terres, les contrats locatifs font l'objet d'une grande pression concurrentielle, tout particulièrement du fait des agro-holdings⁴⁰ qui font de la concurrence aux petits agriculteurs. Les agro-holdings peuvent pratiquer des prix locatifs plus élevés, ce qui leur donne un avantage significatif. De nombreux agriculteurs ont ainsi perdu tout ou partie de leur terre, et sont alors forcés d'abandonner l'agriculture et de rechercher du travail dans d'autres secteurs.

Souvent, les agro-holdings et d'autres investisseurs importants tirent profit de leurs connexions politiques et d'un meilleur accès au financement pour acquérir et contrôler des terres. Grâce à l'approbation du Comité anti-monopole de l'Ukraine, des entreprises disposant d'un soutien financier stable ont commencé à acquérir des entreprises agricoles qui disposent de contrats de locations de terres et d'autres actifs.

Depuis l'entrée en vigueur du moratoire, des dizaines d'agro-holdings et d'entreprises agricoles disposant de grandes réserves foncières et de relations bien placées se sont progressivement constituées⁴¹. La situation ne laisse rien présager de bon pour le contrôle démocratique des terres, particulièrement dans le contexte mondial actuel de ruée sur les terres agricoles.

Le recours aux contrats locatifs est devenu encore plus tentant grâce au lobbying réussi du secteur privé qui a obtenu l'amendement du Code Civil Ukrainien en 2007, introduisant notamment des dispositifs de location à long terme appelés **emphytéose**.⁴² Ces contrats incluent le droit à l'usage et au bénéfice total de la terre agricole pour une période prolongée et se rapprochent, par de nombreux aspects, d'une propriété formelle, bien qu'il s'agisse d'une location. La définition des « usages agricoles » dans ce genre de contrats est aussi inhabituellement large, et

couvre de nombreuses activités. Par exemple, c'est dans ce cadre que l'un des plus grands agro-holding d'Ukraine, MHP, a lancé le chantier de la plus grande usine de biogaz du monde avec une capacité de 20 MW⁴³.

Les baux emphytéotiques n'ont pas été immédiatement adoptés par les investisseurs mais à mesure que le moratoire se prolongeait, les entreprises ont commencé à offrir aux agriculteurs et aux autres propriétaires fonciers des contrats locatifs d'une durée maximale de 49 ans. L'emphytéose est ainsi devenue une sorte de faille juridique utilisée par les agro-holding pour contourner le moratoire. Entre 2005 et 2017, environ 28 000 contrats de ce type ont été signés, pour une superficie cumulée de 80 000 hectares de terres.

Les baux emphytéotiques présentent de nombreux risques pour les paysans et les communautés rurales ukrainiennes. Ils donnent par exemple aux « locataires » le droit de revendre leur droit d'utiliser la terre sans le consentement du propriétaire, peuvent créer des difficultés lors des héritages, et ne peuvent être annulés que dans des circonstances restreintes.

Avenir du moratoire sur les terres

Quoique l'avenir du moratoire soit sujet à débat, il va probablement être abrogé dans un avenir proche. Il n'a pas rempli son rôle initial qui était de limiter la concentration des terres et il a peut-être même contribué à l'alimenter en permettant à des entreprises de contrôler de fait des terres sans avoir à détenir un titre officiel de propriété.

La levée du moratoire pourrait conduire à une nouvelle redistribution des terres ou, à l'inverse, consolider la présence de l'agro-industrie en Ukraine. Il est donc important de réfléchir soigneusement aux réglementations foncières à venir, particulièrement si celles-ci doivent protéger les droits des paysans et empêcher une plus grande concentration des terres.

Derniers développements

En septembre 2019, le gouvernement ukrainien a lancé les préparatifs pour nouveau projet de loi sur le marché foncier ukrainien. La proposition a été approuvée en première lecture par le Parlement en novembre 2019. En janvier 2020, le projet de loi est repassé au Parlement pour une seconde lecture. Le projet de loi met fin au moratoire en autorisant la vente de 10 000 hectares de terres à des citoyens ou des entreprises ukrainiens. Les ressortissants et entreprises étrangers ne sont toujours pas autorisés à acquérir des terres. Les banques et les agences de crédit sont autorisées à accepter des terres en garantie, à les reprendre et à les revendre aux enchères en cas de faillite ou de défaut de paiement. Plus

important encore, les banques peuvent concentrer plus de 10 000 hectares de terres.

Des inquiétudes ont été exprimées quant à la manière dont le projet de loi a fait l'objet d'une procédure accélérée pour être présentée au Parlement sans véritable contrôle législatif ni consultation publique plus large. En l'état, il y a un risque qu'en l'absence de conditions-cadres adéquates, la levée du moratoire ne fera qu'aggraver les inégalités. Le projet de loi ne dit par exemple rien sur les droits prioritaires des groupes marginalisés ou sur l'utilisation durable de la terre, tels que fixés par les objectifs de développement durable de l'ONU.

Malheureusement pour le mouvement paysan en Ukraine, il a été particulièrement difficile d'exercer une vraie influence sur le contenu et la mise en application du projet de loi.

Orienter les ventes de terres par le biais des droits de préemption

Hors héritage, la vente de terres est l'une des principales modalités par laquelle les terres agricoles changent de propriétaires. Ce changement de propriétaires peut s'accompagner, ou non, d'un changement d'agriculteur. Acheter des terres confère à l'acquéreur les droits les plus étendus sur l'usage de ces terres, dans le respect des réglementations existantes : usage agricole ou non agricole, location ou exploitation directe, modèle agricole (agroécologique, bio, etc.), et type de cultures.

Sur les marchés des ventes de terres, le principal critère qui détermine quel sera l'acheteur est le prix : sans réglementation particulière, les terres sont achetées par le plus offrant⁴⁴. Or, les marchés des ventes de terre ont beaucoup évolué au cours des dernières décennies :

- de plus en plus de terres agricoles sont utilisées ou convoitées pour des usages urbains ou de loisirs (résidence secondaire, prés à chevaux). Cela pousse les prix à la hausse en déconnexion avec l'économie agricole.
- les acquisitions de très grande taille sont de plus en plus fréquentes, de la part d'acteurs agricoles, ou d'investisseurs non agricoles.
- les marchés fonciers sont désormais européens - c'est l'une des composantes de la libre circulation des capitaux dans l'Union européenne - et même mondiaux, avec une mobilité croissante des capitaux entre tous les pays du monde.

Ces évolutions ont poussé à la hausse des prix des terres et à la présence de plus en plus fréquente d'acquéreurs non agricoles. Elles rendent l'achat de terres de plus en plus compliqué pour les agriculteurs locaux, notamment ceux en agriculture paysanne qui ont souvent des capitaux et des capacités d'emprunts limités, et pour toute la nouvelle génération de paysans qui souhaite démarrer une activité agricole. L'effet d'éviction est encore plus marqué pour les femmes qui accèdent souvent moins facilement que les hommes aux capitaux d'exploitation et aux emprunts.

Historiquement, un grand nombre de pays européens ont réglementé leurs marchés fonciers pour éviter que le prix ne soit pas le seul critère d'attribution, en introduisant une autorisation préalable à l'achat ou des droits de préemption. Ces derniers visent à donner la priorité à certains acquéreurs lorsque des terres agricoles sont mises en vente. Le plus souvent, ils bénéficient :

- aux fermiers (locataires), lorsque les terres qu'ils louent sont mises en vente ;
- aux agriculteurs voisins, qui cultivent des terres limitrophes ou à proximité des terres mises en vente⁴⁵ ;
- à des agences foncières publiques ou à mission de service public ;
- à des collectivités locales,
- à certaines catégories d'agriculteurs : maintien du caractère familial d'une ferme, candidats à l'installation agricole, agriculteurs ayant des pratiques environnementales avancées, etc.

La mise en place de droits de préemption vise le plus souvent à maintenir les fermes existantes, en permettant aux fermiers de devenir acquéreurs des terres qu'ils louent, ou en permettant aux voisins de consolider leur activité. Lorsque des agences foncières ou des collectivités locales bénéficient de droits de préemption, cela permet également de stocker des terres pour garantir leur usage agricole, de les réagencer dans le cadre de programmes d'aménagement agricole, ou de les réattribuer à certains usages ou usagers prioritaires : jeunes, femmes, agriculture bio (ex. sur les zones à enjeux eau), etc.

Pour que les droits de préemption puissent s'exercer, il faut que les projets de ventes de terre soient rendus publics, de sorte que les catégories prioritaires aient connaissance de la mise en vente des terres et des conditions de leur mise en vente (prix notamment). Le plus souvent, une agence foncière ou une autorité administrative vérifie la qualité prioritaire des acquéreurs qui souhaitent préempter. Lorsque plusieurs personnes ou plusieurs catégories prioritaires souhaitent acheter, elles fixent un ordre de priorité pour déterminer quel est

l'acheteur le plus prioritaire. Dans certains cas, elles peuvent aussi autoriser l'acheteur à acheter à un prix inférieur à celui demandé par le vendeur.

La Lituanie reconnaît le droit de préemption des fermiers (locataires) et des agriculteurs voisins (limitrophes) lors de la vente de terres. Le vendeur doit notifier la vente au service foncier national ou à un notaire. Si aucun des acquéreurs prioritaires ne souhaite acheter, le vendeur peut vendre à qui il veut, au prix et aux conditions initialement fixés.

En Hongrie, la loi prévoit que les agriculteurs locaux - qui résident depuis au moins 3 ans de manière continue - ont un droit de préemption, afin de pouvoir augmenter les surfaces cultivées et consolider leur activité. Le notaire du vendeur notifie le projet de contrat de vente à une autorité administrative qui approuve ou non la vente, sur avis d'un comité foncier local composé d'agriculteurs. L'autorité administrative établit la liste, et le rang, des personnes qui ont un droit de préemption - celles-ci ont 60 jours pour manifester leur souhait d'acheter aux conditions fixées dans le projet de contrat.

En Pologne, l'Agence nationale de la propriété des terres agricoles (*Agencja Nieruchomości Rolnych* - ANR) a un droit de préemption sur toutes les ventes de terres publiques de plus de 5 hectares, à l'exception des exploitations familiales.

En Allemagne, toutes les ventes de terres agricoles au-delà d'un certain seuil (0,25 à 2 hectares selon les Länder) doivent être autorisées par une autorité administrative. Celle-ci peut refuser la vente pour plusieurs motifs :

- si le prix de vente est déconnecté des prix du marché local (en général supérieur de plus de 50% au prix moyen pratiqué localement) ;
- si la vente entraîne une mauvaise répartition des terres - notamment si l'acquéreur n'est pas agriculteur ;
- si la vente conduit à réduire ou diviser des terres agricoles, mettant en danger le fonctionnement de certaines fermes.
- Si la vente est autorisée, aucun droit de préemption ne peut être exercé. Si la vente est refusée, des agences régionales, les *Landgesellschaften*, peuvent se porter acquéreur. Pour le faire, elles doivent avoir identifié un agriculteur intéressé à racheter les terres, au prix initialement fixé. Elles peuvent aussi acquérir des terres sans acheteur identifié, si c'est dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de restructuration⁴⁶.

En France, les fermiers ont un droit de préemption, ainsi que les SAFER, des agences foncières régionales, qui se voient notifier toutes les ventes de terre et

peuvent préempter une vente, pour stocker ou revendre à un agriculteur, y compris en révisant le prix de vente à la baisse (voir encadré).

Les droits de préemption ont souvent été mis en place pour favoriser le maintien et la consolidation des activités agricoles existantes. Lorsqu'ils bénéficient à certaines catégories – agriculteur, résident – ils ont été fréquemment contournés par des arrangements de type prise de participation ou *joint venture*, entre une personne remplissant ce critère et un investisseur extérieur. Lorsque la terre est détenue sous forme sociétaire, la vente des parts sociales de ces sociétés ne peut en général pas faire l'objet de préemption⁴⁷. Les droits de préemption sont un instrument puissant et symbolique de la régulation des ventes de terres agricoles. Ils doivent être renforcés et adaptés aux nouveaux enjeux qui entourent les ventes et transferts de terres.

Le droit de préemption des SAFER en France

Une loi de 1960 a créé les SAFER pour **moderniser l'agriculture française, tout en garantissant son caractère familial**. Tous les projets de vente de biens agricoles et ruraux, bâtis ou non bâtis, doivent leur être notifiés par le notaire du vendeur, afin qu'elles puissent exercer leur droit de préemption.

La SAFER intervient sur 20% à 30% des surfaces préemptables par an (à peu près toutes les ventes de terres sauf certains cas comme les ventes entre parents). Elle peut le faire de deux façons :

1/ comme un **intermédiaire de vente à l'amiable**. Dans ce cas, elle intervient à la demande du vendeur pour organiser la vente du bien avec un nouvel acquéreur. Cela se rapproche du métier des agents immobiliers, à la différence importante que la SAFER n'attribue pas la vente au plus offrant, mais au mieux disant, selon les orientations fixées par la loi, après un appel à candidatures,

2/ par **préemption** si elle est sollicitée par un tiers souhaitant s'opposer à une vente agricole. Dans ce cas, elle étudie si la personne demandant la préemption a un projet plus intéressant que l'acquéreur prévu au regard des 9 objectifs fixés par la loi. La revente se fera toujours après un appel à candidatures.

Les objectifs justifiant le droit de préemption sont très larges, et incluent : permettre l'installation ou le maintien d'agriculteurs, agrandir une ferme pour la rendre viable, sauvegarder le caractère familial de la ferme, lutter contre la spéculation foncière, ou préserver l'environnement par la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées.

Lorsqu'elle préempte, la SAFER s'impose comme l'acheteur du bien. Elle peut le faire:

- sans révision de prix : la SAFER accepte le prix demandé par le vendeur, qui est tenu de lui vendre le bien.
- avec révision de prix : si la SAFER considère que le prix est surévalué par rapport à l'état du bien ou aux prix pratiqués localement, elle peut décider d'acheter à un prix inférieur à celui fixé par le vendeur. Dans ce cas, le vendeur peut :
 1. accepter de vendre à la SAFER;
 2. retirer son bien de la vente ;
 3. demander au Tribunal de fixer le prix de la vente qui s'imposera à la SAFER.

Chaque année, seules 10 à 15 % des surfaces acquises par les SAFER le sont par préemption, le reste l'étant à l'amiable. Cependant, ce droit de préemption a un fort pouvoir de dissuasion : par sa simple possibilité, il conduit les vendeurs à faire preuve de plus de modération dans les prix affichés.

Si la SAFER est un outil progressif, sa gouvernance est telle qu'elle accorde une place prépondérante aux syndicats agricoles, et notamment aux syndicats conventionnels, aujourd'hui majoritaires en France. Par ailleurs, sa vision de fermes viables et modernes reste très influencée par le modèle d'une agriculture conventionnelle, spécialisée, tournée vers l'agrandissement et les circuits longs. Cela aboutit fréquemment à donner la priorité dans l'attribution des terres à l'agrandissement de fermes existantes, sans toujours suffisamment prioriser l'installation de nouveaux agriculteurs et l'agriculture paysanne.

Promouvoir le droit des communautés à acheter dans l'intérêt public en Ecosse



Coopérative de maraîchers de Taybank, Ecosse - crédit photo : Roz Corbett, Scottish Farm Land Trust

En Écosse, la propriété foncière est l'une des plus concentrées au monde.

1125 personnes seulement possèdent plus de 70% des terres rurales, tandis que certaines propriétés font plus de 80 000 hectares. Cette situation a conduit

au développement d'un mouvement foncier citoyen, qui prône une réforme foncière exigeante. Depuis la dévolution du pouvoir en 1999 - l'Ecosse dispose désormais de son propre parlement - de plus en plus de voix s'élèvent pour demander une réforme foncière et des changements dans la structure de la propriété foncière.

En Ecosse, le mouvement foncier citoyen s'est développé continuellement au cours des dernières décennies. Trois textes législatifs importants sont venus soutenir cette dynamique.

1. Loi de 2003 sur la réforme foncière (Écosse):

- A. Elle a établi le droit d'acquérir des terres pour les communautés rurales comptant jusqu'à 10 000 personnes. Ces communautés disposent d'un droit de préemption lorsqu'un terrain est mis en vente sur le marché, du moment qu'elles ont manifesté formellement un intérêt à l'acquérir, préalablement à sa mise en vente.
- B. Elle a également établi le droit d'acquérir des terres pour les communautés de Crofters⁴⁸. C'est une forme poussée de droit de préemption car les communautés de Crofters, telles que définies par la loi, peuvent forcer une vente même si le propriétaire foncier ne souhaite pas vendre. Avant la Loi de 2003, il y a eu des exemples de communautés de Crofters qui ont coopéré pour acquérir des terres, à Assynt par exemple. Mais aujourd'hui comme alors, la Loi elle-même n'a jamais été mise en œuvre, et les ventes se font car les propriétaires consentent à un rachat « à l'amiable » en dehors du processus législatif. Le cas le plus notable est celui de Pairc, où la communauté de Crofters a lutté pendant douze ans afin de forcer le propriétaire foncier à vendre.

Vous pouvez consulter la liste de toutes les communautés qui ont exercé avec succès leur droit à acquérir des terres sur le Registre foncier de l'Ecosse⁴⁹.

2. Loi de 2015 sur l'Autonomisation des Communautés (Ecosse) :

- A. Cette loi est venue amender le droit d'acquérir des terres pour les communautés établi par la Loi de 2003. Elle a étendu ce droit à l'ensemble des communautés écossaises, au-delà de celles dont la population n'excède pas 10 000 personnes. Elle inclut également une législation pour réglementer les demandes de transfert d'actifs, que les communautés peuvent utiliser pour prendre la gestion d'actifs plutôt que de chercher à les acquérir. Cet outil est plus couramment utilisé que le droit d'acquérir des terres.
- B. La Loi a également établi le droit pour les communautés d'acquérir des terres abandonnées ou sous-utilisées. L'instance communautaire qui désire acquérir

un terrain doit prouver que celui-ci est complètement abandonné ou qu'il est utilisé d'une manière qui nuit au bien-être environnemental de la communauté concernée et qu'il est dans l'intérêt public d'en transférer la propriété. La loi a été promulguée et certaines communautés examinent comment s'en saisir, mais aucun cas n'a encore été relevé.

3. Loi sur la Réforme foncière (Ecosse) de 2016 :

- A. Cette loi a établi le droit des communautés d'acquérir des terres à des fins environnementales, dans les cas où le transfert de terres est susceptible de favoriser le développement durable, et qu'il constitue le moyen le plus pratique d'y parvenir. Cette loi n'a pas encore été promulguée, et devrait l'être début 2020. Il sera intéressant de voir ce qu'il en ressort !
- B. Cette Loi a également amendé la législation existante sur les exploitations agricoles. Elle a créé de nouvelles conditions de bail agricole, et a supprimé l'obligation pour les fermiers locataires de manifester un intérêt préalable afin d'exercer leur droit de préemption. Bien qu'encore récents, ces amendements n'ont pour le moment pas permis d'arrêter la baisse des terres mises en location, ce qui suggère que légiférer n'est pas suffisant pour faire augmenter les terres offertes à la location.

Le droit d'acquérir des terres abandonnées ou sous-utilisées et le droit d'acquérir des terres à des fins environnementales établis en 2015 et 2016 n'exigent pas que le propriétaire soit un vendeur consentant. Ils peuvent donc être utilisés pour forcer la vente d'un terrain, bien que la loi encadre soigneusement les conditions d'une telle vente. Il faut par exemple démontrer que tous les autres moyens d'arrêter l'activité préjudiciable (par ex. en la signalant aux régulateurs) aient été épuisés et que refuser de consentir au transfert de ces terres aboutirait à nuire à la communauté. Cette législation impose également que la communauté acquière la terre à sa valeur marchande.

Si la Loi sur la réforme foncière de 2003 a été testée et éprouvée par les communautés, avec un total de 230 000 hectares de terres désormais entre les mains de communautés (bien que peu aient utilisés la voie législative), la Loi sur l'autonomisation des communautés est encore très récente, et le droit d'acquérir des terres abandonnées ou sous-utilisées ainsi que le droit d'acquérir des terres à des fins de développement durable n'ont pas encore été testés. Cette législation pourrait toutefois être utilisée par des communautés désirant installer des nouveaux agriculteurs pratiquant l'agroécologie. Des obstacles techniques surgiront probablement. Par exemple, les groupes communautaires pourraient ne pas avoir accès au Fond foncier écossais – un fonds du gouvernement écossais mis à la disposition des instances communautaires pour leur permettre de couvrir une

partie du prix d'achat des terres – en raison de restrictions autour de l'octroi des aides publiques.

Cette législation n'a pas seulement permis de créer une voie légale pour les communautés qui souhaitent acheter des terres, elle a aussi élevé le niveau du débat et provoqué une prise de conscience autour du besoin de lutter contre le haut niveau de concentration foncière en Ecosse. Il est aussi à noter qu'une grande partie des acquisitions de terres par les communautés s'est faite en dehors des procédures prévues par ces lois. Celles-ci sont vues plutôt comme un filet de sécurité permettant aux communautés de s'engager dans des accords pour la gestion ou le transfert de terres et constituant un levier de changement, sans qu'il soit toujours nécessaire de suivre les dispositifs législatifs.

Lutter contre la financiarisation de l'agriculture

Qu'est-ce que la financiarisation de l'agriculture ?

La financiarisation de l'agriculture est un processus qui s'inscrit dans l'histoire du capitalisme et se caractérise par l'arrivée de capitaux extérieurs en vue d'un profit financier. C'est un phénomène ancien qui a débuté avec le développement des plantations coloniales (cannes à sucre, thé, hévéa...) et s'est développé récemment, avec une accélération en 2007-2008. Cette financiarisation transforme le secteur agricole qui était, dans de nombreux pays, structuré autour de l'agriculture familiale et/ou paysanne.

Dans le modèle paysan, les détenteurs du capital d'exploitation en sont aussi les travailleurs majoritaires ; la richesse créée permet de rémunérer le travail et d'assurer l'investissement productif dans la ferme. C'est une logique très différente de celle des investisseurs extérieurs à la ferme, qui recherchent un retour sur investissement le plus élevé possible.

La « modernisation » agricole initiée dans les années 1960 dans un grand nombre de pays d'Europe s'est traduite par la spécialisation, la simplification et la standardisation de la production, une mécanisation et une automatisation accrues, et l'agrandissement de certaines fermes couplé à la disparition des plus petites. L'outil de production (machines, foncier, intrants), devient de plus en plus grand et coûteux, au point que les agriculteurs doivent massivement recourir au crédit. Lorsque la machine s'emballe, la durée des remboursements en vient à dépasser la durée de la carrière agricole. Pour se maintenir, la production doit alors être portée par une entité économique plus "durable" qu'une carrière humaine, d'où le

recours à des sociétés d'exploitations. Pour continuer à financer le capital d'exploitation, ces sociétés ont besoin de capitaux extérieurs.

Dans la phase actuelle de financiarisation de l'agriculture, de plus en plus de grandes fermes adoptent un statut de société, afin d'attirer des capitaux extérieurs. Dès lors, leur capital peut être financé en totalité ou en partie par des investisseurs extérieurs, et vendu sous forme de parts sociales. Les investisseurs extérieurs peuvent être motivés par le besoin de sécuriser des approvisionnements en alimentation ou en biomasse, et/ ou par la volonté de diversifier leur portefeuille financier.

Certains sont des acteurs du monde agricole (sociétés d'exploitation agricole, sociétés de portage foncier, entreprises agro-alimentaires), d'autres sont des acteurs non agricoles : fonds d'investissement, compagnies d'assurance, etc. Dès leur entrée au capital, les investisseurs font primer la logique de rentabilité financière, tandis que la production agricole et ses finalités sociales (alimentation, vie rurale, paysage) et environnementales (biodiversité, climat, eau, santé) deviennent secondaires.

La financiarisation de l'agriculture en Europe est aujourd'hui mal connue. Il n'existe pas d'études ni de données systématiques sur ce phénomène au niveau européen. De nombreuses études nationales soulignent cependant l'accélération de l'achat de terres par des sociétés et de l'achat de parts de sociétés d'exploitation agricole, y compris par des acteurs non agricoles.

En France, en 2018, la vente de parts de sociétés agricoles correspondait au transfert de 185 000 hectares, soit presque autant que la surface des biens agricoles vendus (200 000 hectares)⁵⁰.

Quelles sont les conséquences de la financiarisation de l'agriculture ?

Les conséquences de la financiarisation sont diverses et importantes :

- *La financiarisation alimente l'opacité de la propriété des terres et de la propriété des unités de production :*

Lorsque les terres ou les fermes sont détenues par des sociétés, il devient difficile de savoir qui sont les personnes (physiques ou morales) qui les détiennent. Par des montages financiers, une même société, ou une même personne, peut détenir un ensemble considérable de terres agricoles ou d'unités de production. Par ailleurs, il devient difficile de savoir quand ces parts sociales sont revendues et dans quelles conditions, et elles échappent alors quasi complètement aux agriculteurs locaux.

Pourtant, la mise en œuvre de la Directive européenne sur la lutte contre le blanchiment d'argent qui oblige tous les états membres à établir un fichier des personnes physiques propriétaires de parts sociales de sociétés montre qu'il serait possible de connaître les propriétaires (personnes physiques) qui détiennent des terres agricoles et/ ou des sociétés agricoles⁵¹.

- *La financiarisation permet de contourner les réglementations existantes.*

Celles-ci ont été conçues pour s'appliquer à des personnes physiques propriétaires ou locataires de terre. C'est le cas des réglementations des SAFER en France ou de la loi sur les transactions immobilières (*Grundstückverkhergesetz*) en Allemagne. L'achat de parts sociales permet également souvent d'échapper à certains impôts.

- *La financiarisation de l'agriculture porte atteinte à l'autonomie des agriculteurs*

Les agriculteurs deviennent dépendants d'apports financiers extérieurs, et notamment d'investissements d'acteurs non agricoles, qui ont des logiques de maximisation du profit à court terme. Cela alimente la course à l'agrandissement, à la spécialisation et à la capitalisation de l'agriculture. Et cela fragilise la souveraineté alimentaire, la protection de l'environnement et les systèmes d'agriculture paysanne.

- *La financiarisation entrave le renouvellement des générations.*

Par son biais, une partie des terres ne sont plus échangées sur les marchés de proximité, dans des conditions et à des prix accessibles aux agriculteurs ou aux futurs agriculteurs. Et certaines fermes fortement capitalisées représentent un capital désormais trop important pour qu'un repreneur puisse les acheter, sans recourir à des investisseurs extérieurs.

- ** La financiarisation de l'agriculture suscite le développement de firmes agricoles qui exploitent des terres via un travail uniquement salarié*

Dans cette situation, une part croissante de la richesse produite est captée par des investisseurs de plus en plus éloignés des lieux de production. Dans ce modèle, l'agriculture travaille au profit des industries qui se situent en amont ce qui renforce sa dépendance à l'égard des secteurs industriel et financier. Cela cause une forte dépendance du secteur agricole et un appauvrissement des territoires ruraux.

Comment lutter contre la financiarisation des ventes de terres ?

Au niveau national, comme au niveau européen, des représentants politiques et de la société civile s'alarment face à la progression de la financiarisation. Quelques mesures clés permettraient de la limiter :

- Imposer la transparence des montages sociétaires, afin de connaître les propriétaires physiques des terres agricoles et des unités de production. Cela permettrait de faire respecter les plafonds de surface qu'un même agriculteur ou propriétaire foncier peut détenir ou utiliser. Cet observatoire devrait recevoir l'appui de la Commission européenne afin de connaître l'ensemble des terres et des parts de sociétés agricoles détenues par une personne dans l'ensemble de l'UE. Cela suppose de mettre en place un cadastre foncier mais aussi un registre des sociétés agricoles.
- Mettre en place des systèmes d'autorisation des transactions de terres agricoles ou de parts sociales de sociétés foncières ou de sociétés d'exploitation agricole, comme la Commission le recommande⁵². Cela repose sur la notification obligatoire auprès d'une agence ou d'une administration foncière de tous les projets de transferts de biens agricoles ou de parts sociales, qui pourront être approuvées ou refusées.
- Mettre en place au sein des agences ou administrations foncières un processus de décision participative rassemblant, notamment l'Etat, les collectivités locales, les syndicats agricoles, la société civile (organisations environnementales, usagers de l'espace, consommateurs) pour la gestion des autorisations et refus des projets de transfert de biens ou de parts de société
- Permettre aux agences ou administrations foncières de préempter sur les ventes de biens agricoles et sur les ventes de parts de sociétés⁵³ afin de prioriser les usages agricoles durables.
- Donner aux agences ou administrations foncières les moyens de mener des politiques de stockage permettant d'éviter l'orientation à l'agrandissement des terres et d'allouer en priorité l'usage de la terre aux fermes en agriculture paysanne ou à des structures de portage foncier publiques ou à but non lucratif. Leur permettre de le faire quand bien même un repreneur n'est pas identifié au moment de la vente, et éviter ainsi la concentration des terres.
- Réformer la Politique agricole commune afin de :
 - Verser les aides directes aux agriculteurs et non à des sociétés agricoles dont le capital appartient à des investisseurs ne travaillant pas dans l'exploitation, Cela permettrait de respecter l'objet de la politique agricole commune qui est d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture (article 39 du traité de fonctionnement de l'Union).

- Verser les aides directes proportionnellement au nombre d'actifs agricoles, et non en fonction de la surface agricole. En favorisant la concentration foncière, le système actuel des aides à l'hectare favorise la constitution de grandes d'entités de production qui en simplifiant les pratiques de production peuvent devenir attractives pour des investisseurs financiers. Cela alimente la tendance à la surexploitation des ressources naturelle et à la destruction de l'emploi agricole et rural.



Délégation pour les négociations sur la Déclaration des droits des paysans à Genève - crédit photo : ECVC

S'impliquer dans les espaces décisionnels internationaux a été l'une des stratégies employées par les mouvements sociaux et les organisations de la société civile (OSC) afin de faire valoir leurs droits. Ce travail se fonde sur la conviction que les luttes des peuples pour la terre et leur territoire ne peuvent s'arrêter aux frontières de nos pays respectifs, mais doivent au contraire constituer des luttes internationalistes.

Les mouvements sociaux ont ainsi utilisé des institutions publiques internationales pour dénoncer la mise en œuvre de politiques qui cherchent à transformer les territoires des peuples en source de profit au bénéfice des classes capitalistes de la planète - par exemple par le biais d'accords de libre-échange, d'accords internationaux de protection des investissements, de la déréglementation financière internationale, des marchés de droits d'émissions carbone, ainsi que par la promotion des droits de propriété privée sur les terres, les zones de pêche, les forêts, l'eau, les semences, etc.

Parallèlement, ces mouvements ont cherché à contribuer à la création de nouvelles normes et institutions qui démocratisent l'ordre mondial actuel, et qui font progresser la justice et le droit des communautés et des peuples à jouir de leurs terres et de leurs territoires.

Sur la base de nombreuses années de mobilisation, de plaidoyer et de négociation avec les gouvernements, les mouvements sociaux et les OSC sont parvenus à faire valoir leurs droits dans un plusieurs documents qui ont été adoptés ces dernières années. On compte parmi les succès les plus probants⁵⁴ :

- la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP), 2018 ;
- la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones (UNDRIP), 2007 ;
- les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (Directives foncières ou VGGT), 2012 ;
- les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale (Directives SSF), 2014 ;
- la Recommandation générale n°34 sur les droits des femmes rurales, par le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW GR 34), 2016.

Ces instruments sont autant d'outils que les mouvements sociaux peuvent employer pour faire avancer leurs luttes. Au moment de les utiliser, toute organisation doit garder à l'esprit les éléments suivants :

1. Aucun accord, aussi fort et progressif soit-il, ne sera automatiquement mis en œuvre. Cela nécessite beaucoup de travail et de mobilisation. Le défi consiste à traduire ces instruments dans le contexte local, et à les interpréter d'une façon qui soutienne les droits et aspirations des populations locales concernées.
2. Le fait d'utiliser un ou plusieurs de ces instruments internationaux, lequel(s) et comment, relève d'une décision stratégique que toute organisation doit prendre. Certaines organisations auront leurs raisons de choisir de ne pas utiliser ces outils dans leur contexte spécifique. Il faut garder à l'esprit que certains instruments internationaux ne sont pas adaptés, soit en raison de leur contenu, soit parce qu'ils n'ont aucune légitimité (voir encadré). Savoir évaluer la pertinence de ces outils est une étape cruciale au moment d'élaborer une stratégie.

Développer votre stratégie : évaluer les textes juridiques à utiliser pour faire valoir vos droits

Il existe des différences importantes entre divers instruments internationaux. Outre leur contenu, le processus d'élaboration d'un instrument donné importe énormément, comme le montre l'exemple suivant.

Lorsque la vague actuelle d'accaparement de terres a commencé à faire parler d'elle autour de 2009, certains pays riches et la Banque mondiale ont présenté des Principes pour les investissements agricoles responsables (PIAR). Non seulement ces principes servaient en réalité à légitimer l'accaparement des terres, mais ils ont de plus été développés par un petit nombre de gouvernements et d'institutions des Nations Unies.

Des mouvements sociaux de petits agriculteurs ont alors fermement dénoncé les PIAR, et demandé une réponse globale à l'accaparement des terres et des ressources, sur la base de décennies de lutte pour faire aboutir la réforme agraire et une gouvernance foncière fondée sur les droits humains. Cela a amené au développement des Directives foncières, qui ont été développées via un processus participatif et sont fondées sur les obligations des Etats en matière de droits humains.

Recourir à ces instruments internationaux est de plus en plus aisé, à mesure que de nouveaux instruments sont créés afin de régler l'accès à la terre et son utilisation, et de protéger le droit à la terre. L'exemple le plus récent est la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des paysans (2018), qui reconnaît explicitement et protège le droit à la terre (premier exemple), tandis que l'instrument le plus complet à ce jour reste les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers qui ont déjà été employées afin de faire progresser des luttes foncières en Roumanie et en Belgique (deuxième exemple).

Dans certains cas, les tribunaux nationaux peuvent se référer non seulement aux réglementations nationales existantes, mais également à des instruments internationaux qui défendent les droits d'usage et préviennent les violations, comme l'a récemment montré une décision de justice donnant aux bergers samis un droit d'usage des terres qui prime sur celui de l'Etat suédois (voir encadré ci-dessous).



Revendiquer le droit à la terre comme un droit humain dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans

L'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP) par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2018 est le résultat de près de vingt ans de mobilisation de la Via Campesina et de ses alliés, et de six ans de négociation au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU. Cette déclaration vise à répondre aux multiples formes de discrimination auxquelles sont confrontés les paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales, qui sont les premières victimes de l'extrême pauvreté et de la faim, ainsi qu'à protéger et promouvoir leurs droits et leur dignité. L'article 17 garantit le droit à la terre pour les paysans et les ruraux, une première fois en droit international des droits humains.

Comblent le fossé des droits humains pour les communautés rurales.

Avant l'adoption de la Déclaration sur les droits des paysans, le droit international des droits humains ne reconnaissait que des droits à la terre limités.

Conformément aux instruments internationaux sur les droits humains, les Etats ne peuvent pas arbitrairement priver des personnes de leur propriété, pas plus qu'ils ne peuvent expulser des communautés sédentaires occupant un terrain mais qui n'ont pas titre légal, sans remplir au préalable certaines conditions. Le droit à la propriété, cependant, s'applique aux propriétaires et laisse donc vulnérables les paysans sans-terre et ceux sans droits fonciers formels. De plus, l'interdiction d'expulsion peut facilement être contournée car les Etats disposent d'un large pouvoir discrétionnaire pour déterminer si les conditions nécessaires à la justification d'une éviction sont réunies. En fin de compte, ces protections sont largement procédurales et n'offrent pas de garanties substantielles aux personnes et aux communautés.

Jusqu'à récemment, la terre en tant que droit humain fondamental a été principalement développé en lien avec la reconnaissance des droits des peuples autochtones. La Convention n° 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) reconnaissent toutes deux la relation particulière qu'entretiennent les peuples autochtones avec leurs terres, et leur garantissent le droit à la terre et aux territoires qu'ils ont traditionnellement occupés.



'Ensemble pour la Déclaration des NU sur les droits des paysans'

Jusqu'à présent, les communautés non-autochtones ne pouvaient pas revendiquer directement de droit à la terre, et ne pouvaient donc obtenir gain de cause que par le biais d'une multitude d'autres droits humains tels que le droit à l'alimentation, au logement, à la santé et à un niveau de vie suffisant. Cependant, ces droits corollaires n'offraient qu'une protection limitée et indirecte.

Ainsi, une faille normative subsistait dans le droit international des droits humains. Celle-ci privait de garanties substantielles les communautés rurales non-autochtones, pour qui l'accès à la terre est un élément clé de leur identité et de leur survie. La situation a changé avec l'adoption de la Déclaration des droits des paysans (UNDROP).

Le droit à la terre dans la Déclaration des droits des paysans

La Déclaration des droits des paysans définit le droit à la terre comme un droit collectif aussi bien qu'individuel. Le droit à la terre doit être compris de manière globale. Cette définition « *comprend le droit d'accéder à la terre et aux plans d'eau, zones maritimes côtières, zones de pêche, pâturages et forêts qui s'y trouvent, et de les utiliser et de les gérer d'une manière durable, pour s'assurer un niveau de vie suffisant, avoir un endroit où vivre en sécurité, dans la paix et la dignité, et développer leurs cultures.* » La terre remplit donc de multiples fonctions qui sont étroitement liées à la réalisation de multiples droits humains.

L'article 17 apporte une reconnaissance juridique des droits d'occupation des terres et reconnaît l'existence de différents modèles et systèmes, « *y compris les droits d'occupation des terres coutumiers actuellement dépourvus de protection légale* » et la reconnaissance des biens communs.

Certains points clés soulignés dans l'article 17 comprennent l'obligation des Etats de protéger le droit à la terre. Les Etats doivent garantir un accès non-discriminatoire à la terre, en supprimant et interdisant toutes les formes de discrimination « *notamment les discriminations résultant d'un changement de*

situation matrimoniale, de l'absence de capacité juridique ou d'un accès insuffisant aux ressources économiques ». Les Etats ont l'obligation de prendre des mesures de réforme agraire « *afin de faciliter un accès large et équitable à la terre* » et de « *limiter la concentration et le contrôle excessifs de la terre eu égard à sa fonction sociale* ».

Les obligations des Etats telles que définies dans l'UNDROP incluent l'adoption de mesures législatives ou autres, nécessaires et adéquates afin de garantir la protection contre l'expulsion et le déplacement forcé. L'article 17 protège aussi le droit des ruraux à se faire restituer les terres dont ils ont été arbitrairement ou illégalement privés et à y revenir.

En fin de compte, les Etats sont tenus « *d'assurer la préservation et l'utilisation durable des terres et des autres ressources naturelles utilisées à des fins productives, notamment grâce à l'agroécologie* ».

En conclusion, la reconnaissance de la terre comme droit humain dans le droit international des droits humains est indispensable au maintien de la dignité humaine et reconnaît que la terre et les ressources naturelles ont une importance inaliénable pour les ruraux. Bien qu'elle ne reconnaisse pas explicitement la terre comme un droit humain universel (y compris pour les urbains, par exemple), la Déclaration sur les droits des paysans est une étape cruciale dans le développement des droits humains, et fournit aux ruraux un nouvel outil de défense de leurs droits.

Utiliser les Directives foncières comme outil pour renforcer les luttes foncières

Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches, et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives foncières) sont le premier instrument international qui traite de la gouvernance des terres et des ressources naturelles dans une perspective fondées sur les droits humains. Les Directives ont été adoptées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012, au terme d'un processus de trois ans comprenant des consultations régionales ainsi que plusieurs cycles de négociations. Des mouvements sociaux comprenant des petits agriculteurs, des organisations de peuples autochtones et des organisations de la société civile ont activement participé au développement des Directives foncières et sont parvenus à faire incorporer dans le document final un certain nombre de demandes clés.

Les Directives foncières offrent des orientations aux Etats en matière de gouvernance des terres, des pêches et des forêts. Elles sont fermement ancrées dans les droits humains, de sorte qu'elles clarifient la façon dont les Etats devraient mettre en œuvre leurs obligations en matière de droit international dans le contexte foncier. Entre autres obligations, elles demandent que les Etats priorisent les groupes marginalisés. Les Directives foncières reconnaissent et renforcent les droits des paysans, des peuples autochtones, des communautés de petits pêcheurs, des travailleurs du secteur de la pêche, des bergers, des éleveurs, des femmes et des jeunes à prendre le contrôle de leurs territoires⁵⁵.



Mobilisation devant le parlement roumain - crédit photo : Eco Ruralis

Les communautés et organisations peuvent exiger la mise en œuvre des Directives foncières et les utiliser pour soutenir leurs revendications foncières de diverses manières. Les paragraphes suivants illustrent l'utilisation des Directives en Roumanie et en Belgique.

- **Roumanie**

Eco Ruralis, syndicat paysan roumain, membre de La Via Campesina, utilise activement les Directives foncières depuis leur adoption en 2012. Eco Ruralis s'en est d'abord servi pour demander des comptes aux responsables de l'augmentation de la concentration et de l'accaparement des terres. Eco Ruralis a ensuite contribué à plusieurs rapports sur la détérioration de la situation foncière en Roumanie, en

appliquant une stratégie de recherche-action qui a révélé les inégalités et les problèmes socio-économiques causés par les grandes entreprises impliquées dans l'accaparement. Ce travail ne s'est pas limité à dénoncer les problèmes, il a également offert des solutions innovantes aux problèmes fondamentaux auxquels font face les paysans. Les Directives foncières ont constitué un outil puissant : certains de ses articles clés ont été utilisés pour souligner le besoin de reconnaître et respecter tous les titulaires légitimes de droits fonciers et de garantir l'accès à la justice dans la lutte contre les violations de droits fonciers légitimes. Se référer à un instrument adopté au niveau international s'est avéré très efficace pour les organisations paysannes dans la présentation de propositions politiques aux décideurs de leurs pays, en soulignant le besoin de prévenir les litiges fonciers, les conflits et la corruption.

Alors que la question de l'accaparement et de la concentration croissante des terres en Roumanie commençait à attirer l'attention des autorités publiques, des citoyens et des médias, les Directives foncières ont rempli un second rôle. Eco Ruralis s'est engagé dans un débat sur la réforme de la loi roumaine en matière de vente de terres agricoles.⁵⁶ Ce processus est intervenu après des années d'adaptation de la politique foncière roumaine aux principes de marché et libre circulation des capitaux de l'Union européenne. Au terme d'un moratoire de sept ans sur les ventes de terres qui s'est avéré inefficace pour protéger les terres agricoles de la spéculation des multinationales, une nouvelle loi a été adoptée en 2014 réglementant les ventes de terres agricoles en Roumanie. Bien qu'elle utilise des principes de protection comme les droits de préemption, cette loi n'a pas su garantir un accès équitable et démocratique à la terre pour les millions de petits paysans roumains.

Par conséquent, en 2019, les décideurs nationaux se sont engagés dans un processus de réforme qui a été l'occasion rêvée pour Eco Ruralis de proposer les Directives foncières comme référence dans le débat. Alors qu'une grande partie des nouvelles mesures proposées concernaient les mécanismes de marché, les Directives foncières ont permis de formuler des garanties juridiques ancrées dans les droits humains, afin de traduire des dispositions clés des Directives dans la législation nationale. Les propositions incluent la reconnaissance des biens communs tels que décrits dans les Directives foncières (paragraphe 8.3), ou encore la fixation de plafonds pour les acquisitions foncières, afin de démocratiser l'accès à la terre. D'autres propositions avancées par les organisations paysannes concernent la création d'un cadastre foncier plus transparent, ainsi qu'une surveillance plus étroite des grands investissements fonciers.⁵⁷

- **Belgique**

Toute gouvernance foncière responsable doit appliquer un principe de consultation et de participation. En effet, l'information et la participation effective dans les processus décisionnels constituent des principes fondamentaux des droits humains. En d'autres termes, les personnes qui seront affectées par les changements prévus doivent être impliquées dans le processus de décision menant à ces changements. Plusieurs paragraphes des Directives foncières se réfèrent à la consultation et à la participation, notamment dans l'un de leurs principes de mise en œuvre, qui constitue une référence internationale sur la manière d'impliquer les individus dans les processus décisionnels qui les affectent.⁵⁸ Il y est fait mention explicite de la nécessité de prendre en considération les déséquilibres de pouvoir existant entre les différentes parties (notamment entre communautés, entreprises privées, organes de l'Etat, etc.).

En Belgique, les organisations de la société civile ont utilisé cette composante spécifique des Directives foncières afin d'étayer leur demande d'être plus impliqués dans la réforme de la loi sur les baux agricoles en Wallonie (2015 - 2018)⁵⁹. Peu de temps après l'adoption du Code wallon de l'agriculture (2014), le Ministère régional de l'agriculture a annoncé son intention de réformer la loi sur les baux agricoles. Au départ, les négociations n'incluaient que des représentants des principaux syndicats agricoles (FWA, FJA, FUGEA, UAW et Bauernbund), des notaires (FRNB) et des propriétaires fonciers ruraux (NTF). Grâce au Réseau de Soutien à l'Agriculture Paysanne (RÉSAP), qui coordonne le mouvement belge de souveraineté alimentaire, les organisations de la société civile ont réussi à s'imposer à la table des négociations.

Le RÉSAP a mis en place un groupe de travail pour développer une position commune sur les questions foncières, qui est devenu plus tard la Plateforme foncière agricole (PFFA). Cette plateforme est composée d'organisations paysannes (membres de Via Campesina), d'organisations de producteurs, environnementales, de consommateurs, de solidarité internationale, de coopératives foncières et d'autres organisations de la société civile, dont FIAN. La plateforme a permis un dialogue entre différents acteurs de la société civile qui n'étaient pas directement impliqués dans le processus officiel de négociation sur la loi sur les baux agricoles, alors qu'ils avaient un intérêt direct à faire valoir leurs demandes. La plateforme a permis de développer une vision partagée : *« La PFFA se préoccupe des questions d'accès à la terre pour une agriculture durable. Elle considère les terres agricoles comme un bien commun : un commun qui est la responsabilité de la population dans son ensemble car il est lié à des questions sociétales clés comme l'alimentation et la santé pour tous. Les terres agricoles doivent donc être gérées dans l'intérêt général, avec pour*

objectif de produire une alimentation saine pour tous. C'est la fonction première de l'agriculture, telle que reconnue par le Code wallon de l'agriculture (art. D.1) ».

La plateforme a ainsi utilisé les dispositions des Directives foncières relatives à la participation de tous les groupes affectés dans les processus décisionnels, pour accroître sa légitimité. Elle a ainsi gagné en crédibilité et a finalement été impliquée dans les négociations formelles qui ont eu lieu entre 2015 et 2018. La plateforme a contribué à plusieurs reprises au débat (à la fois par écrit, lors de rencontres avec le Ministre, mais également durant des audiences parlementaires), sur la base d'une position collective consolidée. Cela a notamment abouti à incorporer des clauses environnementales dans la nouvelle mouture de la loi.

La participation de la PFFA au processus de négociation a aussi permis d'insérer la question des baux agricoles dans le débat public (grâce à plusieurs articles publiés dans des médias francophones de renom), en replaçant cette question dans le contexte plus large des politiques foncières et agricoles. Les organisations de la société civile sont aussi parvenues à élargir l'éventail d'acteurs consultés par le Ministre, au-delà des bailleurs et des fermiers – et notamment d'inclure des organisations paysannes.

La lutte pour la terre des éleveurs samis dans l'Europe arctique : une victoire judiciaire historique en Suède

Le nord de la péninsule scandinave et une partie de la péninsule de Kola en Russie sont appelés par le peuple Sami « Sapmi », une unité territoriale et culturelle antérieure aux frontières imposées par les Etats-nations. Les Sami, dont la population est estimée à 80 000 personnes, ont développé une riche culture millénaire basée sur l'élevage de rennes et la transhumance, ainsi que sur une approche complexe des biens communs. Cette culture a presque été éradiquée par les puissances coloniales d'Europe du nord, qui ont proscrit pendant des siècles leur langue, leurs traditions, leurs pratiques et leurs droits à la terre.

Dans les années 70, le peuple sami a entamé une manifestation contre le barrage de la rivière Alta ; ce mouvement a permis de galvaniser la coordination et la réaffirmation de l'identité et des droits du peuple sami, ce qui a abouti à une reconnaissance accrue et à des victoires dans des affaires judiciaires en Suède, en Norvège et en Finlande. L'une de ces affaires concerne la communauté sami de Girjas Samebya, qui a intenté une action en justice contre l'état suédois en 2009, six ans après l'introduction d'une nouvelle loi sur la chasse qui donnait aux propriétaires fonciers individuels le droit de décider de la chasse au petit gibier et de la pêche sur leurs propriétés. Cette loi a entraîné une augmentation significative de la chasse sur le territoire, impactant négativement l'élevage de rennes.

En janvier 2020, la communauté des éleveurs de rennes de Girjas Sameby a remporté un procès historique en matière de droits fonciers. Les cinq juges ont statué à l'unanimité en faveur de l'octroi de droits fonciers à la communauté Sami.⁶⁰ Le tribunal a jugé que la communauté avait un droit exclusif de la pêche et de chasse dans leur région, en raison de leur présence sur cette terre depuis des temps immémoriaux (ancien concept suédois d'urminnes hävd). Cela implique également que la communauté sami, et non l'Etat, peut conférer ces droits à d'autres.

Il est à noter que le tribunal a examiné la Convention internationale sur les droits des peuples autochtones (OIT 169), qui stipule que la mise en œuvre de règles nationales doit prendre en compte les lois et les droits coutumiers des peuples autochtones. Bien que la Suède n'ait pas ratifié cette convention, la Cour a considéré que celle-ci était partie intégrante du droit international.

Cette décision est de première importance pour les Samis locaux, mais elle pourrait également créer un précédent pour d'autres communautés autochtones - de Suède ou d'ailleurs - afin de revendiquer des droits à la propriété ou à l'usage des terres sur la base d'un précédent historique.

Conseils pratiques : Lois foncières – Maîtriser les cadres juridiques et politiques

Nos organisations disposent de diverses façons d'utiliser les politiques et réglementations nationales ou internationales, notamment :⁶¹

Développez vos connaissances et votre expertise :

La première étape dans l'utilisation des instruments juridiques consiste à développer une compréhension solide de la législation et de la façon dont elle s'applique à votre pays. Cela implique d'entretenir des relations avec des chercheurs, académiciens, juristes et autres professionnels afin de développer une analyse de la situation qui reflète la réalité judiciaire sur le terrain. Ce socle de connaissances jette les bases nécessaires à l'élaboration de stratégies pour le mouvement des terres agissant dans votre juridiction.

Les mouvements sociaux et les OSC ont développé des supports de formation pour vous aider à comprendre le langage technique des textes juridiques internationaux (voir références ci-dessus) La meilleure façon d'apprendre à connaître ces instruments est de les lier à la réalité vécue par les populations locales. Même l'état et les autorités locales ne sont pas toujours au fait de la législation internationale. Les séances conjointes de renforcement des capacités sont une bonne manière de faire progresser la compréhension commune d'un sujet.

Utilisez la recherche-action :

Les informations nécessaires à la tenue d'un débat autour de la propriété, l'utilisation, le développement et la planification des terres ne sont pas toujours facilement disponibles ou accessibles - il faut parfois des mois de travail poussé pour organiser, collecter et transformer ces informations en supports utiles. Ce travail peut être considéré comme de la recherche-action (voir Etude de Cas ci-dessus)

Etudiez des cas et des campagnes existantes :

Vous pouvez être certain.e.s que vous n'êtes pas le premier groupe ou organisation qui travaille sur la question des terres. De fait, vous trouverez sûrement des campagnes déjà actives ou des affaires judiciaires en cours d'instruction. Accompagner et s'associer aux luttes existantes peut vous aider à donner des cas concrets de l'application des lois, souligner les problèmes et identifier les points d'entrée stratégiques dans le débat complexe autour de la terre et de la législation foncière.

Développez vos propres propositions et faites du plaidoyer :

Les instruments juridiques peuvent être utiles pour faire une analyse systématique d'une situation donnée (par exemple un conflit) et développer des propositions concrètes pour traiter le problème. Par exemple, des portions de textes internationaux peuvent être insérées dans les propositions des mouvements sociaux afin de proposer des révisions législatives et politiques (voir Etude de Cas ci-dessus). Ils peuvent également servir de documents de référence au moment de soumettre des propositions. Particulièrement, les instruments internationaux mentionnés disposent de clauses garantissant la participation effective des personnes affectées dans le processus de décision.

Utilisez les lois nationales et les normes internationales à des fins de mobilisation et de communication :

Se référer aux politiques nationales, et plus encore aux instruments internationalement reconnus peut vous permettre d'amplifier les revendications faites dans votre travail de communication, ainsi que durant vos actions de mobilisation. Rappeler aux gouvernements leurs obligations envers les détenteurs de droits (par exemple les personnes, ou plus particulièrement les groupes marginalisés) peut permettre d'amorcer un changement vers plus de justice.

CHAPITRE 3

Luttes foncières - Des luttes pour la terre, menées sur le terrain

La terre n'est pas qu'une question politique, c'est aussi une question émotionnelle. Les gens ressentent un lien profond avec le lieu, la communauté, la terre et l'environnement qui les entourent. Réduire les terres et le monde naturel à une valeur économique ou à une simple équation financière peut susciter des réponses conséquentes de la société civile. En ce sens, les luttes pour la terre sont une composante essentielle des mouvements fonciers car elles démontrent très clairement les enjeux autour de l'usage des terres. Les luttes pour la terre peuvent avoir pour objectif de résister à une utilisation spécifique de la terre, ou promouvoir une autre manière de l'utiliser, et sont souvent une combinaison des deux.

Partout en Europe, les gens se sont mobilisés par centaines, parfois par milliers pour défendre une parcelle de terre spécifique, soutenir les agriculteurs locaux, préserver l'agriculture et défendre les écosystèmes. Des mobilisations vastes et diverses ont été organisées impliquant des agriculteurs, des organisations paysannes, des habitants, des groupes environnementaux et d'autres acteurs locaux, et bénéficiant parfois même d'un soutien et d'une solidarité transeuropéenne. Malgré le déni, le rejet et parfois la répression menés par les gouvernements locaux ou nationaux, la lutte pour la terre continue de progresser en différents lieux et communautés de notre continent.

Approche 5

Se mobiliser contre la disparition des terres agricoles : lutter contre les projets d'infrastructure, l'urbanisation et les projets agroindustriels



'Defendons nos terres', organisations membres d'ECVC

Où que nous posons le regard, les terres agricoles disparaissent sous le béton et l'asphalte. Avec les équipements industriels les plus récents, des paysages entiers peuvent être rasés, altérés et remplacés par des bâtiments, des routes, des chemins de fer, des aéroports et bien d'autres infrastructures. Les êtres humains n'ont jamais eu la capacité de détruire leur environnement avec autant de facilité qu'aujourd'hui. Ces changements dans l'usage des terres – qui ponctionnent principalement des espaces agricoles et naturels - sont également reflétés dans les processus d'extraction des ressources, qu'il s'agisse de l'extension des mines, de la fracturation hydraulique ou d'autres processus d'extraction. La perte de terres découle également de l'étalement urbain et du développement des supermarchés, des centres commerciaux et des zones industrielles, ainsi que de l'agriculture industrielle. Nous assistons à une « artificialisation » croissante de la terre, c'est-à-dire au processus qui consiste à ôter à la terre sa fonction agricole ou naturelle pour la placer dans un contexte *d'artificialisation* (voir encadré ci-dessous).

L'expansion urbaine naturelle et la régénération urbaine font partie de toute gestion saine des établissements humains, mais souvent le moteur du « développement » dans les zones urbaines est le profit plutôt que l'intérêt social ou citoyen. De nombreux facteurs exacerbent cette situation : dépendance à l'égard des transports privés, augmentation de la superficie par habitant dédiée

aux logements et aux loisirs, spéculation, manque de politiques ou de stratégies de protection de la terre dans la périphérie des villes, ou encore industrialisation croissante de la production alimentaire.

L'étalement urbain et le développement des infrastructures affectent particulièrement les terres agricoles, qui sont la principale catégorie de terres utilisée pour l'urbanisation. Pendant des décennies, dans la plupart des pays européens, les terres agricoles ont été considérées comme ayant peu de valeur, en dehors de leur fonction de réservoir de terres pour les futurs développements urbains, commerciaux et d'infrastructure. Cette vision ignore le rôle vital de la terre en matière de production alimentaire, en tant que lieu de vie et de travail pour les agriculteurs, et comme source d'emplois et de préservation des écosystèmes. Changer l'usage des terres agricoles peut résulter d'évolutions dans les documents d'aménagement du territoire, ou se produire en dehors de tout cadre légal. C'est notamment le cas là où l'administration en charge de l'aménagement du territoire est peu développée ou inefficace. Au total, l'Union européenne a perdu 11% de sa superficie agricole entre 1993 et 2013, soit la taille approximative de la Roumanie⁶².

Des méga-projets d'infrastructures tels que les réseaux ferroviaires, les mines, la production d'énergie et les aéroports ont des budgets énormes, souvent financés par les fonds de cohésion de l'Union européenne. Ils se déploient sans consultation des communautés locales, ou avec très peu de consultation. De plus, ces projets n'offrent parfois que peu d'avantages aux populations locales concernées, qui subissent pourtant les impacts colossaux du projet sur les écosystèmes, les terres et les systèmes sociaux locaux. Dans certains pays, les projets de travaux publics et les politiques gouvernementales sont étroitement liés aux grandes entreprises du bâtiment et à des marchés publics juteux.



Credit: Samson

La depuis société civile a depuis longtemps déployé une diversité de stratégies pour s'opposer à des projets aussi insensés, et au processus plus large « d'artificialisation ». La protestation a pris la forme de marches, de mobilisations, d'occupations et de résistance directe, tout en incluant des recours juridiques, des campagnes de communication et des mobilisations politiques. Ces campagnes ont

connu la victoire comme la défaite, et démontrent bien que toute mobilisation de la société civile qui se veut durable doit combiner une diversité d'approches, une planification stratégique approfondie et de larges alliances. Ces campagnes constituent souvent un test pour la résilience et les ressources de nos organisations.

Le premier de nos exemples porte sur l'opposition au projet d'autoroute A45 en France. Destiné à relier les zones périphériques de deux villes déjà connectées par une autoroute, en traversant un riche corridor écologique entrecoupé de villages et de terres agricoles, le projet d'autoroute A45 a inspiré l'opposition farouche d'un large mouvement. La lutte contre cette autoroute offre un bon exemple du potentiel de création de larges coalitions de la société civile, intégrant des organisations de riverains, des groupes environnementaux, des agriculteurs et d'autres acteurs.

Notre deuxième cas se penche sur la résistance contre le développement de la mine d'or de Rosia Montania en Roumanie. Ce projet prévoyait l'aplanissement d'un sommet dans une vallée historique du pays, où se trouve l'une des plus anciennes mines d'or d'Europe. Cette lutte souligne non seulement le rôle crucial d'une excellente campagne de communication pour sensibiliser et mobiliser la société civile, mais également le potentiel offert par les recours juridiques et politiques, en plus de la mobilisation.

Notre troisième cas examine le mouvement NOTAP en Italie, qui lutte contre l'installation d'une infrastructure de gazoduc allant de l'Azerbaïdjan au Salento. Le projet constitue une menace environnementale et sociale importante, tant au niveau local qu'europpéen. Le mouvement NOTAP lutte contre ce projet dans la sphère juridique, tout en restant mobilisé sur le terrain et en s'alliant à d'autres organisations pour élargir la lutte.

Artificialisation?

L'artificialisation désigne un changement d'usage des terres vers des usages ni agricoles, ni forestiers, ni en espaces naturels. Elle prend de multiples formes : zones industrielles, commerciales, infrastructures de transport, carrières à ciel ouvert, décharges, jardins d'agrément... La principale cause en est l'étalement urbain lié à l'habitat, aux espaces verts d'agrément ou aux équipements sportifs et de loisirs. Les phénomènes d'artificialisation se concentrent particulièrement autour des agglomérations et des littoraux.

Si l'artificialisation touche aussi bien des zones naturelles que des terres agricoles, la ponction se fait en premier lieu sur les terres agricoles. En Europe, 85% environ des terres artificialisées sont d'origine agricole⁶³, et se sont souvent les meilleurs sols agricoles qui sont les plus touchés, car les villes européennes se sont historiquement implantées près des terres fertiles. Cela montre également que les terres agricoles sont aujourd'hui moins protégées que les forêts ou d'autres espaces naturels.

Parmi les terres artificialisées, une part prédominante est aujourd'hui imperméabilisée, c'est à dire qu'elles sont recouvertes par un matériau artificiel imperméable (béton, asphalte, etc.). Au-delà de la consommation directe de surfaces agricoles, l'artificialisation a donc des impacts environnementaux larges : l'imperméabilisation des sols favorise le ruissellement des eaux et l'érosion des sols ; elle fragmente les habitats naturels ; elle aggrave l'érosion et la contamination des sols ; et elle provoque un déstockage rapide de carbone qui accélère le changement climatique. Lorsque les terres sont imperméabilisées, ou très polluées, il est presque impossible de revenir à un usage agricole ou naturel.

Œuvrer ensemble pour mettre fin au projet d'autoroute A45 en France

L'A45 était un projet d'infrastructure envisagé pour la première fois en 1992 par l'Etat Français. L'idée était de construire une autoroute de 48 kilomètres entre Lyon et Saint-Etienne, dans le but de désengorger la voie A47 existante, qui était fréquemment embouteillée et notoirement dangereuse. La construction de l'A45, avec 4 tunnels et 11 viaducs, devait coûter 1,2 milliards d'euros. De ce total, 790 millions d'euros devaient provenir de fonds public, le reste étant couvert par Vinci, le géant Français du bâtiment qui devait alors remporter un contrat de concession de 45 ans pour ce projet d'autoroute.

En plus du coût et de l'impact environnemental du projet, l'autoroute menaçait également les systèmes de production ainsi que le très dynamique commerce agricole local, principalement composé de petites exploitations comprenant des vergers, des vignes, des terres de labour et de l'élevage. Ces exploitations gèrent une grande partie de leur production sur site et l'écoulent dans la région. Cette région accueille également Uniterre, le tout premier magasin de producteurs de petite taille en France. Cette boutique permet à 17 exploitations et 33 paysans de vendre le fruit de leur travail localement, démontrant ainsi la viabilité économique des exploitations familiales et leur rôle de création d'emplois contribuant au développement rural.



Manifestation 'Non à l'A45' à Saint-Maurice sur Dargoire - crédit photo : Coordination des Opposants à l'A45

Au total, au moins 180 exploitations auraient été affectées par le projet

d'autoroute, dans 15 municipalités différentes. Au moins 500 hectares de terres agricoles étaient censées disparaître sous le béton, sans compter 500 hectares supplémentaires nécessaires à la construction des embranchements routiers, ainsi que des terres supplémentaires qui auraient été menacées par le développement et l'expansion urbaine découlant du projet. Cela aurait signifié la destruction d'écosystèmes et de corridors écologiques, ainsi que de l'intégrité naturelle de toute la zone concernée. En fin de compte, rien de cela ne s'est passé - aucune route n'a été construite, et cela est largement dû à la mobilisation massive des résidents, paysans, environnementalistes et militants anti-capitalistes.

La lutte contre le projet d'autoroute A45 a démarré avec l'alliance de plusieurs associations locales en opposition au projet : Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais, créée en 1990 ; ainsi que Sauvegarde des Coteaux du Jarez, formée en 1995. Ces alliances ont joué un rôle central tout au long de la lutte, y compris durant les étapes finales de la proposition. Elles ont fait preuve d'ambition dans leur approche, en intégrant la lutte contre le projet de l'A45 dans un cadre plus large de défense du développement durable des terres.

Leur première rencontre avec d'autres organisations s'est tenue en Juillet 2016, au moment où la région votait sur le budget alloué au projet d'autoroute. 2 mois plus tard, 2000 personnes se sont réunies lors d'un événement anti-A45 qui proposait un mélange de tables ronde de résistance citoyenne, de marchés paysans, de performances musicales et d'espaces de rassemblement sur un site d'exploitation

qui devait être découpé en deux par la nouvelle route. Des maires de la région ont également participé à l'événement et apporté un soutien critique à la campagne en offrant l'appui de représentants de l'autorité publique.

En plus des associations originales, de nombreuses autres organisations ont participé à l'événement, y compris des groupes de paysans tels que la Confédération Paysanne, des altermondialistes comme Attac, des groupes qui luttent pour la justice sociale et climatique comme Alternatiba, des environnementalistes comme Greenpeace, des organisations d'élus ainsi que des centaines de sympathisants locaux et régionaux. Des militants d'autres luttes pour la terre comme ceux du Larzac, Sivens et Notre-Dame-des-Landes sont venus pour partager leur expérience - l'écoute de ces différents groupes a créé une dynamique de solidarité qui a permis de mieux organiser la lutte contre le projet A45. Au terme de l'événement, la « Coordination des Opposants à l'A45 » s'était formée.⁶⁴

La Coordination des Opposants à l'A45 fonctionne sur les principes d'une Assemblée Générale, où les décisions sont prises collectivement. Lors de l'assemblée, les participants discutent le statut actuel du mouvement, lancent un débat sur un sujet donné, et discutent des actions passées et à venir. L'organisation se structure autour de trois comités :

- Stratégie - gestion de l'organisation et des plans à court terme.
- Gestion foncière - établissement d'un inventaire des terres affectées par la proposition et envoi de lettres aux propriétaires de terres leur demandant de ne pas céder leurs terres ou de signer quelconque document.
- Communication - responsable de toutes les communications : par exemple, création d'un site internet, publication de newsletters ou mises à jours trimestrielles sur la proposition et les arguments, distribution de plus de 10 000 copies au porte à porte etc.

L'approche de la Coordination est celle de l'ouverture, de la discussion et du partage d'expériences. Malgré le fait que chaque acteur vient participer à la lutte avec ses propres approches et croyances, tous ont su dépasser leurs différences pour partager leur savoir-faire et leur expérience pour la protection des paysans contre le capitalisme. Cette diversité a été la force de la campagne - permettant à différents acteurs de s'organiser de différentes manières. Plus important encore, les décisions ont été prises collectivement et toutes les différentes approches et actions ont permis d'avancer vers un objectif commun.

Par exemple, quelques personnes ont lancé un journal web sur Youtube, d'autres ont organisé une marche informelle de cinq jours de Saint-Etienne à Lyon avec une cantine mobile afin de sensibiliser les résidents à la lutte contre l'A45, tandis que

d'autres ont aidé à reconstruire une ferme sur l'une des exploitations locales. Ces événements ont également permis aux paysans et militants de partager des repas, alimentant ainsi les échanges et développant une camaraderie et une compréhension mutuelle.

Ces actions ont abouti à la manifestation de Saint-Maurice sur Dargoire du 2 juillet 2017, qui a rassemblé plus de 10 000 personnes, 130 tracteurs et 300 volontaires afin de dessiner en grand format sur le sol, visible du ciel, « Non A45 » (voir photos).⁶⁵ Quelques mois plus tard, le 18 octobre 2018, le Ministre des Transports a annoncé l'abandon du projet, déclarant que « ses conséquences pour les terres agricoles et ses impacts environnementaux ne peuvent être ignorés », et faisant référence explicite à la mobilisation locale. En fin de compte, il était impossible d'ignorer l'incroyable énergie du collectif qui s'était formé en opposition à l'autoroute, offrant une vision du monde et de l'utilisation de la terre qui était radicalement incompatible avec la proposition de l'A45.⁶⁶

Le succès de la mobilisation peut également s'observer dans la façon dont elle a affecté l'agriculture locale. La lutte a non seulement permis de connecter les paysans locaux et les habitants de la ville, mais elle a également facilité les échanges entre les paysans eux-mêmes concernant leur travail et pratiques respectives. Nombreux se sont convertis à l'agriculture biologique et de nouveaux arrivants sur les terres ont été accueillis dans la communauté. Les mobilisations contre d'énormes projets sont également l'opportunité de faire un apprentissage collectif : une chance de s'ouvrir aux autres, de comprendre que les différences peuvent être une force, et d'apprendre à échanger et à se rassembler pour le court et le long terme.

Rosia Montană contre la RM Gold Corporation : David contre Goliath en Roumanie

C'est l'histoire d'une communauté vivant dans un village pittoresque niché au cœur des Carpates roumaines et de sa lutte contre une énorme société minière, suscitant un large mouvement international qui est parvenu à déjouer le projet de développement de la plus grande mine d'or à ciel ouvert d'Europe. Ce qui devait être une mobilisation pour les droits des paysans est finalement devenu un mouvement sur l'identité culturelle, les droits humains et les valeurs environnementales, qui a su imposer sa voix dans un débat dont il était exclu. Save Rosia Montană (SRM) démontre parfaitement comment la créativité des campagnes et actions menées par des citoyens peut constituer un outil de résistance contre les géants industriels, et souligne le mérite des processus

décisionnels inclusifs et démocratiques. Plus de vingt ans après le lancement du projet, le mouvement Save Rosia Montană compte le soutien de centaines de milliers de sympathisants, d'organisations de la société civile, de juristes et de citoyens aux quatre coins de la Roumanie. La mine, elle, n'a toujours pas eu le feu vert.

Rosia Montană est une commune (composée de 16 villages) de la région d'Alba, en Transylvanie occidentale, en Roumanie. Le lieu a plus de 2000 ans d'histoire : on y a retrouvé deux tablettes de cire contenant des textes fondamentaux de droit romain, les montagnes environnantes sont le berceau d'une culture et un héritage riches, et le village est également connu pour son architecture et pour son caractère multiethnique et multiconfessionnel. La zone est riche de ressources minérales qui ont été exploitées depuis l'époque romaine jusqu'en 2006, lorsque la mine d'or gérée par l'Etat a fermé, peu avant l'adhésion à l'Union européenne.

Dans les années 1990, la Rosia Montană Gold Corporation, une joint-venture détenue à 80% par la société canadienne Gabriel Resources et à 20% par le gouvernement roumain via Minvest, a lancé un projet de réouverture de la mine. Le projet était d'utiliser du cyanure afin d'extraire l'or, ce qui aurait causé la destruction de quatre montagnes, et affecté 1 500 hectares de terres, des forêts anciennes, 740 fermes, un village de plus de 4 000 habitants, dix églises, neuf cimetières, cinquante bâtiments classés aux monuments historiques, et 87 kilomètres de galeries minières préromaines, romaines, médiévales et contemporaines.⁶⁷

La liste des impacts dangereux pour le site et les habitants est longue : pollution au cyanure, destruction environnementale, expropriation et déclin de la vie et de la culture paysannes locales. L'opinion des habitants n'a pas été prise en compte : intimidation, corruption, pression, menaces, violence physique et expulsion ont été leur lot quotidien. L'argument du géant est toujours le même : promettre une transformation économique, avec construction d'infrastructures, augmentation de la productivité et création d'emplois à la clé. Tout cela sans prendre le temps d'informer, de consulter ou d'inclure les habitants dans les débats.

Mais la population locale n'a pas hésité à se soulever, contester et marquer son opposition : en 2000, un groupe de 300 familles a fondé l'organisation locale Alburnus Maior, formant ensuite le mouvement Save Rosia Montană qui a d'abord mobilisé le soutien de 40 ONG roumaines avant de rallier à sa cause des milliers de personnes et d'organisations des quatre coins du monde. Malgré le caractère foncièrement dictatorial du projet et de son développement, le peuple de Rosia Montană a pu renverser le rapport de force par des moyens alternatifs. En combinant le filet de sécurité que constituait le réseau de soutien international

avec des recours judiciaires et une forte mobilisation, il a pu mener une offensive par étapes contre la Rosia Montană Gold Corporation.

Le soutien a d'abord été local, avant d'être national puis international, mettant en lumière la question de la démocratie : un des principaux moyens de contester le projet était de passer par les canaux juridiques et politiques. Les opposants au projet ont donc souligné les cas constants de non-conformité, l'absence de permis environnementaux ou de certificats d'urbanisme. Ils ont lancé des appels au Parlement européen et au Ministère de l'environnement, et demandé des résolutions du Parlement européen et de la Fédération des Partis Verts de l'UE, des déclarations d'ONG, etc.



Mobilisation locale en Roumanie -
crédit photo : Cristian Vasile

Une autre stratégie importante a été l'action publique directe : des milliers de personnes ont occupé les rues, s'enchaînant devant des bâtiments officiels et les sites affectés. Les opposants ont aussi organisé des grèves, des manifestations, des marches, des flashmob et des festivals publics, comptant sur le soutien de personnalités publiques tels que les représentants de plusieurs églises, de l'Académie roumaine, de forums scientifiques nationaux et de gouvernements d'états voisins comme la Hongrie⁶⁸.

Le mouvement a atteint son apogée en 2012 et 2013, forçant finalement le gouvernement roumain à céder et à retirer son appui à un projet de loi qui aurait donné le feu vert au projet. Il en a résulté la suspension effective du projet : jusqu'à ce jour, les habitants ont déjoué la réouverture de la mine et le village est devenu un lieu touristique⁶⁹. Si ces succès sont notables, il y a également eu des défaites. Le gouvernement a par exemple retiré, à la dernière minute, Rosia Montană de la liste des sites candidats au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Cela montre bien que gagner une bataille ne suffit pas à gagner la guerre : il faut continuer de se battre sur chaque centimètre de terrain afin de dénoncer les injustices et réécrire l'avenir des communautés locales.

Récemment, la société minière a pris un nouveau chemin pour faire avancer le projet. Elle a engagé des poursuites contre le Roumanie devant la Cour International d'arbitrage dans le cadre du Mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats. Elle demande des dommages de 5,7 milliards de dollars, soit presque 3% de l'économie du pays. Son argument est de dire que la Roumanie a violé ses obligations internationales en matière de protection des investissements privés.⁷⁰

Tout au long de la lutte, les gouvernements roumains successifs ont continué de soutenir la société minière et son projet, donc ce cas d'arbitrage au niveau international pourrait pousser le gouvernement à mettre en place des mesures, des actions et des législations adaptées. La lutte pour Rosia Montană n'est pas terminée !

La campagne contre l'extraction minière à Rosa Montană est l'une des luttes les plus emblématiques autour d'une cause non-politique en Roumanie au cours des 20 dernières années. La réaction des paysans de Rosia Montană et la forte participation de la communauté nationale et internationale qui s'est mobilisée pour la campagne de Save Rosia Montană sont une source d'inspiration pour planifier et mener des actions de mobilisation foncières locales. Puisse ce mélange de mobilisation locale, de recours judiciaires et de solidarité internationale inspirer les futures luttes pour la terre !

Combattre les mégaprojets de gaz fossile : l'histoire du mouvement NOTAP dans la région de Salento, en Italie

Le Gazoduc transadriatique (GTA ou *Trans-Adriatic Pipeline* en anglais) est un mégaprojet d'infrastructure qui vise à transporter le gaz naturel du gisement de Shah Denizinin, en Azerbaïdjan, vers l'Italie, avant d'y être distribué dans toute l'Europe. Le projet est soutenu par le gouvernement italien et par l'Union européenne (UE). Il s'agit d'un « Projet d'intérêt commun » présenté comme contribuant à la décarbonation, la diversification énergétique et la sécurité énergétique de l'UE. Localement, le consortium GTA s'est engagé à contribuer au développement durable et à créer des emplois dans la région de Salento. Le consortium GTA est basé à Baar, en Suisse, et comprend des entreprises multinationales comme BP (Royaume-Uni), ENAGAS (Espagne), FLUXYS (Belgique), Snam (Italie), SOCAR (Azerbaïdjan), Axpo (Suisse) et Lukoil (Russie).

Le gazoduc GTA n'est qu'un des tronçons du corridor gazier sud européen, un projet plus vaste qui inclut le gazoduc du Caucase méridional (Azerbaïdjan, Géorgie), le gazoduc transanatolien (Turquie) et le gazoduc transcaspianne (Turkménistan, Azerbaïdjan). Ce méga-projet d'infrastructure couvrira plus de 5 000 km de distance et traversera six pays pour un coût d'environ 42 milliards d'euros. Le GTA fera 878 km de long et entrera en Europe par l'Italie méridionale, spécifiquement dans la région de Salento, dans les Pouilles. En dehors du gazoduc principal, le GTA comprend deux autres infrastructures : un tunnel pour transporter le gaz depuis le littoral vers l'intérieur, et une station de dépressurisation.

Il était prévu de démarrer les travaux du GTA en 2016 et de mettre le gazoduc en service en 2019. Le projet a cependant essuyé de nombreux retards en raison des irrégularités observées durant les phases de validation et de construction. Dans le Salento, l'opposition locale s'est mobilisée bien avant le début des travaux. Dès 2012, un groupe de citoyens ont, avec le soutien de leur municipalité, formé le comité NOTAP. Ils ont déposé deux recours devant le Tribunal administratif régional pour faire cesser les travaux, mais sans succès. Entre 2016 et 2017, lorsque les travaux ont commencé, le Comité NOTAP a opté pour une approche plus militante. Il a changé son nom pour devenir le Mouvement NOTAP et a commencé à organiser des protestations et des manifestations publiques régulières.

Les préoccupations écologiques et sociales sont au cœur de l'opposition au projet :

- Le projet GTA pose de graves risques environnementaux tels que la pollution des eaux souterraines, la perturbation des écosystèmes marins, ainsi que le déracinement d'oliviers millénaires. C'est un problème majeur pour une région comme celle de Salento, qui dépend fortement de l'agriculture et le tourisme. De plus, les impacts du GTA accentueraient la fragilité d'un territoire déjà menacé : la pollution de l'air, du sol et des eaux est un problème bien connu dans la région, en raison des sites industriels présents (Ilva et Cerano) et de l'utilisation intensive de pesticides dans l'agriculture. De plus, la zone prévue pour construire le GTA avait déjà été lourdement affectée par un vaste programme de déracinement d'oliviers qui avaient été infectés par la bactérie Xilella.
- Le GTA n'est pas un projet « d'intérêt commun » : bien qu'il soit financé par l'argent des citoyens européens, il ne profitera qu'à un petit nombre d'acteurs privés. L'UE n'a pas besoin de nouvelles infrastructures gazières, car celles dont nous disposons déjà restent largement sous-utilisées. De plus, l'Azerbaïdjan achète du gaz à la Russie, ce qui implique que le GTA ne ferait pas grand-chose pour aider l'Europe à accroître sa diversification énergétique. Enfin, le méthane est 25 fois plus polluant (en équivalent CO₂)

que les émissions de CO² : le rejet d'1 kg de méthane dans l'atmosphère équivaut à peu près à rejeter 25 kg de CO². On ne peut donc pas considérer ce projet comme une contribution à la décarbonation.

- Le processus de validation du GTA a été très antidémocratique. Premièrement, il viole l'article 117 de la Constitution italienne, qui donne un pouvoir décisionnel égal aux échelons régionaux et nationaux en matière de développement énergétique. Deuxièmement, il bafoue la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en matière d'environnement, en cultivant l'opacité et en excluant les communautés locales du processus.
- Le financement du GTA par l'UE viole les Principes de l'Equateur et la Charte de l'UE sur les Droits fondamentaux, car l'Europe collabore dans ce projet avec l'Azerbaïdjan, un pays sous régime dictatorial depuis 1993 où les libertés civiles, politiques et de la presse sont constamment violées.

Le mouvement NOTAP s'oppose au projet de gazoduc en actionnant divers leviers:

- **Levier juridique - en créant des synergies avec des avocats, des universitaires et des politiciens sympathisants, le mouvement a réussi à mettre en lumière les nombreuses irrégularités du projet.** En janvier 2020, au terme d'une longue enquête, 19 personnes (y compris des représentants du GTA) ont été traduites en justice pour « perturbation environnementale » relative au déracinement illégal d'oliviers, à l'expropriation de terres, à la pollution des eaux souterraines et à une gestion illégale des déchets. Sur cette base, le feu vert donné au projet par le Ministère italien de l'environnement en 2014 et 2015 a été déclaré « illégitime » et contraire aux directives de l'UE.
- **Mobilisation** - Le mouvement NOTAP s'est mobilisé contre le projet par des actions directes de manifestation et de désobéissance civile sur le site de construction. Il y a établi un point de rassemblement afin de superviser la zone et plusieurs confrontations entre militants et forces de l'ordre s'y sont déroulées. En parallèle, le mouvement a tenté de tisser des liens avec les habitants, les agriculteurs, les syndicats et les autres luttes menées dans la région de Salento afin de sensibiliser, de mobiliser des soutiens et de créer des synergies. Au niveau national et international, le mouvement NOTAP s'est lié à d'autres mouvements anti-gazoduc (par exemple les Gastivists, le NO Gas-Hub), à des ONG de justice socio-environnementale et à des médias sympathisants. Plus récemment, le mouvement a rejoint un nouveau réseau national qui rassemble les mobilisations locales qui s'opposent aux méga-projets néfastes et exigent un modèle de

développement alternatif : localisé, à petite échelle, décentralisé et équitable.

Depuis mars 2017, la région de Salento connaît une interminable série d'abus de la part des entreprises portant le projet de gazoduc qui sont arrivées à leur fin : poursuivre inexorablement les travaux de construction malgré les recours juridiques à leur encontre. Ces entreprises ont pour cela bénéficié de l'assistance de la police et du silence du gouvernement italien, des institutions de l'UE et de la presse nationale. Le mouvement NOTAP réagit par une campagne de dénonciation constante et systématique des abus, impliquant un nombre toujours croissant de citoyens et d'associations. Le 17 mars 2017, le mouvement a célébré le troisième anniversaire de sa lutte.

Les stratégies employées par le NOTAP ressemblent en bien des points à d'autres luttes locales menées partout en Italie et en Europe. Un autre exemple de lutte en Italie est le mouvement NOTAV dans le nord du pays, qui s'oppose à la création d'une nouvelle ligne ferroviaire à grande vitesse qui doit relier Turin à la ville de Lyon en France. Les deux mouvements subissent différentes formes de criminalisation. A l'heure actuelle, certains militants du NOTAV sont déjà derrière les barreaux, notamment un agriculteur et un membre de l'ARI, une organisation membre de la Coordination européenne Via Campesina. Le NOTAP et le NOTAV tentent de repenser radicalement l'économie tout en s'opposant aux projets qui menacent les terres locales. Ils proposent également de nouvelles alternatives concrètes pour les systèmes agricoles, alimentaires, énergétiques et de transport. Ils peuvent ainsi constituer une excellente source d'information pour des luttes similaires.



Rassemblement pour Notre Dame des Landes à Nantes, 2014 -
crédit photo : Elisabeth Guist'hau

La terre est une réalité tangible – elle est juste là, sous nos yeux, nous pouvons la voir et la sentir. C'est un lieu concret où nous pouvons être, vivre des expériences, et agir. La lutte pour la terre a longtemps été menée sur la terre elle-même, durant des occupations et des actions de résistance aux expulsions. L'histoire des luttes pour la terre en Europe et à l'étranger est presque indissociable d'une longue tradition d'action directe, dans laquelle l'organisation de mouvements et de luttes sociales plus larges joue un rôle énorme.

Les occupations de terres, les blocus, les barricades, les occupations de rues et de places dans les villes sont des illustrations de la façon dont les êtres humains peuvent se servir de leurs corps pour affirmer leurs principes. Ces actions sont le prolongement et le reflet d'une stratégie qui vise à démontrer l'injustice profonde de la concentration des terres, de la spéculation et de la propriété privée - et à construire une opposition sociale assez forte pour revendiquer ces éléments vitaux de nos droits économiques et sociaux collectifs.

Revendiquer la terre directement en l'occupant met clairement en lumière les questions posées par la propriété privée, la concentration et le mauvais usage des terres. Le système de propriété privée est un des fondements du capitalisme. Sans lui, l'accumulation et l'exploitation à long terme à des fins privées deviennent

beaucoup plus difficiles. La remise en cause du système de propriété privée est particulièrement provocatrice pour l'Etat, qui en est le protecteur et le garant.

Revendiquer la terre directement permet également aux travailleurs sans terre et aux communautés rurales d'obtenir un accès à la terre, à l'alimentation et aux moyens de subsistance. Il s'agit d'une dimension clé de toute occupation emblématique. Cette dimension peut également sous-tendre des occupations de terres plus discrètes et individuelles, menées par des travailleurs sans terre, des chômeurs, des jeunes ou des habitants ruraux pauvres, qui cherchent à gagner leur vie dans un contexte de crise économique comme ce fut récemment le cas en Grèce.

L'Europe a une longue histoire d'occupation de terres et de résistance à l'appropriation. Des exemples comme le Larzac en France, Marinaleda en Andalousie et la Coopérative Agricoltora Nuova en Italie sont autant d'exemples de luttes foncières réussies. Ces dernières années, la terre a également offert un espace de convergence des luttes, comme ce fut le cas pour Simon Sabio à El Ejido en Espagne, ou dans le cas du NOTAV en Italie.

A l'échelle internationale, les occupations de terres ont subi les répressions les plus brutales. L'un des cas les plus tristement célèbres est celui d'Eldorado do Carajas au Brésil, où 19 membres du mouvement brésilien de travailleurs sans terre (MST) ont été abattus par la police militaire de l'état fédéral le 17 Avril 1996. Cette journée est commémorée chaque année comme la Journée internationale des luttes paysannes, en soutien à la réforme agraire et à la souveraineté alimentaire.

En Europe, les luttes pour la terre ont également dû faire face à la répression. On peut penser au massacre de Portella Della Ginestra dans la province de Palerme en Italie, où le 1er mai 1947, le gang criminel de Salvatore Guilano a ouvert le feu sur une foule qui s'était réunie pour célébrer une fête sur une terre occupée, faisant onze morts et de nombreux blessés. Aujourd'hui encore, en Andalousie, à Notre Dame des Landes, à la Vallée de Susa et dans de nombreux autres endroits en Europe, des agriculteurs et des militants de la terre font face à des opérations policières massives, des expulsions violentes et de la répression.

Le premier de nos exemples est celui du syndicat andalou SOC (Sindicato Obreros del Campo), qui montre que le mouvement d'occupation des terres en Europe est bel et bien vivant. Le SOC-SAT utilise une stratégie d'occupation des terres pour mettre en avant ses objectifs plus larges de développement de l'agroécologie et de réforme agraire. Il a mené à bien plusieurs occupations, remettant des terres en usage productif au profit de familles de travailleurs sans terre et mettant en pratique des alternatives agroécologiques au système de production industrielle

dominant. Le SOC nous explique dans un entretien son idéologie et sa logique d'occupation et d'utilisation productive des terres en Andalousie. Cet entretien est suivi d'un exemple concret montrant la façon dont ces stratégies peuvent aboutir, avec le célèbre cas de El Ejido.

Notre deuxième exemple porte sur la lutte emblématique de Notre Dame des Landes, où la mobilisation contre un projet d'aéroport dans le nord-ouest de la France a duré plus de vingt ans, et s'est appuyée sur l'occupation et la défense d'une zone stratégique sur une très longue période. Cette lutte illustre également comment la gestion complexe, libertaire et inclusive du lieu a conduit à l'élaboration de nouveaux Communs.

Travailler sur le terrain - Reclaim the Fields (RTF)

Reclaim the Fields est un groupe de jeunes paysanNEs, des sans-terre et des paysanNEs en devenir, ainsi que des personnes qui veulent retrouver le contrôle de la production alimentaire. Nous appelons « paysanNE » quelqu'un qui produit de la nourriture à petite échelle, pour sa famille ou pour la communauté, et qui éventuellement en vend une partie. Nous incluons également les travailleurSEs agricoles.

Notre but est d'encourager les gens à rester ou à retourner en milieu rural. Nous voulons promouvoir la souveraineté alimentaire (telle que définie dans la Déclaration de Nyéléni) et l'agriculture paysanne – particulièrement auprès des jeunes et des citoyenNEs, ainsi que des modes de vie alternatifs. Pour atteindre nos objectifs, nous voulons mettre en place des actions et des groupes militants locaux, mais aussi collaborer avec les initiatives existantes. C'est la raison pour laquelle nous choisissons de n'être pas un groupe homogène, mais bien de nous ouvrir à la diversité des acteurs qui luttent contre le modèle de production alimentaire capitaliste.

Nous voulons mettre en avant les thèmes de l'accès à la terre, de l'agriculture collective et du droit aux semences. Nous espérons renforcer notre impact en collaborant avec des activistes qui agissent sur d'autres thèmes mais partagent la même vision sociale.

Reclaim the Fields prend ses racines dans une série de rencontres en 2007-2008, dont la première a eu lieu à Rostock en Allemagne durant le rassemblement anti-G8 en 2007. Un processus « jeunesse » y a été lancé par les organisations européennes de La Via Campesina afin d'aborder les questions de l'accès à la terre et de l'agriculture pour les jeunes. *Reclaim the Fields* a progressivement pris forme au cours d'une série de rencontres qui ont suivi cet événement - en clarifiant qu'il

était ouvert à tous et pas uniquement aux membres d'organisations d'agriculteurs - avant de produire un premier document présentant la nature du mouvement.

Le premier camp RTF a été organisé en 2009 à Cravirola, en France : s'y sont réunies plusieurs centaines des personnes de toute l'Europe et d'au-delà afin d'échanger sur les défis et enjeux de la création d'une activité agricole, de pratiques agricoles et des dynamiques collectives. Chaque année, RTF organise une assemblée qui se tient pendant l'hiver. Ces assemblées autogérées rassemblent des personnes actives dans *Reclaim the Fields*, mais sont aussi ouvertes à tous.

Nous produisons également un bulletin d'information afin de faire circuler des informations sur le mouvement et d'inclure de nouvelles personnes et de nouveaux collectifs. *Reclaim the Fields* a la capacité de mobiliser des gens afin de soutenir des luttes locales et d'occuper des terres agricoles menacées, comme ce fut le cas à Notre Dame des Landes.

Site web : <https://reclaimthefields.org>

Revendiquer la terre pour ceux qui la travaillent: les occupations de terres en Andalousie

La propriété foncière en Andalousie est parmi les plus concentrées d'Europe. Les petites fermes (moins de 10ha) représentent 75% des exploitations, mais seulement 13% de la surface agricole utilisée (SAU). Inversement, les grandes exploitations (plus de 100ha) représentent 3,5% des exploitations mais 52% de la SAU⁷¹. De nombreuses grandes exploitations, ou latifundia, appartiennent toujours à des familles aristocratiques telles que celle de la duchesse d'Alba, qui détient plus de 34 000 hectares, ou celle du Duc d'Infantado, avec 17 000 hectares. Ces exploitations sont aujourd'hui principalement cultivées par des entreprises agricoles créées par leurs propriétaires. Un gestionnaire administre l'activité agricole, avec l'aide de quelques employés permanents et de travailleurs saisonniers. Une part importante des terres ne sont pas cultivées, ou sous-utilisées et ne génèrent que peu ou pas d'emploi. Pourtant, ils bénéficient des subventions de la Politique agricole commune, puisque les paiements directs sont basés sur la superficie et non sur la production. Le syndicat andalou des travailleurs de la terre - Sindicato Obreros del Campo - Sindicato Andaluz de Trabajadores (SOC-SAT) - travaille sur la question de la réforme agraire depuis plus de 50 ans. Il a créé plus de 400 coopératives en Andalousie sur des terres occupées. Xuanxo Ashraf Bardibia Garcelya est coordinateur du groupe Foncier du SOC-SAT. Il nous explique certaines des stratégies utilisées par le SOC-SAT en Andalousie. Cet entretien est suivi d'une

présentation d'un exemple concret où ces stratégies ont été mises en œuvre, celui de Journaliers sans patron (Jornaler@s sin Patrón).

Pouvez-vous nous donner un bref aperçu de la situation juridique concernant la propriété foncière en Andalousie ?

Bien sûr - nous avons deux textes législatifs principaux, tous deux non-contraignants⁷². Ces lois donnent à notre gouvernement local, la Junta de Andalusia, le droit légal d'exproprier une parcelle ou une terre si celle-ci n'est pas utilisée à des fins productives. Mais ces lois n'ont pas été mises en œuvre - l'une date de 1984 et l'autre de 1979. Elles n'ont jamais été utilisées car les banques et les institutions financières exercent un lobby très fort et soutiennent les campagnes électorales de partis qui finissent par gouverner le pays, et ils ne veulent pas voir ces lois mises en œuvre.

Il existe divers éléments dans la Constitution espagnole qui forment également la base juridique de notre travail, en particulier les éléments qui traitent de la possibilité d'exproprier des actifs dans l'intérêt public si nécessaire⁷³. Encore une fois, nous luttons pour que ces lois soient mises en œuvre par voie de campagnes et de mobilisations publiques dans la rue. Nous nous référons conjointement à ces textes, et aux Directives foncières de la FAO (qui ont été ratifiées par l'Etat espagnol) dans l'élaboration de notre défense légale et de nos arguments.

Au vu du contexte juridique, pouvez-vous nous expliquer brièvement comment vous vous organisez, et quel est le principal objectif de votre travail ?

Nous organisons nos campagnes et nos luttes à différents niveaux, et nous avons développé notre propre analyse de notre lutte en nous penchant sur notre histoire. Nous travaillons à différents niveaux. Il y a les luttes de terrain - en travaillant directement avec les personnes impliquées dans la production agricole tels que les travailleurs, les travailleurs sans terre, les migrants ou autres, en organisant des ateliers, des manifestations, etc. Puis il y a les luttes judiciaires qui comprennent les occupations de terre, la résistance aux expropriations, le soutien juridique aux victimes de la répression. Et enfin les luttes politiques, que nous menons pour peser en faveur de politiques et de lois plus adaptées pour réguler l'agriculture, la production alimentaire et l'usage des terres. Ces trois niveaux - le terrain, le judiciaire, et le politique - forment un cercle. Nous devons simultanément actionner ces trois leviers, et nous assurer que chaque action soit communiquée et coordonnée au sein du syndicat.

Donc, voilà les trois axes stratégiques qui soutiennent votre travail. Qu'en est-il de la stratégie d'occupation des terres, comment organisez-vous cela ?

Nous exerçons différents types d'occupation - il y a celles qui sont urgentes, et puis celles qui sont plus ordinaires. Pour les occupations ordinaires, nous anticipons beaucoup, nous planifions nos actions, nous cherchons un endroit qui soit proche d'une ville, pour des raisons pratiques. Nous considérons qu'une ville d'environ 50 000 habitants suffit à entretenir une parcelle qui ferait disons 100 hectares. Les occupations urgentes arrivent lorsque les circonstances l'exigent. L'occupation de Somonte en mars 2012 était urgente, par exemple. La Junta de Andalusia voulait vendre des terres publiques et nous avons donc occupé ces terres afin d'en bloquer la vente. Nous n'avons pas eu le temps de nous préparer, nous avons simplement mobilisés nos sympathisants afin de venir occuper la terre. Ce n'est qu'ensuite que nous avons reçu une aide juridique pour nous conseiller sur la marche à suivre une fois sur place.

L'autre exemple est l'occupation du *Cerro Libertad* - c'est une *finca* (une exploitation agricole) de 74 hectares avec 7 000 oliviers, qui était détenue par la banque BBV et a été laissée à l'abandon pendant 5 ans. Elle est à tout juste 5 kilomètres de Jaen où vivent 120 000 personnes, avec une université

Occupation du SOC à Somonte 'Terre et Liberté' - crédit photo : Marie Allagnat, Terre des Liens



agraire. En fait, la *finca* était si proche de Jaen qu'il était très facile pour les gens de s'y rendre après leur travail ou leurs études, ou pour les gens qui étaient au chômage. Les occupants ont reconstruit le toit du Cortijo (la grange principale) qui était en ruine, ils ont rénové les chambres, la plomberie, tout. Ils ont fait un jardin pour leur propre usage et ont cueilli les olives des 7 000 oliviers. Nous avons occupé ces terres le 1er avril 2017 car nous voulions focaliser l'attention publique sur Andrés Bodalo, un syndicaliste qui était incarcéré depuis un an à la suite d'une manifestation dans sa ville. Il est à présent libre mais il doit retourner en prison tous les weekends pour y signer un registre et y dormir.

Cette occupation a eu un succès considérable - les participants ont taillé 1500 oliviers mais n'ont pas eu le temps de s'occuper du reste. Ils ont produit 16 000 litres d'huile d'olive, peut-être plus, et ils voulaient même produire des olives de table. Ils ont également donné 74 jours de travail à plus de 30 personnes représentant différentes minorités ethniques, par exemple des gitans et des migrants. Ces emplois étaient tout à fait officiels, et les occupants ont payé leurs impôts, ils ont donc créé de la richesse pour la société... Nous avons également lancé un appel de fonds pour acheter un moulin.

Et quel était votre argumentaire juridique dans cette situation ? Lorsque vous planifiez une occupation, appliquez-vous en parallèle une démarche juridique ?

Oui, nous demandons toujours l'utilisation de la terre. A plusieurs reprises, les autorités locales ont proposé de nous vendre à un prix symbolique mais nous savons que c'est un peu plus compliqué que cela et que cet achat irait à l'encontre de notre principe de ne pas posséder de terres. Nous sommes contre l'utilisation de terres privées à des fins agricoles. Nous n'avons rien contre la propriété privée, d'une maison, d'une parcelle, mais s'il s'agit de produire de l'alimentation pour la vendre sur les marchés, alors nous pensons que ces terres doivent être publiques, c'est un de nos principes.

Nous demandons le droit d'utiliser la terre pendant 25 ans. Au terme des 25 ans, nous leur montrons que nous en avons fait une bonne terre productive et que nous sommes capables de bien l'exploiter, et nous redemandons alors 25 ans.

Nous avons obtenu Hermoso pour 25 ans et nous sommes arrivés au terme il y a 3 ans, mais ils essaient à nouveau de nous vendre le terrain. Sur l'ensemble des 400 coopératives que la SOC-SAT a contribué à installer sur des terres occupées, seulement deux envisagent d'acheter la terre qu'elles exploitent.

Le texte suivant illustre la façon dont les stratégies du SOC-SAT sont mises en œuvre sur le terrain, en collaboration avec d'autres personnes et organisations, afin de protéger et d'améliorer l'accès à la terre pour toutes et tous.

JOURNALIER.E.S SANS PATRON : la lutte pour la terre des travailleurs et travailleuses saisonnier.ère.s migrant.e.s en Andalousie

En 2013-2014, plus d'une centaine de salarié.e.s d'origine marocaine ont occupé une trentaine d'hectares de terres agricoles appartenant à un entrepreneur agricole en faillite dans la province d'Almeria, en Andalousie, afin d'obtenir le paiement de leurs salaires et de leurs indemnités. Pendant la saison agricole, un petit nombre d'entre eux, dont des "sans papiers", ont commencé à cultiver collectivement des poivrons sur deux hectares de terres. Les occupant.e.s ont tenté de recouvrir les dettes en cédant une partie de la ferme à une coopérative de travailleur.euse.s agricoles.

Début mai 2013, cent trente travailleur.euse.s, dont une moitié de femmes, sont licencié.e.s de la ferme de Simón Sabio, entrepreneur agricole prospère qui possède des dizaines d'hectares de serres à Almeria ainsi que divers investissements au Maroc. La plupart des employé.e.s résidaient dans des logements fournis par la compagnie et ont par conséquent été contraint.e.s de les

quitter. L'homme d'affaires a quitté la ferme en pleine production et s'est enfui, laissant derrière lui une dette salariale de plusieurs années qui, ajoutée aux indemnités dues, représente près de deux millions d'euros. L'entreprise a été soumise à une procédure de liquidation judiciaire (faillite) sans que les journalier.ère.s en aient eu connaissance.

Face à cette situation d'impuissance sociale et professionnelle, les travailleur.euse.s immigré.e.s, regroupés au sein du *Sindicato de Obreros del Campo - Sindicato Andaluz de Trabajadores* (SOC-SAT), se sont mis d'accord en assemblée pour n'accepter ni le licenciement ni les menaces d'expulsion de leur logement. Ils ont décidé d'occuper la ferme, en gardant le contrôle de la majeure partie des terres : trente-cinq hectares de tomates répartis entre les villages de San Nicolas, Las Norias, Tierras de Almeria et Campohermoso (Nijar). Ils étaient conscients qu'il leur faudrait défendre les cultures résultant de leur travail et, tout en s'appuyant sur des voies légales et politiques pour réclamer leurs droits, ils ont commencé à entrevoir l'horizon incertain mais passionnant de l'autogestion. Ils ont réussi à commercialiser certains produits, mais la plupart d'entre eux finissent par pourrir à cause des obstacles administratifs et juridiques.

En plus d'avoir engagé des procédures aux prud'hommes, le syndicat a dénoncé le fait que les travailleur.euse.s n'ont pas été informé.e.s de l'ouverture d'une procédure de faillite, de sorte que ceux-ci n'ont pas pu présenter leurs demandes dans le cadre de cette procédure. Le syndicat a aussi dénoncé la pression qu'ils ont subi pour signer des bulletins de paie et des indemnités de licenciement irréguliers, ou encore l'interposition d'une société fictive du gendre de l'employeur, à qui tous les contrats ont été transférés dans les mois précédant le licenciement. Pendant plus d'un an, les travailleur.euse.s ont continué à occuper et contrôler seize hectares, tout au long de la procédure de faillite, ce qui leur a permis de faire pression pour obtenir le recouvrement de leurs créances et empêcher la liquidation frauduleuse des actifs de l'entreprise, qui est fréquente dans ce genre de situations.

En août 2013, les travailleur.euse.s ont débuté le nettoyage et la préparation d'un premier hectare pour la plantation de légumes. L'objectif était de fournir de la nourriture aux familles escroquées et de la distribuer aux membres et collaborateurs de l'association créée sous le nom de "Journalier.ère.s d'Almeria Sans Patron", une association chargée de la gestion et de l'entretien des terres occupées. Cette association et le syndicat SOC-SAT d'Almeria ont demandé à l'administration judiciaire et au tribunal de commerce la cession légale des serres pendant toute la durée du processus de liquidation afin qu'une Coopérative de travailleurs journaliers puisse y cultiver. Ils ont aussi exigé que toute nouvelle

entreprise soit contrainte de réembaucher les travailleur.euse.s licencié.e.s en respectant toutes les garanties qui en découlent, si elle venait à louer toute ou partie des terres pendant le processus.

Début 2014, un accord a été conclu avec un acheteur potentiel pour transférer quatre hectares de terre aux travailleur.euse.s, mais cet accord n'a finalement pas été accepté par l'administration judiciaire. La vente de la récolte a toutefois permis de couvrir les frais et l'entretien d'un groupe de travailleur.euse.s saisonnier.ère.s, pour la plupart sans papiers et dans l'impossibilité d'être embauché.e.s par d'autres entreprises. Cette situation d'occupation et de mise en culture des terres d'une propriété privée, qui plus est par des travailleur.euse.s exploité.e.s, ainsi que les répressions et menaces à l'encontre de ces travailleur.euse.s en raison de leur statut d'immigrants, ont amené la puissante agro-industrie locale à faire pression économiquement, de sorte de faire disparaître tout rêve d'obtention de ces terres. Cependant, toutes les personnes concernées ont pu obtenir le remboursement de leurs indemnités. Les travailleur.euse.s sans papiers ont également pu obtenir leur permis de travail et de séjour. C'est donc pour eux une grande victoire, bien que la perte des terres ait laissé un arrière-goût amer.

Cette occupation de terres a été la première occupation d'une propriété commerciale par des travailleurs ruraux d'origine migrante. Elle visait non seulement à résoudre la situation injuste découlant des licenciements, mais aussi à dénoncer l'exploitation professionnelle et sociale qui opprime plus de cent mille journaliers et journalières dans le cadre du modèle agro-industriel d'Almeria. Cette occupation visait aussi à lutter pour un système alternatif de production et d'autogestion en agriculture. Il s'agit là d'un exemple très important pour l'ensemble de la classe ouvrière face aux attaques sociales qui tendent à réduire les droits humains fondamentaux. Ce fut un exemple d'action directe contre la spéculation des patrons qui privent, sans scrupules, les journalier.ère.s andalous.es d'origine immigrée des ressources naturelles nécessaires à leur subsistance.

Comme l'a dit un occupant marocain : « nous ne craignons pas la police, les agriculteurs, ou quiconque. Si, finalement, nous sommes chassés des terres, ou même expulsés d'Espagne, nous serons sûrs que nous avons fait ce qu'il fallait : défendre notre travail et nous battre pour changer la situation d'exploitation des journalier.ère.s ».

Pain, terre et liberté !

Le rôle des gouvernements régionaux dans la redistribution des terres abandonnées

Dans plusieurs Etats Membres de l'Union européenne, des gouvernements locaux ont une législation et des pouvoirs spécifiques qui leur permettent d'exproprier des terres agricoles abandonnées et de les redistribuer pour la production agricole.

En Andalousie par exemple (dans le cadre de l'autonomie accordée par l'Etat Espagnol), il y a deux textes législatifs (*Loi 8/1984 sur la Réforme Agricole* et *Loi 34/1979 sur les exploitations manifestement améliorables*) qui permettent au gouvernement régional d'exproprier des terres agricoles lorsque qu'il apparaît que la fonction sociale et l'usage de la terre ne sont plus assurés par le propriétaire⁷⁴. Le syndicat local des travailleurs agricoles SOC-SAT se base sur cette loi, ainsi que sur les Directives Volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers adoptées par l'Etat Espagnol en 2012, afin de remettre en culture des terres agricoles abandonnées mais détenues par des grands propriétaires fonciers privés et des banques.

L'occupation du *Cerro Liberta*⁷⁵ (Colline de la Liberté) en avril 2017, un grand domaine agricole non exploité détenu par la banque BBVA, l'une des plus grandes multinationales financières en Europe, ou encore l'occupation de la *finca* Somonte, ont bâti leur argumentaire sur cette législation.⁷⁶ Même si le Gouvernement régional ne se saisit pas de sa propre législation sur les terres inexploitées, l'existence de ces lois renforce la position du SOC-SAT durant les négociations autour de l'occupation des terres.

Un autre exemple du rôle des régions dans la redistribution des terres agricoles abandonnées ou inexploitées se trouve en Italie. Dans ce pays, une loi nationale (*Loi du 4 août 1978, n° 440*⁷⁷) donne aux régions le pouvoir d'identifier des terres non-cultivées ou abandonnées et de les redistribuer à des personnes ou entités qui en font la demande. Ces textes législatifs impliquent dans les deux cas un rôle actif des régions, qui ont pourtant aujourd'hui tendance à ne pas appliquer leurs compétences de redistribution des terres, préférant respecter la propriété privée même lorsque ces terres sont inexploitées.

Il y a un risque de perdre de vue l'intention sociale qui sous-tend ces lois si la région commence à mettre en œuvre sa compétence en faveur de l'agriculture industrielle et de l'agro-industrie. Les bas revenus agricoles rendent l'activité agricole peu attractive, de sorte que dans de nombreuses régions d'Europe, les ruraux se voient obligés de migrer plutôt que de réclamer leur accès à la terre. Ces textes législatifs ne pourront jouer un vrai rôle pour l'accès à la terre que dans un contexte de fortes mobilisations des paysans locaux et de leurs alliés.

Notre Dame des Landes : défendre physiquement nos terres et y inventer de nouveaux communs

En France et dans toute l'Europe, Notre Dame des Landes est devenue une lutte-mère, une lutte-espoir, une lutte d'invention et de réinvention. Sur ce territoire agricole et naturel à l'identité bien marquée, paysans et habitants historiques, occupants venus de divers horizons, voisins, naturalistes, élus, et sympathisants ont su lutter politiquement et juridiquement contre le projet d'aéroport, défendre leurs terres face à la pression des autorités publiques et de la police, et inventer de nouvelles façons de cultiver, d'habiter et de vivre ensemble.



Les luttes de Notre Dame des Landes - crédit : Samson

La recherche d'un nouveau site aéronautique pour les régions Bretagne et Pays de la Loire date de la fin des années 1960 dans un contexte de foi dans la croissance économique et la « modernisation » des territoires. Rapidement, les agriculteurs locaux se forment en association et organisent les premières manifestations. En 1974 démarrent les premières acquisitions de terrains pour constituer la réserve foncière nécessaire à la construction de l'aéroport. Le projet est ensuite mis en sommeil pendant plusieurs décennies, en raison de la crise pétrolière et de l'arrivée du train à grande vitesse, puis relancé par le gouvernement en 2000. Aussitôt, les paysans et les habitants qui refusent de vendre ou de quitter leurs terres se mobilisent, même si avec les préemptions, l'activité agricole a diminué et des maisons sont désormais inoccupées. Une association citoyenne intercommunale d'opposants, l'Acipa, est créée⁷⁸.

Une enquête publique lancée par l'Etat en 2006 mobilise les opposants qui multiplient les actions sur le territoire (fresque humaine, rassemblements festifs annuels...). En 2008, les choses s'accroissent : l'Etat signe un décret déclarant d'utilité publique pour la construction du nouvel aéroport. Il devient propriétaire des terres qu'il confiera ensuite par une concession de 55 ans à la société Aéroports du Grand Ouest, filiale de Vinci. Paysans, habitants et sympathisants locaux

s'opposent à plusieurs reprises au démarrage des travaux. En 2009, un collectif d'élus locaux opposants à l'aéroport (CéDpa) se crée⁷⁹. Des occupants historiques de Notre Dame des Landes lancent alors leurs premiers appels à occuper le territoire et pratiquer la désobéissance civile. Camille, membre du collectif et occupante de NDDL, raconte :

« Le premier appel à squatter a été lancé en 2007, par une dizaine de personnes qui habitaient sur le terrain, qui étaient plutôt des personnes de culture très militante, voire même anarchiste. *C'est des gens qui habitaient sur la zone aéroportuaire et qui voyaient très bien que malgré les oppositions et les recours juridiques, le projet continuait à gagner du terrain, et les habitations autour de chez eux continuaient à se vider... Ils ont lancé un premier appel qui n'a pas eu un énorme retentissement, et il y a eu une personne un peu décisive qui connaissait des jeunes squatters de Nantes et qui leur a dit : « vous ne voulez pas venir là ? » En 2009 il y a eu un camp climat et cette douzaine d'habitants ont refait cet appel à squatter... ce n'était pas franchement un consensus et certains n'étaient pas du tout contents de cet appel. Mais l'argumentaire de ces dix personnes, était très simple : "un territoire, il est défendu par ceux qui y habitent ; s'il n'y a personne qui habite ici, c'est sûr qu'on va perdre." »*

2009 : c'est le début de l'arrivée d'occupants issus de divers horizons : anarchistes, anti-capitalistes, décroissants, etc. qui s'installent pour quelques semaines ou quelques années, dans des lieux de vie sommaires – tentes, yourtes, caravanes, cabanes en bois... - ou dans les maisons inoccupées, et démarrent des projets de construction, d'échanges et de production alimentaire. Pour Camille :

« *c'était un peu le paradis du squatters! Les maisons étaient là, étaient vides, il y en avait plein, tu pouvais les choisir limite sur un catalogue. T'allais les visiter, tu rentrais, t'avais absolument aucune emmerde juridique, pas une visite de la police... exactement le rêve du squatter ! T'es à la campagne, tu peux faire ce que tu veux, il y a plein de terrains agricoles partout autour. »*

En 2011, un nouveau camp est organisé avec *Reclaim The Field* : un millier de personnes défriche un terrain pour y démarrer du maraîchage, réoccupant ainsi la première ferme de la zone laissée à l'abandon. C'est également le développement de multiples actions citoyennes : tracto-vélo vers Paris, manifestation à Nantes de plus de 8000 personnes, grève de la faim... À partir de 2011, les paysans et opposants « *historiques* » ont été renforcés par de nouveaux occupants venus vivre sur la zone, très vite surnommée Zone à défendre (ZAD)⁸⁰. Le soutien de la profession paysanne est néanmoins majeur : dans cette région de l'ouest de la France, la culture paysanne est particulièrement forte et les mobilisations anciennes, notamment autour de la défense des droits des fermiers et des terres, donnant naissance dans les années 1970 au syndicat Paysans – Travailleurs, un des précurseurs de la Confédération paysanne. Dès 2011, les organisations paysannes

locales ont créé le collectif Copain 44 (Collectif des Organisations Professionnelles Agricoles INdignées par le projet d'aéroport)⁸¹ qui réunit le syndicat Confédération paysanne, le Groupement d'agriculteurs bio, l'association de développement rural CIVAM, etc.



Manifestation devant le tribunal de Nantes
- crédit photo : Elisabeth Guist'hau

En 2012, paysans, habitants historiques et nouveaux occupants doivent faire face à une nouvelle pression des autorités. Au mois d'octobre 2012, le gouvernement socialiste a lancé une des plus grandes opérations policières jamais menée en France. Cette vaste opération militaire appelée « César » vise à évacuer les squatteurs et démarrer les travaux. Il s'en suit plusieurs jours d'affrontement, avec jusqu'à 2000 policiers mobilisés. Localement, les réseaux se mobilisent et 200 comités de soutien sont créés dans toute la France. Les violents affrontements, la forte résistance des occupants et des opposants, soutenus par un puissant mouvement de solidarité à travers le pays, conduisent le gouvernement à suspendre l'opération. La manifestation de réoccupation en novembre mobilise 40000 personnes et 400 tracteurs. Par leur présence, par leur engagement physique et la mobilisation de milliers de soutiens, « historiques » et occupants ont une nouvelle fois réussi à défendre leur territoire. De nombreux recours sont déposés par les opposants. Les procès se succèdent et la bataille juridique va durer plusieurs années.

En 2013, les membres du Copain 44 appuient l'occupation et la remise en culture de nouvelles terres agricoles – ils apportent des tracteurs et des animaux, partagent leurs connaissances avec les nouveaux occupants, accompagnent le démarrage d'activités d'élevage et de maraîchage. Au printemps 2013, le collectif Sème ta ZAD est créé au sein de NDDL pour organiser et débattre de l'occupation agricole du territoire. Camille explique: « *c'est un collectif de cogestion des terrains, de cogestion agricole. Par exemple, pour la rotation des cultures, une fois par an, Sème ta ZAD fait une réunion sur ce que les gens envisagent comme activité agricole à long terme, pour essayer d'anticiper des questions de rotation des terres. Et ensuite, il y a des réunions pour organiser ce qu'on met où, parfois ça fait débat sur là où on met les patates, et ces réunions là sont ouvertes à tout le monde* ». L'agriculture devient un

moyen de résister, de redonner vie au territoire, et d'inventer de nouvelles formes de coexistence. Les débats sont parfois vifs entre paysans et nouveaux occupants, dont certains sont fermement opposés à l'élevage, par conviction végan ou climatique, ou opposés à tout traitement des cultures, par conviction bio et environnementale. Des médiateurs sont parfois appelés à intervenir et les débats se nouent et se dénouent au cours des assemblées régulières. Progressivement, habitants et occupants vont réoccuper plus de 200 hectares qui sont remis en culture : élevage, maraîchage, céréales, miel, vergers, etc. Les occupants s'attachent également à modifier les pratiques, en phase avec leurs convictions et leurs modes de vie : création du « non-marché » pour échanger ou vendre à prix libre la production de la ZAD, et de Curcuma, coopérative de partage de matériel agricole usagé, parfois cassé, souvent donné par les paysans locaux, qui est retapé et réinventé pour de nouveaux usages.

Dans les années suivantes, la pression continue de la part de l'État et des aménageurs, et les mobilisations restent fortes, localement (manifestations à Nantes et en périphérie de la ZAD, blocages routiers, rassemblements militants festifs)⁸² et dans toute la France. Le combat se poursuit sur les plans juridiques et médiatiques. En 2015, le premier ministre annonce la reprise des travaux. En janvier 2016, le tribunal de Nantes examine la demande d'expulsion des paysans et habitants « *légaux* » installés sur les lieux, parfois depuis cinq générations. L'histoire vécue entre les diverses composantes de la lutte est commune et indissociable : le « Mouvement » rassemble les occupants « zadistes », les paysans historiques, les naturalistes, les voisins et soutiens au sein des comités et la coordination des organisations opposantes au projet (syndicats, associations citoyennes, environnementales, élus, mouvements politiques).

L'avenir de ce territoire et de leurs habitant-es. est débattu mensuellement dans une instance : « l'assemblée du mouvement ». Malgré les conflits internes, une solidarité extrêmement forte existe entre les occupant.e.s de la ZAD, et au-delà parmi toutes celles et ceux qui ont contribué à la lutte. Le socle de cette solidarité, qui garantit l'existence de l'avenir de la zone, s'exprime en 2015 dans le texte : « Les 6 points pour l'avenir de la ZAD de NDDL »⁸³. Ce texte vise à penser l'avenir des terres une fois le projet d'aéroport abandonné. Il y est notamment affirmé la volonté « *que les terres (...) soient prises en charge par une entité issue de la lutte qui rassemblera toutes ses composantes* » et « *que ces terres aillent à de nouvelles installations agricoles et non agricoles, officielles ou hors cadre, et non à l'agrandissement* ».

En 2017 l'assemblée du mouvement discute et adopte la création d'une nouvelle instance : l'« assemblée des usages », pour aborder le débat sur la gestion et l'avenir des terres en impliquant non seulement les habitants mais aussi les

soutiens et les sympathisants . Les débats sont nombreux et des divergences existent sur le fait de négocier ou non avec l'Etat pour la suite. Des divergences existent entre celles et ceux qui sont prêts à accepter la « régularisation» de la situation, pour pérenniser l'existant par la signature de contrats et d'accords avec la puissance publique : baux agricoles pour régulariser l'usage des terres, permis de construire pour les bâtiments, etc. et celles et ceux qui souhaitent rester sur place sans avoir à s'en remettre aux autorités.

En janvier 2018, le gouvernement décide finalement de renoncer au projet d'aéroport. C'est une victoire immense pour les habitants, les voisins, les soutiens locaux et les sympathisants de toute la France et une première pour un projet déclaré d'utilité publique depuis 10 ans ! Malgré les décisions de justice, les tentatives d'évacuation à répétition, les destructions massives d'habitats légers en 2018, la pression des autorités publiques et des aménageurs, les travaux ont été empêchés et les habitants – historiques ou plus récents – sont encore là. Par leurs pratiques, par leur coexistence, ils ont donné vie et souffle à de nouvelles façons de faire vivre ce territoire et d'en partager les richesses.

L'Association pour un Avenir Commun dans le Bocage⁸⁴ est créée, rassemblant les membres du mouvement qui s'est opposé au projet d'aéroport. Un fond de dotation, La Terre en Commun, est aussi créé pour racheter et préserver les terres afin de pérenniser et développer les projets nés au cœur de la lutte (voir encadré). Les tracasseries administratives pour la gestion de l'usage des terres sont petites à petit levées avec la mise en place de baux ruraux pour sécuriser l'accès aux terres des habitants et occupants. La gestion des bâtis et le droit d'habiter autrement sont aujourd'hui de toute première importance. Se mobiliser pour la protection de ce territoire bocager de 1200 hectares avec une biodiversité d'une très grande richesse et l'ensemble des communs restent une priorité.

Pour en savoir plus :

- La Terre en commun, fond de dotation de Notre Dame des Landes : <https://encommun.eco/>
- Site de toutes les personnes venues s'installer dans le bocage de Notre-Dame des Landes pour occuper les terres menacées par le projet d'aéroport : <https://zad.nadir.org/>
- Zadibao, journal bimensuel de la ZAD : <https://zadibao.net>
- Collectif des Naturalistes en Lutte : <https://naturalistesenlutte.wordpress.com/>
- [Hervé Kempf](#), *Notre-Dame-des-Landes*, Seuil, 2014, 160 p
- [Alessandro Pignocchi](#), *La Recomposition des mondes*, Seuil, coll. « Anthropocène », avril 2019, 128 p

- Marc Leduc et Jocelyne Rat, Retour à Notre Dame des Landes : Portraits et reportages, Le Temps éditeur, 2017
- Collectif comm'un, Habiter en lutte : ZAD de Notre-Dame-des-Landes – 40 ans de résistance, Le passager clandestin, 2019, 256p
- Batiste Combret et Bertrand Hagenmüller, Les pieds sur terre, film documentaire, 2017, 90mn, www.les-pieds-sur-terre.fr

La Terre en Commun

Le mouvement de Notre Dame des Landes (NDDL) a su se projeter dans l'avenir alors même que l'abandon de l'aéroport pouvait encore sembler incertain et lointain. Dès 2015, les 6 points pour l'avenir de la ZAD posent des bases solides pour penser l'avenir des terres et mettre en place des modalités d'usage partagé des terres, des bâtis et des espaces naturels. L'ambition est bien de continuer à inventer et ancrer la pratique des communs initiée à Notre Dame des Landes, c'est à dire la prise en charge collective du territoire par celles et ceux principalement concerné.es, qui assure un soin au vivant, dans une concertation constante prenant en compte la diversité des expériences et des souhaits, sur des bases de solidarité, d'entraide et de sobriété.

Après l'abandon du projet d'aéroport, l'Etat a exclu toute idée de gestion collective du territoire, comme celle qui avait été mise en place après la lutte du Larzac. Le mouvement de NDDL s'est pour cela doté d'un fonds de dotation : La Terre en commun. Ce fonds de dotation a pour objectif de collecter des dons afin d'acquérir des terres et du bâti et d'en sécuriser l'usage sur le long terme. Le fonds de dotation est une structure juridique, entre l'association et la fondation, permettant l'acquisition de terres et de bâtis de manière collective, sans système de parts ni d'actions. Cela signifie que le projet ne peut être fragilisé par des personnes voulant récupérer leurs parts, et que le pouvoir n'est d'aucune manière lié aux sommes apportées.

Parvenir à racheter des terres et des habitations du bocage est un enjeu décisif pour pérenniser l'expérience de gestion collective de la ZAD. La levée de fonds lancée fin 2018 a déjà permis de rassembler plus de 700 000€, sur l'objectif de collecter 1,5 million d'euros. Avec le fonds de dotation, racheter les terres n'est pas une finalité, mais vise bien à permettre qu'elles ne retournent pas à la propriété privée individuelle et restent liées à une vision collective respectueuse de son écosystème.

Site web : <https://encommun.eco/>

Conseils pratiques : Luites foncières - Des luites pour la terre, menées sur le terrain

Étalez vos actions et vos arguments :

Collectez des données sur la disparition ou la mauvaise utilisation de terres. Documentez les conséquences du changement d'usage des terres qui étaient utilisées en agroécologie paysanne : étalez vos arguments en montrant comment cela affecte la production alimentaire, l'emploi, les revenus des agriculteurs, les fonctions environnementales, etc.

Étudiez la planification urbaine, les politiques foncières et les autres réglementations régissant les terres agricoles et les espaces naturels.

Impliquez-vous dans les procédures administratives et les consultations publiques :

Participez aux consultations publiques et soumettez des requêtes formelles auprès de vos autorités locales et régionales afin de connaître les plans, le calendrier, les acteurs, etc. et de faire entendre votre voix dans les processus publics. Identifiez les potentiels failles ou violations de procédures légales existantes (par exemple le non-respect des lois d'urbanisme, l'absence de consultation publique...) afin d'évaluer la possibilité d'obtenir une décision administrative en votre faveur ou d'engager des poursuites judiciaires contre les urbanistes ou les investisseurs.

Créez une coalition large :

Organisez des événements locaux comme des visites de fermes, des repas, des performances musicales et artistiques, des moments conviviaux, etc. afin de faire connaître votre campagne et de mobiliser un soutien local.

Alliez-vous à d'autres groupes et organisations qui ont des intérêts convergents : habitants, organisations environnementales, urbains, etc. Créez des liens avec d'autres luites similaires dans votre pays ou en Europe - voir l'exemple d'Occupons le Terrain ci-dessous.

Occupations de terres

Si vous planifiez d'occupation une ferme ou des terres abandonnées, étudiez les réglementations sur les terres abandonnées ou sous-utilisées, et tachez de savoir qui possède le terrain (public/ privé/ entreprise).

Établissez un solide réseau de soutien qui pourra vous prêter aide en cas de besoin, dont des personnes et organisations qui ne sont pas directement impliquées dans l'occupation.

Connaissez vos droits et obtenez un soutien juridique :

Informez-vous soigneusement sur vos droits et assurez-vous que vos membres sont également bien informés. Proposez une formation juridique ainsi qu'un kit juridique à vos membres lors des marches et des occupations. Trouvez des avocats dont l'expertise peut vous être utile en cas de répression et/ou de poursuites judiciaires - cherchez notamment des avocats offrant un soutien bénévole.

Utilisez diverses approches :

Combinez un large répertoire d'actions : mobilisation locale, communication, occupation directe, travail médias, recours judiciaires, plaidoyer au niveau local, national ou international, etc.

Souvenez-vous que la solidarité internationale et un réseau de soutien international peuvent être déterminants pour faire pression localement et pour faire écho et appuyer votre mobilisation – voir ci-dessous comment le SOC-SAT mobilise des soutiens internationaux.

CHAPITRE 4

Nos terres - Des terres publiques pour le bien commun

Malgré de longues années de privatisation des ressources et de propriété privée et de concentration de la terre, une grande quantité de terres sont encore propriété publique. La gestion de ces terres incombe souvent aux autorités et gouvernements locaux. A cet égard, les terres publiques sont la première interface entre citoyens travaillant sur les questions foncières au niveau local. Les administrations locales sont également à des degrés divers impliqués dans l'aménagement du territoire et la planification urbaine, ce qui soumet leurs actions à l'examen du public et constitue un bon point d'entrée pour les organisations et groupes travaillant sur les questions foncières.

Ce chapitre se penche d'une part sur les luttes et campagnes menées auprès de collectivités locales, et d'autre part sur des exemples de dialogue et de coopération plus structurés avec des autorités locales visant à orienter l'usage des terres et la gouvernance foncière locale.



Les terres publiques peuvent être utilisées pour faciliter l'accès à la terre - crédit photo : ECVC

Les Etats nations comptent parmi les plus grands propriétaires fonciers de la planète. S'il est vrai que les chiffres varient d'un pays à un autre, en fonction des antécédents politiques et sociaux, les autorités publiques comptent souvent parmi les plus grands propriétaires fonciers du pays. Par conséquent, la gestion des terres publiques est un élément décisif de toute stratégie d'utilisation durable des terres au bénéfice de la société dans son ensemble. Dans de nombreux pays européens, les autorités locales sont propriétaires et gestionnaires de terres agricoles et forestières, et notamment des « ceintures vertes » maraîchères et agricoles à proximité des villes.

Ces terres publiques ne sont pas toujours considérées comme des terres productives pour l'agriculture, et sont rarement utilisées au mieux de leur potentiel de production alimentaire pour approvisionner les villes. Le plus souvent, les autorités locales mettent en place des stratégies de plans d'aménagement qui consistent à stocker ces terres dans la perspective d'un développement ultérieur d'infrastructures, de commerces, de services, etc. Ces zones à potentiel agricole sont souvent incluses dans les documents d'urbanisme rédigés par les autorités locales, et ne font que rarement l'objet d'une consultation publique.

Etant donné la quantité de terres publiques, il est logique que les mouvements sociaux cherchent à se saisir des processus démocratiques pour encourager le développement de l'agriculture paysanne et de l'agroécologie sur ces terres. Mais la concurrence est parfois forte avec les intérêts du secteur privé tels que les promoteurs immobiliers qui voient les terres publiques comme un actif à acquérir afin de stimuler leurs profits, plutôt que comme un bien à gérer sur le long terme dans l'intérêt public.

Cette situation est aggravée par les difficultés budgétaires rencontrées par de nombreuses collectivités locales qui peinent à couvrir les coûts liés à la gestion de leurs zones urbaines et périurbaines. Cela peut être dû à une baisse des transferts financiers du gouvernement central, ou à une augmentation des coûts. De nombreuses collectivités locales en Europe ont également été durement touchées par la crise financière de 2007, certaines d'entre elles ayant contracté des prêts toxiques à hauteur de plusieurs millions d'euros.

Ces dernières années, de nombreux gouvernements centraux ont encouragé l'externalisation de services publics à des opérateurs privés et permis ainsi l'érosion des systèmes de gouvernance locale. La pression financière sur les autorités locales s'accroît. La vente de terres publiques est souvent suggérée comme un moyen d'alléger cette pression ; toutefois, une fois vendues, ces terres sont perdues pour toujours.

Notre premier exemple montre le succès obtenu par une campagne menée dans la périphérie de Rome afin de conserver des terres agricoles au profit de jeunes agriculteurs. Rome possède un riche arrière-pays agricole. Une partie de ces terres sont des terres publiques, dont certaines se sont trouvées négligées et abandonnées, ce qui est souvent la première étape avant d'être vendues. Au lieu de cela, une campagne citoyenne a abouti à adopter un programme visant à promouvoir l'accès des jeunes agriculteurs sur ces terres. Le deuxième exemple relate la lutte d'une association de solidarité entre agriculteurs et consommateurs au Royaume-Uni, afin de conserver des terres pour un usage public.

Les terres publiques sont un espace décisif pour lancer un débat autour de l'utilisation des terres. Des collectivités locales déterminées à préserver et à utiliser stratégiquement leurs terres agricoles peuvent grandement contribuer à l'agriculture paysanne, faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs et renforcer la souveraineté alimentaire. La deuxième approche de ce chapitre traitera de cette question plus en détail.

Reprenons le contrôle de nos terres : une campagne de sensibilisation pour donner des terres aux jeunes agriculteurs à Rome

« Des terres publiques pour de nouveaux jeunes agriculteurs ! » - tel était le slogan de la Coordination Romaine pour l'Accès à la Terre (CRAT). Ce mouvement citoyen a organisé une campagne afin de promouvoir l'accès à la terre pour de jeunes agriculteurs dans la municipalité de Rome de 2012 à 2015. Durant cette période, la Coordination a sensibilisé les citoyens et les institutions à l'héritage agricole et environnemental laissé à l'abandon en périphérie de la ville de Rome.

Le CRAT a été fondé par un groupe d'agriculteurs locaux installés de longue date, en réaction à l'utilisation des terres agricoles autour de Rome. Ces agriculteurs constataient en effet que les terres agricoles servent essentiellement de réservoir pour l'expansion urbaine.

Le CRAT s'est ensuite élargi pour accueillir le syndicat CGIL, des associations travaillant sur l'urbanisme, l'association régional d'agriculteurs biologiques (AIAB Lazio), ainsi que des agriculteurs issus des principales fermes coopératives installées à Rome dans les années 70, au terme d'un processus de mobilisation similaire. En effet, le CRAT a tissé des liens forts avec le mouvement d'accès à la terre qui s'est mobilisé autour de Rome à la fin des années 70, amenant une série d'occupations de terres et de la création de fermes coopératives, dont certaines existent encore de nos jours.

Un groupe de jeunes membres de la Coordination a également fondé Co.r.ag.gio, une coopérative agricole dont le nom signifie Cooperativa Romana Agricoltora Giovani (La Coopérative agricole romaine de jeunes).⁸⁵ Le but de la coopérative était de donner des terres publiques à des citoyens qui veulent les cultiver et donc de préserver des sols agricoles de l'expansion urbaine. Depuis quelques années, l'Italie connaît d'une part un affaiblissement de la capacité des institutions publiques à gérer des terres agricoles, et de l'autre une pression grandissante d'organisations citoyennes demandant une meilleure gestion des terres publiques.

Au départ, la Coopérative était constituée de jeunes sans terre qui ont développé des actions de sensibilisation et des projets d'éducation publique. En 2013/2014, avec le soutien de la Coordination romaine et l'implication de plusieurs autres acteurs locaux (syndicats, autres coopératives agricoles, organisations citoyennes et ONG), ils ont organisé une série d'événements et de manifestations sur des terres publiques abandonnées. Ils ont ainsi mis en lumière le statut actuel des

terres publiques, et les opportunités potentielles de développer leur usage en montrant tout ce qu'elles ont à offrir en matière d'activités économiques et récréatives pour les habitants.

Ces activités de sensibilisation se sont déroulées fin 2013 dans plusieurs zones stratégiques de la municipalité et se sont terminées par une occupation du Borghetto San Carlo - une zone de 22 hectares détenue par la Municipalité, qui était alors à l'abandon. Pendant cet événement, une pétition rassemblant 10 000 signatures, réalisée avec le soutien d'autres ONG et organisations de la société civile, a été remise au Maire de Rome.

Les fruits de ces efforts ont été cueillis mi-2014, lorsque l'Autorité municipale a lancé un appel d'offres : sur quatre zones différentes où les terres étaient à l'abandon, elle invitait des jeunes agriculteurs à proposer des projets et à montrer leur capacité à gérer les terres abandonnées. En mai 2015, la coopérative Cor.ag.gio s'est vue attribuer le marché pour la gestion de la zone de 22 hectares à Borghetto San Carlo avec un bail de 6 ans, renouvelable une fois. Ils occupent et cultivent la terre depuis lors.

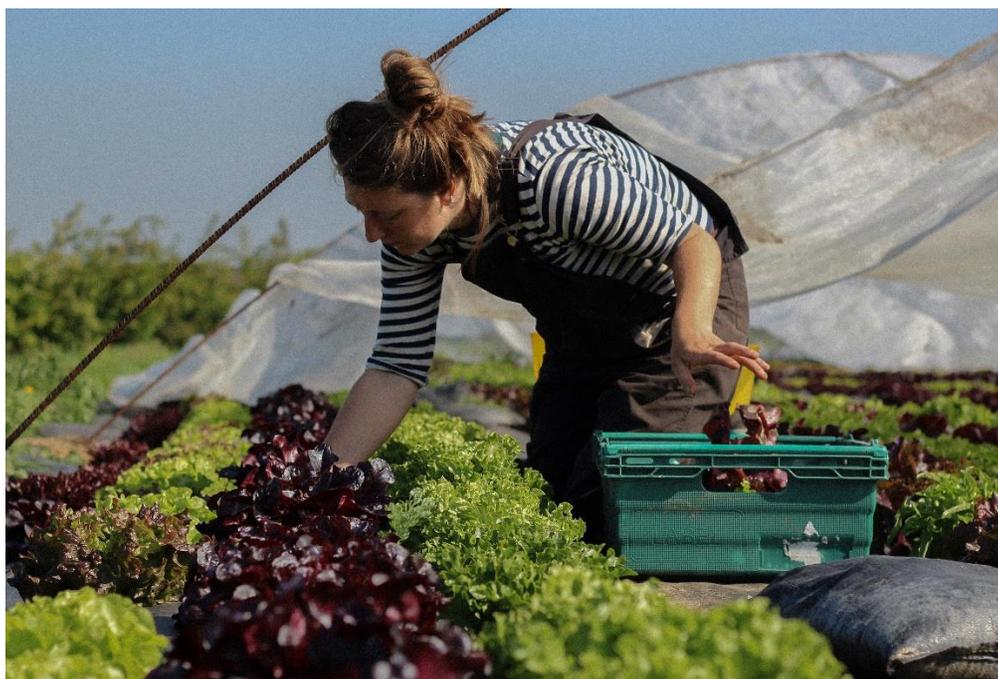
Ce cas illustre comment un groupe de jeunes sans terre, sans connexions et sans ressources peut obtenir une terre cultivable et offrir un service à la population urbaine, grâce au soutien des autorités publiques impliquées dans la gestion des zones environnementales. Il démontre également que l'on peut développer un *partenariat public-citoyen* mutuellement bénéfique qui peut être facilement répliqué dans d'autres contextes similaires en Europe.

Des terres publiques pour la ferme collective de Sutton : la bataille pour négocier un meilleur bail avec la collectivité locale

La ferme citoyenne de Sutton appartient à un collectif de 400 membres engagés dans une AMAP (*community supported agriculture* – CSA en anglais). Elle s'étend sur 7 ares (2,8 hectares) en bordure de Londres, dans le Comté de Surrey. Elle produit 370 cageots de légumes chaque semaine, que les membres viennent chercher à la ferme ou qui sont distribués au porte-à-porte. Les copropriétaires de la ferme ne sont pas nécessairement des membres de l'AMAP, et les membres de l'AMAP ne sont pas forcément des copropriétaires.

Onze personnes travaillent sur la ferme, mais seule une partie d'entre elles travaille à temps plein. Le travail bénévole est également clé : 40 bénévoles viennent chaque semaine pour participer aux activités agricoles ou à l'emballage et à la préparation des commandes de l'AMAP.

A l'origine, les terres agricoles étaient louées par un locataire qui cultivait des plantes carnivores ornementales. Comme il n'utilisait qu'une partie du site, il a choisi de sous-louer une partie de ses terres à la ferme de Sutton. L'ensemble des terres appartient au Comté de Surrey.



Récolte de salades à la ferme collective de Sutton - crédit photo : Sutton Community Farm

Petit à petit, la ferme a grandi et est devenue le principal locataire. En 2016, un bail glissant de deux ans a été signé avec le Conseil du Comté de Surrey. Mais cet accord laissait à désirer : la durée très courte du bail était un obstacle majeur à l'obtention de financement d'investissement. La ferme collective n'a pas pu lancer les projets structurels qui semblaient nécessaires. Ainsi, la ferme a accueilli de nombreuses visites scolaires et activités de jardinage : 500 enfants ont visité la ferme en 2018. Il y avait également des activités avec des personnes ayant des besoins spécifiques ou des troubles d'apprentissage. Il était donc important d'améliorer la capacité de la ferme à accueillir des événements. D'autres changements importants avaient été planifiés : creuser des étangs, développer des vergers et des haies...

La ferme est donc entrée en négociation avec le Conseil du Comté de Surrey. Le processus a duré deux ans. Finalement, en 2018, un bail de quinze ans a été signé. « *Ça a été un processus assez exigeant* », se rappelle Alice Brown, gestionnaire et membre du conseil d'administration de la ferme. « *Le Conseil du Comté et les avocats n'ont pas été des partenaires très faciles : tout avançait lentement. De plus, comme cette période était très incertaine, nous n'avons pas pu obtenir de financements pour nos projets de long terme* ».

L'objectif initial était d'utiliser un contrat de bail spécifique aux entreprises agricoles, qui n'existe qu'en Angleterre. Cependant, la situation s'est avérée être plus complexe que prévu. Heureusement, le groupe de négociation a obtenu un propre soutien juridique, gratuit, fourni par l'association *Community Land Advisory Service*, qui a pour mission d'accompagner les initiatives comme les jardins communautaires ou les fermes collectives⁸⁶.

Les représentants de la ferme de Sutton ont été surpris de constater que les fonctions sociales remplies par la ferme n'étaient pas reconnues par la collectivité locale. Ils ont senti qu'ils étaient traités comme n'importe quelle autre entreprise. Un dépôt de garantie de la moitié du loyer annuel était requis, qui ne serait rendu qu'au bout de quinze ans. Par ailleurs, en raison des différentes réglementations nationales, le loyer a considérablement augmenté par rapport au bail précédent (6 000 livres sterling par an, au lieu de 1 000 livres sterling sous le précédent bail). La ferme a également dû payer les honoraires d'un avocat pour finaliser le nouveau bail et a dû se trouver un garant, c'est-à-dire quelqu'un qui pourrait couvrir le loyer en cas de défaut de paiement. Rien dans le bail ne précise le type d'agriculture qui doit être pratiqué, mis à part quelques mentions générales sur « l'entretien des terres ».

Avec ce nouveau bail, de plus long terme, la situation est cependant beaucoup plus prometteuse. Et la ferme a désormais la perspective de pouvoir se développer sur de nombreuses années. « *Nous pouvons construire un nouveau bâtiment, planter des arbres, et nous savons que nous serons aussi présents lorsque ces arbres commenceront à fleurir !* » s'exclame Alice, dans un élan d'enthousiasme. « *Pour résumer, sur la base de notre expérience en matière d'accès à la terre en collaboration avec une collectivité locale, notre meilleur conseil est de vous trouver les bons experts pour vous accompagner. Surtout si vous n'avez jamais participé à une négociation, il est crucial de recruter les personnes qui comprennent ces questions et connaissent le fonctionnement de la collectivité* ».



Terres agricoles en périphérie de Bruxelles, mobilisées dans le cadre du projet BoerenBruxselPaysans - crédit photo : Terre-en-vue

Les collectivités et gouvernements locaux sont souvent les plus grands propriétaires fonciers individuels dans et autour des zones urbaines et périurbaines. Ils devraient offrir aux citoyens un premier lieu d'interaction positive dans un processus démocratique participatif, mais la plupart des déficits démocratiques observés en Europe au niveau national et régional sont aussi visibles au niveau local. Les mouvements sociaux doivent cependant continuer à considérer les autorités locales et les agences régionales et départementales comme des acteurs clés qui peuvent réorienter les économies agricoles, afin de faire face aux défis posés par le changement climatique et la perte de biodiversité et d'orienter l'usage des terres vers l'agroécologie. Dans certains cas, les autorités locales ont même joué un rôle précurseur dans l'invention de nouvelles façons de mobiliser et de gérer les terres agricoles en soutien à l'agriculture paysanne et aux systèmes alimentaires agroécologiques.

Les mouvements sociaux peuvent travailler de diverses manières avec les autorités locales pour développer et utiliser des terres publiques au profit des communautés locales, et pour soutenir les systèmes alimentaires et agricoles agroécologiques. Cela peut dépendre par exemple de facteurs géographiques et topologiques, de la quantité de terres publiques, ainsi que de leur emplacement, leur zonage, etc.

En collaborant avec les organisations de la société civile, les autorités locales pourraient développer une vision et une stratégie d'utilisation des terres basée sur la souveraineté alimentaire et l'agroécologie, taxer ou récupérer des terres sous-

utilisées ou laissées à l'abandon, créer des espaces agricoles ou naturels spécifiques ou encore dédier des zones à la protection de la biodiversité. Elles pourraient également soutenir des espaces-test agricoles, des projets de fermes urbaines, ou des programmes de formation ; développer des logements sociaux pour les agriculteurs, mais aussi promouvoir la production alimentaire à petite échelle, organiser les marchés locaux ou orienter les commandes publiques pour approvisionner les institutions publiques en alimentation locale et durable.

Les mouvements sociaux doivent développer les compétences et les capacités pour travailler plus étroitement avec les collectivités locales, en exerçant une pression politique si nécessaire. En parallèle, les collectivités locales doivent ouvrir l'élaboration des politiques locales à la consultation d'acteurs locaux et reconnaître l'importance de ces acteurs dans la redynamisation de l'agriculture paysanne et de l'économie rurale. Elles doivent aussi reconnaître leur contribution au développement de propositions innovantes pour utiliser les terres agricoles au bénéfice du plus grand nombre dans les zones urbaines et périurbaines.

Notre premier exemple illustre le dialogue entre le syndicat basque EHNE et des municipalités de la région de Biscaye, au Pays Basque. Ce syndicat d'agriculteurs a travaillé avec les collectivités afin de développer un plan d'urbanisme comprenant une analyse de la capacité de production alimentaire de chaque municipalité et du potentiel de soutien à l'agriculture paysanne. Le processus a également intégré une approche participative. Le deuxième exemple porte sur le partenariat qui s'est développé entre le gouvernement local de Bruxelles et les organisations de la société civile. Le projet *BoerenBruxselPaysans* a ainsi examiné l'utilisation potentielle des terres autour de Bruxelles au profit de l'agriculture agroécologique, et initié un travail de récupération de terres disponibles.

Développer notre alimentation : identifier les capacités locales de production alimentaire avec les municipalités d'Euskal Herria

Les terres agricoles sont une ressource limitée à *Euskal Herria* (ou Pays basque), particulièrement pour les cultures et l'horticulture. En créant un plan général d'urbanisme (PGOU - *Plan general de ordenacion urbanistica*), un document d'urbanisme utilisé dans toute l'Espagne, les collectivités locales cherchent à protéger et préserver les biotopes et caractéristiques naturelles. Le syndicat paysan EHNE et ses alliés ont plaidé que des efforts similaires devraient être

entrepris afin de préserver les terres agricoles, de minimiser leurs pertes et de réutiliser autant que possible les infrastructures existantes.

EHNE a ainsi lancé un projet pilote dans quatre municipalités de Biscaye : Larrabetzu, Errigoiti, Karrantza et Elorrio, avec la participation des conseils de quartier, de citoyens et de Gaindegia, l'observatoire du développement économique et social d'Euskal Herria.

Cette expérience pilote visait à créer un outil public pratique qui pourrait être utilisé pour élaborer des plans généraux d'urbanisme (PGOU), des plans fonciers régionaux (PTS - *Planes territoriales sectoriales*), des plans fonciers locaux (PTP - *Planes Territoriales Parciales*) et des directives d'aménagement du territoire (DOT - *Directrices de Ordenacion Territorial*) à Euskal Herria ou dans toute autre région d'Espagne.

La question clé que nous voulions aborder était « Quelle est la capacité de production alimentaire de chaque municipalité ? » Notre objectif était de souligner l'importance des terres agricoles au sein des projets stratégiques municipaux, pour satisfaire aussi bien le bien-être des individus que celui de la communauté dans son ensemble.

Nous avons commencé par créer une méthodologie standard pour identifier les besoins et les capacités au niveau municipal, afin de les inscrire dans le PGOU. Nous avons ensuite développé et affiné l'outil dans chaque municipalité concernée avec les acteurs locaux, en analysant et en triant les données publiques pour produire un corpus d'informations utiles.

Nous avons ensuite appliqué l'outil dans les municipalités participantes et produit un rapport d'étude sur chacune d'elles. Ces rapports présentent la situation de chaque municipalité en termes d'autosuffisance alimentaire, et du potentiel d'augmentation de cette autosuffisance en tenant compte de la quantité de terres agricoles disponible dans chaque zone, ainsi que le développement possible de chaque sous-secteur (horticulture, arboriculture, sylviculture et pâturage, élevage, etc.). Ce potentiel est mesuré à l'aune des caractéristiques foncières de chaque municipalité, du nombre d'hectares nécessaires pour atteindre l'autosuffisance dans chaque sous-secteur, des tendances de la consommation alimentaire locale, du nombre d'emplois créés par l'agriculture sur le territoire, etc.

Nous avons réuni les principales caractéristiques socio-économiques de chaque municipalité, ainsi que les caractéristiques des terres agricoles (géographie/topographie et usages actuels). Quiconque participe à l'élaboration du PGOU peut désormais avoir accès aux données relatives à la production et à la consommation

alimentaires sur leur territoire. Cet outil peut donc aider les municipalités et les régions à élaborer une analyse détaillée de leur arrière-pays, afin de gérer correctement les terres agricoles et de nourrir la population.

La façon dont nous produisons et commercialisons notre alimentation structure les usages que nous faisons la terre, tant sur le plan socio-économique que sur le plan physique. Paysans et citoyens doivent joindre leur force en termes de production et de consommation alimentaires, mais également autour de la planification stratégique des collectivités locales, car cela permet de créer un système alimentaire qui garantit des usages durables de nos terres. La méthodologie que nous avons développée vise à renforcer le rôle des citoyens et permet de susciter une vision commune des terres agricoles. Elle encourage la préservation des terres agricoles et souligne le caractère stratégique de la production alimentaire.

Cet exercice nous a ouvert de nouvelles opportunités. D'une part, il nous a permis d'élaborer des processus participatifs avec plusieurs municipalités, au travers desquels nous avons pu réitérer l'importance d'utiliser les terres afin de produire une alimentation pour le bien-être de la population. Nous disposons également désormais de données précises nous permettant de prendre les décisions au service du développement d'une alimentation locale. L'expérience pilote a également servi à informer les habitants sur le potentiel de leur territoire et à leur expliquer les processus et décisions d'aménagement. Nous utilisons ces quatre expériences pour inciter les paysans et les habitants à continuer à développer ce modèle.

PARCEL : Et si votre territoire gérait ses terres agricoles durablement ?

Il Enrayer la disparition des terres agricoles, appuyer les agriculteurs qui cherchent à s'installer et développer l'agriculture biologique et paysanne : voici les engagements qui mobilisent Terre de Liens depuis sa création en 2003. Pour y parvenir, Terre de Liens a très tôt travaillé avec les collectivités locales : en réalisant un diagnostic foncier pour appuyer la relocalisation de la production alimentaire, en les aidant à trouver des candidats pour leurs terres, ou en co-acquéant des terres avec elles, par exemple sur une zone de captage d'eau potable.

La majorité des collectivités locales et des habitants peinent à penser les terres agricoles comme une ressource précieuse à préserver et à gérer au bénéfice de tous : pour produire une alimentation locale et de qualité, créer des emplois et des activités économiques, préserver les ressources naturelles et ralentir le changement climatique, ou maintenir des campagnes vivantes. Pourtant, les

enjeux sont énormes : deux tiers des agriculteurs français vont partir à la retraite dans les 10 prochaines années, créant un risque d'accélération de l'agrandissement et de l'industrialisation des fermes. Et le GIEC nous rappelle, dans son dernier rapport (2019)⁸⁷, que *“pour conserver une chance de ne pas franchir la barre des 2° C. [les rejets de GES] devraient être réduits de 25% d'ici à 2030, par rapport à leur niveau de 2018”*. Il est donc urgent de préserver les terres agricoles, et d'opérer un changement de nos modèles agricoles et alimentaires.

Terre de Liens a décidé de porter le débat sur la question centrale : à qui, pour quelles agricultures, et pour quels impacts sociaux, économiques et environnementaux, la terre doit-elle être distribuée? Pour cela, elle a créé un outil permettant de modéliser l'empreinte spatiale, sociale et environnementale de nos choix agricoles et alimentaires. Cet outil, dénommé PARCEL, a été conçu pour être libre d'accès et robuste au plan statistique⁸⁸, tout en offrant une interface ludique et accessible au plus grand nombre. Il a été coconstruit avec la fédération française de l'agriculture biologique (FNAB) Le BASIC, bureau d'analyse des modes de production et de consommation et leurs impacts sociaux et environnementaux.

Avec PARCEL, habitants des territoires, élus et fonctionnaires locaux, agriculteurs, commerçants, transformateurs de l'alimentation, etc., chacun peut calculer le nombre d'emplois qui serait créé sur son territoire en fonction du type d'agriculture – bio ou conventionnelle – qu'il soutiendra par sa consommation et ses actions. Il peut aussi mesurer les impacts écologiques (émissions de gaz à effet de serre, pollution des ressources en eau, effets sur la biodiversité...) liés à ses choix alimentaires et à l'usage des terres qui leur sont liés. En un mot, PARCEL est un outil au service de la définition, par et pour tous, de l'intérêt général en matière d'alimentation, ce que l'on dénomme dans nos réseaux la souveraineté alimentaire.

Le chantier est passionnant. La tâche est immense pour continuer de mettre un pied dans une question qui engage notre façon de vivre ensemble, à partir des enjeux agricoles et alimentaires dont l'ère industrielle nous a progressivement appropriée. Mais la chose est possible. A condition que la mobilisation citoyenne et l'engagement des élus locaux pour continuer à prendre en main le chantier se renforcent d'années en année, d'élection en élection.

Site web : <https://parcel-app.org/>



Faire des politiques foncières la pierre angulaire des politiques agricoles et alimentaires locales : BoerenBruxselPaysans en Belgique

Un ambitieux projet-pilote, BoerenBruxselPaysans, a été lancé en Région de Bruxelles Capital (RBC) en 2015 avec l'objectif de faire de la capitale belge un exemple en matière d'agriculture urbaine. Financé majoritairement par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), ce projet « vise à faire émerger des projets de production, de transformation et de distribution en circuit court pour une alimentation locale, saine, de qualité et accessible à tous les Bruxellois ». ⁸⁹ Le projet est composé d'acteurs de terrains ⁹⁰ et est coordonné par la RBC.

Un système alimentaire durable repose sur une production alimentaire locale. A l'heure actuelle, force est de constater que la production alimentaire issue de la RBC n'est que très minoritairement destinée à la consommation locale. Ce constat nous a amené à travailler en priorité sur la question de l'accès à la terre pour des projets de production à destination de la population bruxelloise. Terre-en-vue ⁹¹, mouvement citoyen créé en 2011 pour faciliter l'accès à la terre pour l'agroécologie, a pris en charge ce travail.

En vue de faciliter l'accès à la terre pour des projets de production locale, Terre-en-vue a mis en place une méthodologie de recherche se basant sur deux piliers:

- une cartographie des terres pouvant potentiellement accueillir un projet agricole (170 hectares ⁹²), et
- une connaissance approfondie de la législation en terme de mise à disposition de terre.

Sur la base de ces deux acquis, Terre-en-vue a mené un travail de terrain consistant à rencontrer les propriétaires privés et publics des terres les plus intéressantes et à leur présenter d'une part l'existence de modèles agricoles agroécologiques respectueux de la terre et d'autre part les solutions juridiques pour mettre leurs terres à disposition de ces derniers. Lorsque le propriétaire était enclin à modifier l'affectation agricole de sa terre et que l'occupation de celle-ci était nulle ou précaire, des projets agroécologiques ont pu être installés dans le cadre d'appel à projets.

Le projet BoerenBruxselPaysans a également montré le rôle clé des politiques foncières publiques comme vecteur de transition. Étant coordinateur du projet, les pouvoirs publics régionaux bruxellois ont été amenés à suivre les travaux de Terre-en-vue et à constater la nécessité de mettre sur pied des politiques foncières à long

terme. En effet, il ressort que les pouvoirs publics bruxellois (aux échelles régionale et communale) sont de grands propriétaires fonciers et que la majorité des terres bruxelloises sont occupées via des contrats de longue durée. La mise en place de politiques agricoles (ex. la relocalisation de la production primaire) passe donc nécessairement par la mise en place de politiques foncières - ex. réglementation du marché foncier et de l'usage du foncier.



GASAP (= AMAP) de La Grange en ville, Bruxelles - crédit photo : Terre-en-vue

Si ces politiques foncières ne sont pas encore clairement définies, des signes encourageants ont été identifiés. En 2019 et pour la première fois, la RBC a acquis une terre agricole avec l'objectif d'y développer un projet de production locale. La RBC s'est également engagée à maintenir l'affectation agricole de l'ensemble des terres agricoles. Ceci est un geste fort vis-à-vis de la spéculation immobilière en cours sur de nombreuses terres agricoles. Ce geste est d'autant plus pertinent dans un contexte où la RBC revoit pour la première fois en 20 ans son Plan Régional d'Affectation des Sols (PRAS). Plusieurs pouvoirs publics bruxellois ont donc pris conscience de l'importance de développer une politique foncière à long terme comme levier pour la réalisation de politiques agricoles et alimentaires, notamment la stratégie GOOD FOOD qui vise 30 % d'autonomie en terme de production locale pour 2035. Si les prémices encourageantes d'une telle politique sont visibles, un long chemin reste à parcourir en vue de redonner aux terres agricoles bruxelloises leur fonction alimentaire locale, socle d'un système alimentaire durable.

Conseils pratiques : Nos terres - Des terres publiques pour le bien commun

Participez à des consultations publiques :

Voir ci-dessus au chapitre 3.

Plaidez en faveur de politiques alimentaires et foncières locales fortes :

Cherchez à savoir si votre collectivité locale a mis en place une politique de développement des systèmes alimentaires locaux, de préservation et de soutien à l'agriculture paysanne et à l'agroécologie. Connectez-vous avec d'autres mouvements qui promeuvent une alimentation locale et de qualité, l'agriculture paysanne et la protection de l'environnement. Les collectivités locales donnent plus souvent suite aux appels à consultation et aux propositions citoyennes si une campagne locale forte a été développée en amont. Si aucune politique n'est en place, dialoguez avec vos gouvernements locaux pour développer une vision et un plan de préservation proactive des terres agricoles et de soutien à l'accès à la terre et aux systèmes alimentaires locaux - voir ci-dessus l'expérience d'EHNE.

Participez aux processus de planification urbaine et d'aménagement du territoire :

Les collectivités locales ont souvent d'un large pouvoir de décision sur le contenu des plans de développement urbains et périurbains, et sur le zonage. Les promoteurs immobiliers et des entreprises se disputent souvent les terres agricoles. Exigez la transparence dans les plans de développement urbains et de zonage. Travaillez avec les médias locaux pour enquêter sur la corruption dans les processus de planification. Idéalement, travaillez avec les collectivités locales afin de développer des outils spécifiques orientés vers l'usage agroécologique des terres et l'agriculture paysanne sur votre territoire. Vous pouvez également développer des outils de veille et de cartographie citoyennes afin d'identifier les terres publiques, les terres sous-utilisées ou celles disponibles pour la production alimentaire - voir ci-dessus l'expérience de Terre-en-vue.

Informez et formez vos représentants locaux et d'autres acteurs locaux.

Etudiez les politiques et les outils que les collectivités locales peuvent utiliser pour promouvoir la production alimentaire locale, l'agriculture paysanne et l'agroécologie (outils de planification, politiques distributives, leviers fiscaux, utilisation du patrimoine public, etc.). Souvent, les conseillers municipaux et les fonctionnaires ne sont pas entièrement au fait de leurs responsabilités et ne connaissent pas suffisamment les leviers politiques et juridiques à leur disposition.

Etudiez votre propre contexte politique national et local, ainsi que les bonnes pratiques appliquées par d'autres autorités locales – utilisez les références citées dans la bibliographie. Cartographiez également les terres publiques locales, leurs usages et leur potentiel. Organisez des réunions, des sessions de formation et des ateliers avec des représentants locaux et d'autres acteurs locaux pour partager des informations, des analyses et des bonnes pratiques.

Demandez que les terres publiques soient utilisées au bénéfice des citoyens :

Appelez à la tenue d'un audit de l'usage des terres publiques à l'aune des bénéfices obtenus par les citoyens. Montrez comment les autorités locales peuvent faciliter l'accès à la terre et lancer des programmes pilotes pour soutenir des AMAP ou des espaces-test agricoles, par exemple grâce à des dispositifs fiscaux et tarifaires favorables. Demandez également que les terres publiques soient louées plutôt que vendues, et que des critères de priorité clairs soient fixés lors de leur location. Ces critères devraient donner la priorité aux jeunes agriculteurs, à l'agroécologie, à l'agriculture paysanne, aux femmes, aux organismes non lucratifs, aux organisations citoyennes d'accès à la terre, etc.

CHAPITRE 5

Réinventer les solidarités locales autour de la terre

Depuis plusieurs siècles, et de manière accrue depuis plusieurs décennies, les sociétés européennes sont devenues des sociétés largement urbaines. En parallèle, la population agricole diminuait en nombre, en visibilité sociale et en influence politique. A mesure que l'agriculture s'industrialise, les gens sont de plus en plus déconnectés de leur alimentation et de la façon dont elle est produite. Par ailleurs, alors que la majorité des agriculteurs européens sont âgés de plus de 55 ans, de moins en moins d'enfants ou de proches d'agriculteurs sont disposés à leur succéder à la ferme et à prendre la relève dans les travaux agricoles.

Les dernières décennies ont vu, un peu partout en Europe, l'émergence de nouvelles solidarités et d'expérimentations sociales visant à répondre à ces défis. Des agriculteurs, des réseaux d'agriculteurs et des syndicats paysans se mobilisent pour préserver les pratiques et les modes de vie paysans et pour assurer la continuité d'un usage agroécologique des terres. De nouveaux acteurs s'impliquent également pour veiller à ce que les terres soient préservées dans un usage agricole, transférées à une nouvelle génération d'agriculteurs (qu'ils soient ou non issus du milieu agricole) et utilisées au bénéfice de l'ensemble des citoyens. Des associations de développement rural, des mangeurs, des militants écologistes, des groupes d'habitants et des collectivités locales développent de nouvelles formes de solidarité autour de l'agriculture. Cela implique parfois d'innover ou de réinventer des pratiques anciennes comme la transmission des fermes ou la gestion de communs.



Anciens et nouveaux éleveurs de l'école des Bergers de Catalogne -
crédit photo : Escola de Pastors de Catalunya

Les agriculteurs européens sont une population vieillissante. Plus de la moitié des agriculteurs européens vont prendre leur retraite dans les dix années à venir, tandis que seulement 7% d'entre eux ont moins de 35 ans⁹³. De nombreux agriculteurs n'ont pas de reprenneur dans leur famille proche, et n'en ont pas identifié en dehors de leur famille. Au cours des deux prochaines décennies, des millions d'hectares vont changer de mains. Ce qu'il adviendra de ces terres lorsqu'elles arriveront sur le marché est crucial pour l'avenir de nos systèmes alimentaires, et les tendances actuelles n'annoncent rien de bon. Sans une action déterminée, ces terres iront alimenter la concentration foncière et l'agriculture industrielle, au détriment de l'agriculture paysanne, de l'agroécologie, des nouveaux agriculteurs, de l'agriculture biologique et des systèmes alimentaires locaux.

Par conséquent, déterminer qui sera la prochaine génération d'agriculteurs européens est une question cruciale pour nos sociétés. Qui cultivera notre alimentation ? Qui soutiendra les économies et les sociétés rurales ? Qui s'assurera que nous pouvons toujours profiter de paysages ouverts et diversifiés ? La demande pour une alimentation locale, de qualité et abordable ne cesse de croître, et dans le contexte de changement climatique, l'urgence de restaurer, conserver et

entretenir nos écosystèmes se fait de plus en plus sentir. Il est également urgent de former une nouvelle génération d'agriculteurs capables et motivés par la préservation de notre environnement. Pourtant, les organismes d'enseignement ne sont aujourd'hui pas prêts à relever le défi de la formation d'une nouvelle génération d'agriculteurs. Et la majorité des jeunes agriculteurs et des nouveaux agriculteurs de tout âge sont confrontés à la difficulté d'accéder à la terre, à des prix et dans des conditions adaptés.

Un autre défi majeur est de garantir à la fois la continuité et les évolutions nécessaires d'une génération d'agriculteurs à l'autre. Comment éviter de perdre la qualité des sols précieusement entretenue depuis des générations ? Comment transférer les savoir-faire détenus par la génération actuelle d'agriculteurs passionnés ? Et comment permettre aux nouveaux agriculteurs de développer de nouvelles formes d'agriculture écologiques ?

Des initiatives émergent pour s'assurer que ce passage de relais s'effectue au mieux et qu'une nouvelle génération d'agriculteurs puisse entrer dans le métier et développer des pratiques agroécologiques. Les agriculteurs, les syndicats paysans et les organisations de développement rural expérimentent différentes façons de repérer, de former, de soutenir et de conseiller les nouveaux agriculteurs : tutorat, partenariats fonciers, transferts progressifs des terres, couveuse d'activités, etc. D'autres acteurs locaux tels que les collectivités locales ou les groupes de consommateurs peuvent également aider ces nouveaux agriculteurs à développer leurs compétences, leur offrir de bonnes conditions de travail et un environnement social accueillant.

Dans certains cas, faciliter l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs implique de réinventer des pratiques séculaires en matière de transmission et d'accès à la terre. Des pratiques visent par exemple à faciliter l'accès aux Communs pour les nouveaux agriculteurs. Les Communs sont des terres détenues et gérées collectivement par une communauté d'habitants. Dans diverses régions d'Europe, les Communs - principalement des pâturages et des forêts - existent toujours. Pour avoir accès aux Communs, les nouveaux agriculteurs doivent faire valoir leurs droits en intégrant une communauté locale ou une association de gestion des communs. Pour les communautés locales, cela implique d'accueillir et de faire confiance à de nouveaux arrivants, et de reconnaître la valeur des terres communes.

Redynamiser et réinventer les Communs comporte des avantages mutuellement bénéfiques : pour les nouveaux éleveurs et bergers, les Communs peuvent être un élément essentiel de leur système agricole, car ils leur permettent de faire paître les troupeaux sur des pâturages vastes et diversifiés, qu'ils n'ont pas besoin de

détenir en propriété individuelle. Pour les communautés locales et les collectivités publiques, permettre à de nouveaux éleveurs de faire paître leurs troupeaux sur les Communs peut être une façon de maintenir des activités humaines autour du village, réduisant ainsi les risques d'incendie et préservant un paysage ouvert.

Le premier de nos exemples illustre la mobilisation d'un réseau de paysans pour soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs dans leur région. A travers la Coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP), ils parviennent à former, soutenir et accueillir des néo-agriculteurs, intégrant ainsi de nouveaux venus et assurant la pérennité de l'agriculture paysanne, de son savoir-faire et de sa culture dans l'ouest de la France.

Le deuxième exemple nous vient des Ecoles de Bergers et décrit leur rôle dans la formation et l'accompagnement de néo-agriculteurs, afin d'en faire des éleveurs et des bergers. En leur offrant une formation et en facilitant leur accès à la terre, mais également en expérimentant des façons de réinventer le métier de berger par le biais d'innovations sociales et technologiques, ces écoles confèrent une nouvelle importance et un nouveau sens au pastoralisme, et permettent à des jeunes d'accéder à un métier riche de sens.

Une alliance paysanne pour renouveler les générations d'agriculteurs : l'expérience de la CIAP en France

La Coopérative d'installation en agriculture paysanne (CIAP)⁹⁴ illustre une approche innovante et globale pour soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs et le renouveau des générations. Elle accompagne l'installation de nouveaux agriculteurs, en combinant plusieurs outils de la formation professionnelle et du soutien à la création d'activités et en mobilisant un très fort réseau de paysans et d'acteurs locaux. Elle se consacre tout particulièrement à faciliter l'entrée dans le métier, et l'intégration sociale, d'agriculteurs qui ne sont pas issus d'une famille agricole. Dans une région dominée par l'élevage, où chaque installation est une victoire, la CIAP a obtenu des résultats exceptionnels en seulement quelques années.

Contexte

La CIAP⁹⁵ est née en 2012 en Loire Atlantique, dans l'ouest de la France, une des premières zones d'élevage de France, à très forte tradition paysanne. C'est au sein de la Confédération paysanne, membre français de La Via Campesina, et en lien étroit avec les réseaux nantais de l'économie sociale et solidaire, que naît le projet

de mettre en place un dispositif adapté à l'accompagnement de nouveaux agriculteurs, principalement non issus du milieu agricole.

Ces nouveaux agriculteurs présentent en effet des caractéristiques qui compliquent leur entrée dans le métier, et sont mal pris en compte par les dispositifs classiques d'aide à l'installation agricole. La plupart n'ont pas ou peu d'expérience agricole pratique, et pas toujours une formation agricole. Ils doivent trouver des terres, sans en hériter de leur famille, et viennent souvent d'une région, ou d'une localité différentes de celles où ils souhaitent s'installer. Certains ont une formation et une carrière professionnelle dans un autre secteur, et décident, plus ou moins tardivement, de se reconvertir en agriculture. La plupart souhaite développer des projets considérés comme atypiques par la profession agricole : bio, petite surface, transformation à la ferme, vente directe, pluriactivités, etc.

Animés par le credo de la Confédération paysanne « Des voisins, pas des hectares », les fondateurs de la CIAP sont convaincus de la priorité à donner à l'installation et de l'importance de mobiliser les paysans et les territoires pour accompagner et accueillir ces nouveaux agriculteurs.

Modes d'action

La CIAP a progressivement développé trois outils complémentaires, pour l'appui à l'installation et à la création d'entreprises agricoles.

- **Un stage d'un an : le Stage Paysan Créatif**

Ce stage d'un an est ouvert à toute personne qui souhaite s'installer en agriculteur et a déjà défini son projet, et identifié un territoire pour s'installer. Le stage a pour objectif de s'ancrer dans un territoire et de mettre en place son outil de production : trouver et acquérir les terres ; rénover, ou adapter les bâtiments agricoles ; démarrer la mise en culture ; trouver des débouchés, etc. Pour cela, les stagiaires bénéficient de 200 heures de cours théorique, et 1600 heures de pratique.

La première étape est d'identifier un paysan référent, qui va devenir le premier interlocuteur et soutien du nouvel agriculteur : par des visites, la participation à des travaux à la ferme, le stagiaire va apprendre à connaître son référent. Celui-ci va l'aider par des conseils sur son projet, le prêt de matériel, l'introduction dans les réseaux professionnels locaux, etc. Au-delà du paysan référent, chaque stagiaire doit mettre en place un groupe de soutien local composé d'au moins trois personnes : le paysan référent, un élu local et un habitant/ consommateur. Chaque stagiaire conçoit son groupe local en fonction de ses besoins : recherche de terres, création d'une AMAP, obtention d'un prêt bancaire, etc. La CIAP aide les stagiaires

à identifier un paysan référent et à constituer leur groupe local, en mobilisant ses réseaux paysans, et ses organisations partenaires : associations d'agriculture biologique, associations environnementales, réseaux d'élus, associations de finance solidaire, Terre de Liens, etc.

En complément, les stagiaires bénéficient de :

- 10 jours de formation collective,
- un suivi personnalisé et du temps pour leurs démarches administratives
- un grand volume d'heures pour se former « à la carte » en fonction de leurs besoins : conforter des choix techniques, renforcer leur compétence en gestion, explorer des modalités de commercialisation, réfléchir à l'organisation de leur travail, etc.

• **Les Espaces test**

La CIAP propose l'accès à trois espaces test en maraîchage biologique, qui peuvent accueillir au total 8 apprentis maraîchers chaque année sur des lieux test permanents, équipés de serres, machines et bénéficiant des conseils réguliers d'un technicien. L'un est sur le site d'un lycée agricole (Saint Erblain, l'autre sur le site d'une communauté de communes (Redon), et le troisième est sur un lycée agricole (près d'Angers)).

• **Le portage temporaire d'activités :**

Cette solution permet aux agriculteurs de démarrer leur activité économique dans un cadre sécurisé. Plutôt qu'ils ne démarrent comme indépendant, la CIAP leur propose de porter leur activité économique pendant un an renouvelable. En particulier, la CIAP leur fournit un statut juridique et fiscal, leur permettant d'être rattaché à la sécurité sociale. Elle les appuie aussi sur la gestion et la comptabilité, et peut apporter un financement (jusqu'à 40000€), en investissement et en avance de trésorerie.

Pendant le portage, l'agriculteur et la CIAP sont liés par un contrat, qui est à la fois un contrat d'accompagnement et un contrat commercial. A l'issue du portage, le nouvel agriculteur « rachète son activité » : il reçoit le bénéfice ou le déficit lié à son activité pendant la période de portage, et rachète à la CIAP les investissements réalisés. Le portage est extrêmement efficace pour permettre à un agriculteur de déployer progressivement son activité, avant d'engager tous les investissements à son propre compte. Le portage offre aussi au PP un droit à l'erreur ou à se rendre compte qu'il ne peut pas ou ne veut pas vraiment s'installer. Le portage est également utile pour faciliter les transmissions, en sécurisant le cédant, et si besoin

en lissant les décalages entre le moment du départ du cédant, et celui de l'installation du repreneur⁹⁶.

Ces dispositifs permettent aux porteurs de projet de prendre le temps de s'installer au rythme qui est le plus adapté pour eux. Le plus souvent, les futurs agriculteurs sont très soumis à un calendrier externe celui de la validation administrative des aides à l'installation, celui de la vente ou location des terres, etc.

Des groupes d'appui locaux

C'est la marque de fabrique et une richesse majeure de l'accompagnement fourni par la CIAP : les nouveaux agriculteurs développent des liens étroits avec leur référent paysan, et au-delà avec un ensemble de paysans de leur territoire d'installation. Grâce au réseau de 200 paysans référents, ils reçoivent un appui, des conseils, des coups de main mais aussi toute une connaissance des lieux, des sols, de l'histoire locale. Ils peuvent aussi bénéficier de la mutualisation d'équipements ou de points de vente. Cette transmission et cette solidarité paysanne aident les nouveaux agriculteurs à s'ancrer dans leur ferme, leur territoire et leur communauté, et à incarner à leur façon les multiples rôles du paysan : nourricier, de protection de l'environnement, de cohésion locale, etc.

Au-delà du monde paysan, la CIAP invite les nouveaux agriculteurs à nouer des liens avec leurs territoires : élus locaux, associations de consommateurs, syndicats agricoles, associations de développement rural et de protection de l'environnement, parcs naturels, supermarchés bio, etc. Ces échanges sont utiles pour conforter et adapter le projet agricole au territoire. Ils permettent également de bénéficier d'appui et de conseils : recherche de terres, chantiers collectifs, etc. Ils aident enfin le nouvel agriculteur à se constituer un réseau social et amical important pour faire face aux coups durs des premières années, et rompre avec l'image d'isolement du métier de paysan.

Résultats:

De 2012 à 2019, la CIAP a accompagné l'installation de 150 nouveaux agriculteurs dans la région (bénéficiaires ou non des aides à l'installation). Au-delà des chiffres de l'installation, la CIAP effectue un travail en profondeur sur les territoires :

- elle active les solidarités et les coopérations entre paysans, citoyens, élus locaux, consommateurs, etc. ;
- elle contribue à la transition des systèmes agricoles et alimentaires vers des produits de qualité, les circuits courts, la protection de l'environnement ;

- elle travaille avec les cédants pour leur redonner espoir sur la transmissibilité de leur ferme, alors même que de nombreuses petites fermes d'élevage ferment, et faciliter la transmission hors de la famille ;
- elle appuie les collectivités dans leurs projets : création d'espaces test, maintien de fermes et d'emplois agricoles, installation d'agriculteurs produisant pour la restauration collective, etc.

L'expérience de la CIAP en Pays de Loire a désormais inspiré le lancement d'initiatives similaires en Bretagne, en région Centre et dans d'autres régions de France. Elle a également donné naissance à un groupe de travail au sein de la Confédération paysanne pour explorer les formes juridiques et le fonctionnement pratique des structures coopératives afin de permettre aux nouveaux agriculteurs de démarrer non pas en tant que travailleurs indépendants mais en tant que travailleurs salariés. Cette approche est importante pour faciliter certains aspects administratifs (registre de commerce, sécurité sociale, comptabilité, etc.) et offrir un soutien (conseil sur la stratégie et la démarche commerciale, apprentissage entre coopérateurs). Elle permet également de réduire les coûts et les investissements initiaux pour s'installer en tant qu'agriculteur, ce qui permet aux futurs agriculteurs de sauter le pas plus facilement et de réduire les impacts économiques en cas de problème ou s'ils décident finalement de quitter l'agriculture.

En mobilisant des outils de formation et de création d'activités, combinée à la force de son réseau paysan et local, la CIAP donne toute leur chance à des agriculteurs aux profils atypiques par rapport aux générations qui les ont précédé. En réinventant la transmission entre paysans, en s'adaptant aux besoins spécifiques de chacun, elle contribue ainsi à conserver tout un maillage de fermes, riches de produits de qualité, d'emplois et de solidarités.

S'installer comme bergère dans les Pyrénées catalanes et faire revivre les Communs

Anna Plana est devenue éleveuse après un début de carrière professionnelle en dehors de l'agriculture⁹⁷. Après une formation à l'Ecole des Bergers de Catalogne, elle s'est installée sur une petite ferme ovine. Au fil des ans, en se faisant connaître et respecter par les villageois, elle a pu accéder à des terres plus vastes et agrandir son troupeau. Elle dirige à présent une entreprise prospère et emploie une salariée.

Anna est née dans la province de Gironne et a d'abord suivi une formation de coiffeuse et de jardinière. Au terme de cette expérience, elle a décidé de s'inscrire

à l'Ecole des Bergers de Catalogne, qui offre des formations pratiques aux néo-agriculteurs qui souhaitent travailler comme éleveurs ou bergers. La formation dure six mois. Le premier mois est axé sur la théorie, avec des cours couvrant la production, le marketing, la gestion d'entreprise, l'accès aux aides publiques, etc. Les quatre mois suivants sont consacrés à la pratique de terrain, à la ferme ou dans les alpages. Au terme de cette période pratique, les étudiants reviennent à l'Ecole pour un dernier mois de formation théorique sur les systèmes alimentaires, la santé animale, la transformation des aliments, la réalisation d'un business plan et la gestion économique. Des éleveurs expérimentés qui s'engagent à leur côtés comme tuteurs leur fournissent une formation pratique et partagent avec eux leurs connaissances et leur savoir-faire.



Faire pâturer des moutons est une fonction essentielle pour l'agroécologie-
crédit photo : Escola de Pastors de Catalunya

Anna a décidé de rester en Catalogne et de s'installer dans la région où elle s'est formée avec l'Ecole des Bergers⁹⁸. Elle cherchait à s'installer sans avoir à réaliser d'investissements trop importants. La formation d'Anna étant officiellement reconnue par le Département catalan de l'agriculture, Anna était éligible à l'aide européenne de la PAC pour les jeunes agriculteurs, ce qui l'a beaucoup aidée à atteindre ses objectifs.

La principale difficulté pour Anna a été de s'installer en tant que nouvelle venue et que femme dans une région dominée par les hommes. Au début, les villageois pensaient qu'une femme - et une « étrangère » dans la commune de Pallars Sobirà - ne serait pas capable d'établir et de gérer une ferme. Il n'a pas été simple pour Anna de garder la tête haute et de se faire accepter dans cette atmosphère de défiance, mais elle est aujourd'hui soutenue par les villageois et reconnue comme l'une des leurs.

En matière d'accès à la terre, le principal problème pour Anna a été de trouver des terres disponibles⁹⁹. Lleida est une région où l'élevage est encore un moyen de subsistance important et relativement répandu. Il y a donc peu de terres disponibles pour les néo-agriculteurs, d'autant que la méfiance récurrente des locaux vis-à-vis des nouveaux venus accroît la difficulté de trouver des pâturages à acheter ou à louer.

Au début de son projet, Anna n'avait aucune terre. Elle a rencontré un vieux berger d'un village voisin qui n'utilisait plus ses terres et les a confié à Anna. Elle a lentement mais sûrement réussi à se faire connaître et respecter par les locaux, ce qui l'a par la suite aidé à louer des terres à ses voisins. En sept ans, Anna est parvenue à acquérir ses propres terres. Elle loue également des terres supplémentaires et a le droit d'utiliser les pâturages gérés en commun qui appartiennent à la municipalité¹⁰⁰.

Anna a commencé son projet avec peu : elle n'avait que quelques animaux qu'elle faisait paître sur les terres d'un voisin. En augmentant progressivement sa superficie, elle a pu accroître son troupeau. Elle compte aujourd'hui 500 moutons et embauche une salariée. Avoir une salariée avec qui partager le travail est essentiel pour Anna, car elle tient à pouvoir accomplir toutes les tâches nécessaires à l'entretien de son troupeau tout en maintenant une vie personnelle normale en dehors de la ferme.

Les Ecoles de Bergers réinventent le pastoralisme comme pratique agricole et comme mode de vie

Le pastoralisme et la transhumance sont des formes de production alimentaire anciennes et bien adaptées, qu'on associe souvent aux terres non agricoles ou compatibles avec d'autres usages. Ils entretiennent un riche héritage de culture matérielle et immatérielle, une biodiversité domestique et sauvage, et des territoires ruraux vivants. Les bergers utilisent également les terres publiques ou communales, sur la base de droits légitimes informels ou de droits coutumiers reconnus. L'utilisation de ces communs constitue une alternative importante à la propriété privée et à la location foncière, dominantes en Europe. Le Réseau des bergers européens (RBE – European Shepherds Network) a été créé en 2017 afin de lutter contre les politiques agricoles injustes de l'UE qui privilégient les systèmes d'élevage industriels. Nos Ecoles de Bergers proposent des enseignements solidement ancrés dans l'agroécologie et le besoin de renforcer le mouvement pastoral mondial. C'est pourquoi le RBE fait partie de l'Alliance mondiale des pastoralistes et des peuples autochtones mobiles (WAMIP en anglais).

Le RBE est coordonné par l'association agricole Inland - Campo Adentro, en Espagne, qui gère deux Ecoles de Bergers dans deux régions de montagne différentes. Des centaines d'étudiants y ont déjà suivi un programme de formation de quatre mois mélangeant théorie et pratique, pendant lequel des bergers plus expérimentés partagent leurs connaissances avec les plus jeunes. Nombre de nouveaux bergers viennent de la ville ou ont des diplômes universitaires. Les Ecoles de Bergers offrent une alternative, dans un contexte où le chômage des jeunes est élevé dans de nombreux pays d'Europe, et où le marché du travail classique offre souvent des conditions de travail difficiles et des emplois précaires. Les territoires ruraux en Europe sont dépeuplés et vieillissants, et dans certains pays comme l'Espagne, faire paître des animaux sur de vastes étendues est essentiel à la prévention des incendies, et à la réalisation de nombreux autres services environnementaux.

Les Ecoles de Bergers mettent également en œuvre une série d'innovations qui contribuent à réinventer la profession : elles ont organisé la reconstruction de chalets de montagne et de laiteries à usage collectif. Elles proposent également de se réappropriier des communs tels que les forêts et d'autres zones qui ont été nationalisées dans les années 1970. Elles expérimentent également des formes collectives de pastoralisme via des coopératives, si la famille élargie n'a pas de successeur désigné pour reprendre la ferme. Les Ecoles de Bergers expérimentent également l'utilisation de technologies de communication et de géolocalisation comme un système d'ultrasons portatif pour repousser les loups, ou une application web qui permet de mettre en relation des personnes en recherche de terres ou d'un travail, et des personnes ayant besoin de bergers.



Visite de ferme à Ohain - crédit photo : Cécile Dubart, Terre de Liens

Les dernières décennies ont vu une augmentation des attentes sociales en matière d'agriculture et d'alimentation. Ces nouvelles attentes résultent des crises graves qui ont affecté la sécurité alimentaire et la santé publique ; de rapports universitaires et journalistiques mettent en lumière l'impact de l'agriculture industrielle sur les ressources naturelles, la biodiversité, et le changement climatique ; ou encore du débat autour de l'utilisation adéquate des subventions publiques allouées à l'agriculture. Au niveau individuel comme collectif, de plus en plus de gens s'engagent dans des pratiques et des mobilisations en faveur d'une agriculture plus durable, d'une alimentation locale de qualité et de la conservation de la nature. Cette dynamique se traduit par l'augmentation de la consommation d'aliments biologiques et de saison, la prise en compte des distances parcourues par nos aliments, l'approvisionnement des restaurants scolaire en aliments locaux ou encore le développement de systèmes alimentaires locaux.

En parallèle, de plus en plus d'acteurs se mobilisent pour faire face au déclin rural. Ils cherchent à promouvoir activement l'installation de nouveaux agriculteurs, à favoriser la création d'emplois agricoles, à lutter contre l'abandon des terres ou à soutenir les marchés de producteurs. Du fait de ces évolutions, l'alimentation et l'agriculture sont de plus en plus reconnues comme étant l'affaire de tous. Des syndicats paysans, des groupes de consommateurs, des collectivités locales, des associations de développement rural, des organisations environnementales, des groupes de futurs agriculteurs, etc. se mobilisent pour une agriculture et une

alimentation agroécologiques, la continuation de l'agriculture paysanne et l'installation d'une nouvelle génération d'agriculteurs.

Les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP ou Community-Supported Agriculture - CSA - en anglais)

Au cours des dernières décennies, les AMAP se sont rapidement imposées comme une approche clé pour créer des systèmes alimentaires durables et souverains en Europe. Ce sont des partenariats fondés sur des rapports humains directs entre des consommateurs et un ou plusieurs producteur(s), où les risques, responsabilités et bénéfices du travail agricole sont partagés dans le cadre d'un engagement mutuel sur le long terme ¹⁰¹. En Europe, les AMAP constituent un réseau dynamique qui alimente entre 500 000 et 1 million de mangeurs. Des milliers de groupes existent déjà et de nouveaux groupes se constituent chaque semaine.

Dans une AMAP, il existe déjà une solidarité financière entre consommateurs et agriculteurs afin de fournir des produits de qualité et de saison. Il apparaît donc tout naturel d'étendre cette solidarité au-delà de la production, afin de faciliter l'accès aux moyens de production, tels que la terre. Certaines expériences historiques d'AMAP – telles que celles de Dottenfelder Hof en Allemagne ou de Fordhall Farm au Royaume-Uni¹⁰² - montrent que l'engagement citoyen auprès des agriculteurs peut facilement s'étendre pour inclure la sécurisation des terres.

Pour se saisir des questions foncières, les AMAP peuvent mobiliser leurs propres ressources ou collaborer avec d'autres organisations citoyennes qui travaillent spécifiquement sur l'accès à la terre. Même lorsque l'AMAP n'est pas directement impliquée pour sécuriser l'accès aux terres ou aux bâtiments, commercialiser en AMAP est pour les agriculteurs un bon moyen de disposer d'une base de consommateurs stable et d'un financement de départ, ce qui leur permet de prévoir plus facilement leur modèle économique et leurs investissements.

Les initiatives foncières citoyennes

Les initiatives foncières citoyennes peuvent être considérées comme une forme d'agriculture soutenue par les citoyens, dont les AMAP sont l'expression la plus connue. Elles sont apparues en Europe dans les années 1970 et se sont rapidement développées depuis dix ans. Leur objectif est d'accompagner les agriculteurs agroécologiques à trouver et sécuriser des terres. Ces initiatives foncières citoyennes mobilisent les citoyens pour soutenir la production et la commercialisation d'une alimentation locale, protéger l'environnement et développer l'agriculture biologique et l'agroécologie. Dans certains cas, elles

cherchent également à préserver les terres agricoles face à l'étalement urbain et à la construction d'infrastructures.

Ces initiatives foncières citoyennes emploient différentes approches : elles conseillent et accompagnent les agriculteurs et futurs agriculteurs dans leur recherche de terres ; construisent des partenariats avec les propriétaires de terres publiques (voir chapitre 4 ci-dessus) ou agissent comme intermédiaires avec des propriétaires privés, afin d'obtenir des conditions d'accès à la terre favorables. Dans d'autres cas, elles mettent en avant les bonnes pratiques environnementales afin de prioriser l'usage des terres par des agriculteurs agroécologiques. Certaines de ces initiatives achètent des terres agricoles grâce à l'épargne et à des dons de citoyens, avant de les louer à des agriculteurs par des baux de long terme. Ces acquisitions constituent une forme d'action essentielle, car elles permettent aux agriculteurs qui n'ont pas les moyens financiers, ou les réseaux locaux suffisants, de trouver des terres et d'y accéder dans des conditions durables et à un prix abordable. Elles permettent notamment aux néo-agriculteurs de s'installer avec un prêt bancaire limité, voire même sans prêt. Ils peuvent ainsi concentrer leurs investissements dans leur activité commerciale (semences, machines, équipements de transformation alimentaire, etc.) plutôt que dans l'achat de terres et de bâtiments.

Certaines initiatives foncières citoyennes sont nées pour répondre aux besoins d'une ferme spécifique, souvent lorsque le bail arrivait à son terme ou que la ferme allait être mise en vente. Elles mobilisent les fonds auprès des consommateurs et des habitants, et recourent parfois à une plateforme en ligne de financement participatif. Pour que ces acquisitions puissent aboutir, il est souvent nécessaire que le propriétaire accepte de vendre à un prix juste (plutôt qu'au prix du marché qui est souvent gonflé artificiellement) et que l'intégralité du prix d'achat soit réunie en amont de la vente.

Dans d'autres cas, des entreprises foncières citoyennes agissent au niveau régional ou national, non pour une ferme en particulier mais pour répondre aux besoins des agriculteurs agroécologiques à long terme. En général, ces foncières citoyennes détiennent les terres à perpétuité afin de maintenir leur fonction agricole et de les mettre à disposition des générations d'agriculteurs successives. En plus de louer des terres aux agriculteurs, ou de les aider à trouver des terres, ces foncières citoyennes les soutiennent souvent de bien d'autres manières : elles les aident à tisser un réseau local, à développer une base de consommateurs locaux, ou en organisant des chantiers participatifs pour mener des petits travaux sur leur ferme, etc. Ces initiatives citoyennes contribuent ainsi à créer de nouvelles formes de solidarité entre agriculteurs et citoyens, au-delà de la dimension foncière et de la phase de démarrage.

Les initiatives foncières se développent rapidement en Europe : au cours des cinq dernières années, 16 nouvelles initiatives ont émergé, y compris en Europe centrale et orientale. Parmi elles : Terre-en-vue et De Landgenoten en Belgique, le Soil Association Land Trust ou l'Ecological Land Coop au Royaume-Uni, Nadace Pro Půdu en République tchèque ou encore ALPA en Roumanie¹⁰³.

Dans toute l'Europe, ces initiatives foncières interagissent de multiples façons avec les consommateurs, les habitants et d'autres acteurs locaux. Bien que de taille encore modeste, ces initiatives expérimentent de nouvelles manières de posséder et de gérer des terres comme communs. Elles incarnent une vision de long terme sur les modèles agricoles, l'usage des terres et la protection environnementale. Enfin, elles visent à reconnecter la terre à sa valeur d'usage, plutôt qu'à sa valeur marchande. Ces initiatives ont de nombreux défis à relever, mais également des expériences et réflexions à partager avec tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et des campagnes en Europe. Le premier de nos exemples explore la façon dont une AMAP s'est mobilisée pour maintenir une ferme emblématique dans les environs de Vienne, malgré la pression exercée par l'étalement urbain et la spéculation. Notre deuxième exemple illustre une initiative foncière citoyenne française, appelée Terre de Liens, et une des actions qu'elle a menées pour soutenir l'installation d'un éleveur bio dans le Massif Central.

Une AMAP se mobilise pour préserver des terres fertiles à proximité de Vienne : l'AMAP de Gela Ochsenherz, en Autriche.¹⁰⁴

Gela Ochsenherz¹⁰⁵ est la plus ancienne ferme d'Autriche en AMAP. L'AMAP, qui compte environ 300 membres, a été créée en 2010 pour sauver cette ferme certifiée Demeter qui produit des fruits, des légumes et des semences.

« Investissez dans des terres fertiles à proximité des villes » - c'est ce que recommandait il y a quelques années un conseiller en investissement à un groupe de citoyens aisés à la recherche d'investissements sûrs en Autriche. La ferme Gela Ochsenherz est précisément établie sur des terres qui remplissent ces critères : 8 hectares de terres en location, située à Gansendorf, près de Vienne.

Bientôt, la ferme de Gela Ochsenherz s'est trouvée sous la menace d'un projet de construction d'autoroute, qui rendait la zone très attractive pour les gens qui souhaitent vivre à la campagne tout en étant à quelques minutes de voiture de leur travail à Vienne. Pour l'agriculture en revanche, ce projet d'autoroute

constituait un problème majeur. Acquérir des terres agricoles pour construire l'autoroute, requalifier les terres agricoles en terres constructibles, et vendre des terres nouvellement constructibles pour acheter plus de terres agricoles – tous ces phénomènes ont concouru à faire grimper le prix des terres.



Paniers de légumes d'AMAP - crédit photo : Tom Kenny

Une partie des terres agricoles de Gela Ochsenherz ayant été classées constructibles, le bail qui permettait à la ferme de les cultiver a été annulé. Cela a affecté l'équilibre d'ensemble de la ferme : trouver de nouvelles terres et déplacer les infrastructures nécessaires à la production est compliqué et coûteux. De nouvelles terres (environ 2,7 hectares) ont finalement pu être trouvées à proximité, quoiqu'à un prix nettement plus élevé. Et la ferme a dû dépenser plus de 150 000€ pour déplacer et reconstruire les serres et les infrastructures de base : nouveaux bâtiments pour les bureaux, les sanitaires et les espaces de travail, raccordement aux réseaux d'égouts et d'électricité.

Un budget et un plan de transition ont été présentés, discutés et approuvés lors de la réunion annuelle de l'AMAP. Les travaux ont ensuite été mis en œuvre par les agriculteurs, avec l'aide de bénévoles membres de l'AMAP. Les membres de l'AMAP ont également fourni le financement nécessaire au déménagement. Environ 5% des 150 000€ provenaient de dons, une autre part était constituée de prêts octroyés par des membres de l'AMAP, et l'essentiel du financement est venu du paiement anticipé des cotisations annuelles prévues pour les prochaines années.

Tous ces fonds ont été fournis sans taux d'intérêt, et mis à part les dons, les sommes sont remboursées petit à petit, soit en espèces soit sous forme de paniers de légumes.

Cette mobilisation collective qui a permis de sécuriser les activités de la ferme a également insufflé une nouvelle dynamique pour consolider les fondements mêmes de la ferme : la question de la propriété. La ferme, ainsi que tout ce qui y a été dépensé et construit, est le résultat des efforts consentis par ceux qui y travaillent, mais aussi des moyens et des fonds apportés par les membres de l'AMAP. Pourtant, d'un point de vue juridique, tout appartient au propriétaire. Que se passerait-il si le propriétaire n'est plus en mesure de cultiver la terre, ou s'il décède et que ses héritiers décident de vendre la terre pour en tirer un profit ?

Conscient de ces enjeux, le groupe a choisi d'inscrire durablement la ferme dans un modèle d'agriculture soutenue par les citoyens. Les infrastructures et les terres seront transférées à une fondation (qui n'a pas encore été créée) dont la mission sera de sécuriser ce patrimoine dans une approche d'agriculture solidaire. Afin de protéger ce patrimoine de la privatisation et de la spéculation, la mission de la fondation ne pourra pas être modifiée. La plus grande partie des terres restent la propriété du fermier, qui d'un côté a besoin de tirer un revenu de la terre, et d'un autre côté souhaite s'assurer que celle-ci est utilisée à des fins d'agriculture solidaire. La communauté Ochsenherz explore actuellement les options existantes.

Etudier les options pour sécuriser les terres d'une ferme en AMAP dans le Friesland, aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, le mouvement des AMAP s'est développé à un rythme soutenu ces dernières années. Ainsi, depuis 2014, la ferme de Bregje et Michel, installée sur 2 hectares de terres à Sibrandabuorren, dans le Friesland, vend sa production à une AMAP, ainsi qu'à quelques restaurants locaux. L'AMAP compte aujourd'hui 170 membres. Récemment, Bregje et Michel ont compris que *« le jour où nous décidons de partir, la ferme pourrait être achetée par n'importe qui et les membres de l'AMAP perdraient alors ce qu'ils ont commencé à considérer comme leur potager »*. Le couple d'agriculteurs a donc conclu qu'il serait plus logique que les membres de l'AMAP soient propriétaires des terres agricoles. C'est ainsi qu'est née l'idée de sécuriser les terres par l'acquisition collective.

Cette idée s'est développée sur un terrain déjà favorable, car une expérience du même type avait déjà abouti, ailleurs dans le pays, autour d'une ferme située à Wageningen. Sur cette ferme, les membres d'une AMAP ont organisé un financement solidaire qui a permis au fermier d'acheter les nouvelles terres dont il avait besoin pour consolider son activité. Les membres de l'AMAP ont réuni les

fonds nécessaires pour couvrir l'emprunt. La différence est qu'à Wageningen les membres de l'AMAP sont les propriétaires de la ferme, dont les agriculteurs sont des salariés. Bergje souligne que leur situation est bien différente : « *Jusqu'ici, nous avons été une AMAP initiée et animée par les agriculteurs : les membres paient une cotisation annuelle, mais ce sont les agriculteurs qui font le travail et prennent les décisions. Nous proposons de changer cette situation : nous voulons former une AMAP, avec un conseil d'administration qui représente les membres. Nous aurons ainsi plus d'interactions avec les membres de l'AMAP par l'intermédiaire de leurs représentants.* »

Bregje et Michel envisagent deux options pour sécuriser les terres de leur ferme en AMAP.

La première serait de s'appuyer sur la Fondation Grondbeheer, une fiducie néerlandaise créée il y a plusieurs décennies pour sécuriser les terres d'agriculteurs biodynamiques¹⁰⁶. Aujourd'hui, le Fondation a élargi son champ de travail à d'autres formes d'agriculture, dont l'agroécologie. Grondbeheer pourrait acquérir les terrains en émettant des parts sociales à durée illimitée. Celles-ci pourraient être achetées par les membres l'AMAP ou des habitants, ce qui créerait une relation d'autant plus solide entre l'AMAP et la ferme. Une fois le terrain acheté, Grondbeheer le louerait aux agriculteurs de l'AMAP par un bail de 30 ans. Grâce à son expérience en matière d'acquisition et de location de terres, la Fondation pourrait également s'occuper de toutes les tâches administratives. La terre est un vrai problème aux Pays-Bas, où les prix atteignent jusqu'à 70 000€ par hectare...

La deuxième option envisagée est liée à l'approche « Chief Seattle », en référence au célèbre chef indien qui affirmait que l'eau, l'air et la terre sont des Biens Communs ne pouvant souffrir d'aucune forme de propriété. *Toekomstboeren* (ou Agriculteurs du Futur), le syndicat paysan néerlandais affilié à La Via Campesina, s'inscrit dans cette approche. Son postulat est que la terre ne devrait pas être en propriété privée, mais devrait être gérée par un collectif de personnes qui décident qui peut l'utiliser. Dans cette option, il s'agirait de collecter des fonds pour acheter la terre, mais sans que les donateurs ne récupèrent leur argent : la terre serait ainsi libérée de la propriété. Le poids du foncier serait alors plus léger pour la personne qui cultive la terre : il/elle pourrait se concentrer sur son travail de la terre en améliorant ses pratiques, développant la biodiversité et utilisant la terre au bénéfice de la collectivité.

Une combinaison des deux options est également possible : une partie des terres pourrait être achetée par des personnes qui donnent des fonds à la fiducie, sans détenir de titre de propriété. Ce serait alors considéré comme un don et la terre serait libérée de la propriété. Les revenus générés par le travail de ces terres seraient alors utilisés pour des activités collectives et non pour rembourser un prêt. A Sibrandabuorren, l'avenir est encore incertain, mais ce type d'options peut être étudiées dans différents contextes en Europe.

L'utilisation des terres agricoles est l'affaire de tou-te-s ! L'expérience de Terre de Liens, France

Enrayer la disparition des terres agricoles, accompagner les agriculteurs qui cherchent à s'installer et développer l'agriculture biologique et paysanne : voici les engagements qui mobilisent le mouvement Terre de Liens depuis plus de 15 ans. Organisation citoyenne forte d'une base citoyenne solide, Terre de Liens agit de multiples façons pour préserver les terres agricoles et en faire un bien commun. Elle s'engage notamment aux côtés de néo-agriculteurs dans leur recherche de terres agricoles, et contribue au renouvellement des générations d'agriculteurs, et au maintien d'une agriculture de proximité.

La renaissance d'une ferme grâce à l'installation d'un néo-agriculteur dans le Massif Central

Jusqu'aux années 1970, la ferme des Eygageyres était une ferme laitière mixte de 27 hectares. Et puis comme la plupart des « petites » exploitations de l'époque, elle fut rachetée par une plus grande ferme des environs, pour constituer un ensemble de 70 hectares. Les terres et les bâtiments de la ferme des Eygageyres sont alors devenus secondaires par rapport à l'ensemble constitué par la nouvelle ferme. Les terres furent progressivement laissées à l'abandon, avec l'arrêt de la rotation des cultures et l'avancée des broussailles. La maison est restée inhabitée pendant 30 ans.



Tour de ferme à la ferme des Eygageyres Farm - crédit photo : Andrée Vidil

Dans cette partie du Massif Central, le déclin rural progresse rapidement et certaines municipalités se mobilisent pour soutenir l'agriculture afin de maintenir un tissu social et économique local dynamique. La municipalité de Chadron cherchait donc à soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs. Lorsque, en 2014, la ferme des Eygageyres fut mise en vente et confiée à la SAFER, l'agence française de régulation des marchés fonciers (voir ci-dessus), la municipalité a donc décidé de soutenir l'installation de Romain, un néo-agriculteur. Romain cherchait des terres depuis 5 ans. N'étant pas issu du milieu agricole, Romain ne disposait pas du réseau nécessaire pour être informé suffisamment tôt au sujet des terres qui devenaient disponibles à la vente ou à la location. Par ailleurs, il n'avait pas d'expérience agricole reconnue.

Début 2015, la municipalité de Chadron a contacté Terre de Liens pour acheter les terres gérées par la SAFER. Ensemble, elles ont commencé à se mobiliser pour acquérir ces terres et ont reçu le soutien de personnes impliquées dans des organisations de consommateurs et de défense de l'environnement : une AMAP locale (Meygalimentterre), l'association locale d'agriculture biologique (Haute-Loire Bio), et deux organisations environnementales (SOS Loire Vivante et Nature Environnement 43).

Terre de Liens a acquis les terres correspondant à l'ancienne ferme des Eygageyres, soit 27,5 hectares. Le prix de l'hectare était fixé à 3 253€ (frais de SAFER inclus), ce qui était une bonne affaire pour le vendeur vu l'état de la ferme. La somme nécessaire à l'acquisition a été collectée en seulement six mois grâce à 104 citoyens, associations et entreprises qui ont investi pour soutenir le projet.

Au cours de l'été 2015, Romain s'est installée sur la ferme et s'est lancé dans la production de porcs fermiers, d'ovins pour la viande et de vaches allaitantes en agriculture biologique. Toute la viande est transformée à la ferme et vendue en direct. Au moment de son installation, un tiers des parcelles étaient à l'abandon. Romain a donc travaillé d'arrache-pied pour nettoyer et dégager les terres autour de la maison, le long des sentiers et des champs. Il a également rénové la maison d'habitation et les bâtiments (ateliers de transformation, étables, enclos). Romain a aussi commencé à cultiver la terre afin d'atteindre l'autonomie fourragère : il fallait repartir de zéro sur tous les plans !

En septembre 2016, Romain a transformé sa viande pour la première fois. Toute sa production était vendue avant même d'avoir été transformée : de nombreux citoyens qui avaient soutenu le projet attendaient en effet avec impatience les premiers produits de la ferme ! Aujourd'hui, Romain élève ses bêtes et transforme leur viande, en association avec sa compagne qui travaille à temps plein à la ferme.

L'installation de Romain signifie beaucoup pour la municipalité et pour les habitants. Avec l'arrivée de Romain, c'est une ferme qui renaît, une maison qui est rénovée et redevient une résidence permanente, une nouvelle famille qui rejoint le village et des emplois qui sont créés. Cette installation démontre également qu'une « petite » ferme peut rester un lieu de vie et de travail désirable, et fournir une activité économique et une alimentation locale de qualité. C'est une vraie source d'inspiration dans cette région où l'élevage est en crise.

A travers la France, Terre de Liens mobilise ainsi les citoyens pour préserver les terres agricoles et y installer ou y pérenniser des agriculteurs biologiques de proximité.

Terre de Liens : mobiliser les citoyens pour développer une agriculture biologique de proximité

Terre de Liens est née en 2003 de la prise de conscience que l'accès à la terre était devenu un obstacle majeur pour les agriculteurs, particulièrement pour les agriculteurs biologiques de proximité. Pour ces agriculteurs, avoir accès à la terre implique de trouver des terres disponibles, d'être capable de les louer ou les acheter et d'y avoir un accès sûr et durable.

Le cœur du travail de Terre de Liens est d'informer les citoyens et les consommateurs à travers des activités pédagogiques et des actions de mobilisation locales. Par ces activités, Terre de Liens cherche à les sensibiliser à la façon dont l'usage des terres est étroitement lié à nos modèles de consommation, aux pratiques agricoles, au développement d'activités sociales et économiques en milieu rural et à la préservation de l'environnement. Terre de Liens encourage aussi chacun à se mobiliser en sensibilisant son entourage aux enjeux fonciers, en investissant dans les terres agricoles ou en faisant du bénévolat dans un groupe local. Terre de Liens cherche ainsi à informer les citoyens, à créer de nouveaux réseaux de soutien pour les paysans bio, à lever des fonds et à alimenter le débat public autour de l'aménagement du territoire et de l'orientation des modèles agricoles.

Terre de Liens lance et encourage également des dynamiques agricoles et alimentaires locales : soutien à l'installation de néo-agriculteurs, appui à la transmission de fermes, développement de pratiques agricoles durables dans les zones de captage d'eau potable, ou encore soutien à l'installation d'agriculteurs qui pourront approvisionner les écoles et les maisons de retraite en circuits courts. Terre de Liens travaille donc étroitement avec de nombreuses collectivités locales en fournissant une assistance technique, en réalisant un diagnostic foncier ou en animant des collaborations multi-acteurs.

Terre de Liens est aujourd'hui devenu un mouvement citoyen d'envergure, comprenant 19 associations locales et plus de 35 000 personnes : adhérents, bénévoles, actionnaires et donateurs. Depuis 2006, Terre de Liens a également développé deux structures financières originales afin de soutenir directement les agriculteurs via l'acquisition de terres. La première de ces entités est une société d'investissement solidaire, La Foncière, qui collecte l'épargne des citoyens sous la forme de parts sociales d'une valeur de 100€ (aujourd'hui 104€). La deuxième est une Fondation reconnue par l'Etat comme étant d'utilité publique.

Les citoyens investissent ou font des dons à Terre de Liens pour des raisons principalement éthiques : protéger l'environnement, promouvoir l'agriculture bio, soutenir un agriculteur local. Les actionnaires ne perçoivent pas d'intérêt sur leur investissement, car pour Terre de Liens le travail de la terre n'a pas vocation à rétribuer les propriétaires fonciers. Leur principale incitation financière est une réduction fiscale sur leur impôt sur le revenu ou sur leur impôt sur la fortune (quoique ces réductions aient été largement revues à la baisse depuis 2010).

La Foncière a acheté sa première ferme en février 2007. Fin 2019, grâce à La Foncière et La Fondation, Terre de Liens avait réuni plus de 81 millions d'euros en épargne, et environ 2 millions d'euros en dons et en legs. Terre de Liens possède 220 fermes louées à 450 agriculteurs, pour une surface totale d'environ 5000 hectares.

En plus d'acquérir directement des terres agricoles, Terre de Liens conseille et accompagne chaque année environ 1200 agriculteurs. Elle les soutient dans leur recherche de terres, les conseille sur le prix des terres et les formes de contrat possibles, ou pour trouver des soutiens locaux. Certains de ces agriculteurs trouvent une solution en s'installant sur une ferme acquise par Terre de Liens ; d'autres forment des structures de propriété collective, tandis que d'autres encore s'installent sur des terres publiques ou en par le biais d'arrangements favorables avec des propriétaires privés.

En seulement 15 ans, Terre de Liens a ainsi réalisé des progrès considérables pour soutenir l'agriculture bio citoyenne de proximité et libérer des terres du marché, afin de les maintenir durablement en usage agricole. L'expérience de Terre de Liens témoigne également de la volonté des citoyens de s'impliquer et de soutenir la production alimentaire locale, l'agroécologie et des campagnes vivantes.

Conseils pratiques : Réinventer les solidarités locales autour de la terre

Soutenez les néo-agriculteurs :

Reconnaissez le besoin de renouveler la profession agricole avec des personnes de tous âges, dont un nombre croissant proviendront sûrement d'un milieu non-agricole. Identifiez leur potentiel et leurs besoins spécifiques, en termes d'accès aux moyens de production, de formation, de réseaux sociaux et professionnels, d'accompagnement individuel, de moyens financiers, d'accès aux marchés, etc. Favorisez leur contribution aux systèmes alimentaires et agricoles. Facilitez les liens avec les agriculteurs locaux et les habitants à travers des événements publics, des rassemblements et des activités partagées (par exemple lors d'ateliers participatifs à la ferme).

Facilitez les échanges sociaux, pratiques et politiques entre agriculteurs :

Mettez en lien les jeunes agriculteurs et les agriculteurs âgés, les néo-agriculteurs et les agriculteurs en place. Allez au-delà d'un simple soutien professionnel et technique pour incorporer une dimension humaine, sociale et politique. Organisez des formes de tutorat et d'apprentissage par les pairs (d'agriculteur à agriculteur). Revendiquez les savoir-faire, la culture et la fierté d'être paysan, tout en acceptant qu'ils évoluent d'une génération à l'autre ! Aidez les agriculteurs âgés à planifier leur succession et à garder espoir de trouver un repreneur.

Développez la formation agroécologique des agriculteurs et futurs agriculteurs :

Divers groupes et organisations, notamment les membres nationaux de la Coordination européenne Via Campesina, ont des écoles de formation et des cours visant à former les néo-agriculteurs. Ces espaces de formation se réfèrent à l'agriculture paysanne et à l'agroécologie, et représentent une alternative importante aux formations agricoles conventionnelles. Au niveau européen, une plateforme spéciale, le Réseau européen d'échanges de savoirs agroécologiques, a été créée afin de relier ces différentes expériences de formation agroécologiques au sein d'ECVC et de ses alliés :

<https://www.eurovia.org/eaken/interactive-map-of-initiatives/>

Créez une AMAP ou rejoignez une AMAP existante :

Identifiez des AMAP près de chez vous en visitant le site d'URGENCI. URGENCI est le réseau international des partenariats locaux solidaires pour l'agroécologie, une approche qui inclut les AMAP. Vous pouvez utiliser la carte des AMAP réalisée par URGENCI pour savoir comment contacter le réseau national ou régional des AMAP le plus proche de chez vous : <http://urgenci.net/csa-map/>

Si vous voulez savoir comment créer une AMAP, la plateforme d'URGENCEI propose des supports de formation (brochures, guides du formateur, webinaires, tutoriels, répertoire de tuteurs) : <https://hub.urgenci.net>

Vous pouvez également consulter les tutoriels mises en ligne sur la chaîne d'URGENCEI : <https://www.youtube.com/channel/UC5cw-HSjtdR0mIB4z4jiRxA>

Créez une initiative foncière citoyenne ou rejoignez-en une existante :

Identifiez et contactez les initiatives foncières citoyennes près de chez vous – consultez notamment : www.accessotland.eu pour un répertoire d'initiatives foncières et des bonnes pratiques. A défaut de trouver une initiative proche de chez vous, aidez à en développer une et consultez un guide pratique : <https://www.accesstoland.eu/A-guide-for-setting-up-a-land-initiative>

Reconnaissez les complémentarités entre initiatives foncières, organisations paysannes, actions des consommateurs et d'autres acteurs locaux.

Participez à des collectes citoyennes et à des projets de financement participatif :

Analysez les plateformes de financement participatif existantes et identifiez celles qui répondent à vos besoins et à vos critères éthiques. Elaborez un argumentaire pour diffuser votre collecte de fonds au-delà du secteur agricole. Certains mouvements ont recours à des structures financières tels que des fonds de dotation ou des coopératives foncières citoyennes pour mobiliser un soutien et des financements citoyens sur le long terme, afin d'acquérir des terres et de les gérer comme communs. Reliez l'accès à la terre et son usage aux enjeux d'une alimentation de qualité, de cohésion sociale, de protection environnementale, de création d'emplois, de protection des paysages, etc. Demandez-vous si vous voulez rémunérer les investissements citoyens, et si oui, comment (en espèces ou en nature).

Renforcez la mobilisation citoyenne par des activités de participation citoyenne et d'éducation populaire :

Vois ci-dessous au Chapitre 6.

CHAPITRE 6

Rendre nos mouvements plus résilients

« Penser mondial, agir local ! », tel était le cri de ralliement contre la mondialisation néolibérale au tournant du siècle dernier. Nos luttes locales se démultiplient dans de nombreux endroits d'Europe, partout où les communautés locales et les citoyens luttent contre la marchandisation de la nature créée par les sociétés transnationales et les structures financières dont elles dépendent. La mondialisation du capitalisme s'est accompagnée d'une mondialisation de la résistance, et de l'épanouissement de la solidarité et de la coopération internationales.

Pour autant, la bonne volonté, tout internationale qu'elle soit, ne paie pas nos factures ni ne renforce suffisamment nos mouvements pour opérer un changement de grande ampleur. C'est pourquoi nous devons consacrer du temps et de l'énergie à développer des mouvements plus forts et résilients qui puissent dialoguer avec la société civile et faire progresser nos sociétés et nos économies. Divers moyens stratégiques existent pour consolider nos mouvements, tels que renforcer nos compétences par la formation et l'éducation populaire, apprendre à utiliser les outils juridiques à notre avantage, développer des alliances larges, faire preuve de créativité dans la recherche de financement et de moyens d'action, utiliser les arts créatifs pour toucher un large public ou encore mobiliser un soutien international.



Ocupation de Somonte, Andalousie - crédit photo : SOC-SAT

Les stratégies de mobilisation foncière présentées dans cet ouvrage se heurtent très souvent à des obstacles pratiques - qu'ils soient politiques, institutionnels ou économiques. Il est primordial de surmonter ces obstacles et de permettre aux mouvements d'avoir la longévité, la capacité et la résilience nécessaires pour déterminer de manière réfléchie leur stratégie et s'y engager pleinement. Dans cette section, nous explorons diverses stratégies que nos mouvements peuvent utiliser pour conforter leur position et leur capacité d'action. Nous examinons également des exemples concrets de solidarité qui permettent d'améliorer les ressources et outils nécessaires à l'atteinte de nos objectifs.

Les luttes foncières s'inscrivent dans un spectre plus large de mobilisations sociales et politiques autour de l'alimentation, l'agriculture, la justice sociale et la transition écologique, qui prennent une multitude de formes et d'expressions. Ces mobilisations se réfèrent souvent à la souveraineté alimentaire. Appartenir à un mouvement plus large nécessite une stratégie de construction d'alliances qui doit être au cœur de la réflexion de tout groupe niveau local, régional ou national. Articuler collectivement nos alternatives est l'un des moyens les plus concrets pour tisser des liens solides avec d'autres organisations, afin de renforcer nos impacts. Il est tout aussi fondamental d'organiser des actions conjointes, des missions de

solidarité, des campagnes internationales, des séminaires et d'autres événements pour montrer l'ampleur de nos idées. Dans certains cas, ces actions conjointes prendront la forme durable de plateformes nationales. Les mouvements paysans sont une composante essentielle de ces plateformes. En Europe, une nouvelle génération d'agriculteurs s'organise et se mobilise – comme l'illustre notre premier exemple aux Pays-Bas.

Mais, articuler nos mobilisations n'est souvent pas suffisant et il faut gérer des obstacles pratiques - souvent d'ordre économique - qui entravent les efforts d'un groupe ou d'une organisation, et menacent même parfois la liberté de certaines personnes soumises à des procédures judiciaires, des amendes ou d'autres formes de répression légale. Notre deuxième exemple témoigne de la constitution d'un fonds de solidarité en Belgique, pour payer des amendes et frais de justice grâce à la vente de bières.

Le dernier article examine l'impact de la solidarité internationale sur le renforcement de nos mouvements. A notre époque, les communications instantanées nous permettent de toucher un public international pour parler des problèmes auxquels nous sommes confrontés au niveau local. S'appuyer efficacement sur cette influence internationale peut renforcer de manière décisive la légitimité et la reconnaissance d'une lutte ou d'un mouvement au niveau local ou régional.



Construire un mouvement de néo-agriculteurs : Toekomstboeren, aux Pays-Bas

Contexte

Après la seconde guerre mondiale, le gouvernement néerlandais a prôné la libéralisation et la modernisation de l'agriculture. Les lois et les politiques publiques visaient à produire à plus grande échelle, intensifier et mécaniser la production, et développer les circuits de commercialisation. La production agricole a effectivement augmenté, mais de nombreux effets négatifs se sont fait sentir : perte de 85% de la faune et de la flore locales ; pollution de 25% des eaux souterraines par des produits agricoles toxiques ; baisse de fertilité des sols de 55% ; épidémies récurrentes de grippe porcine, de fièvre aphteuse, de coxiellose et de grippe aviaire. Ces évolutions ont également affecté les agriculteurs qui ont dû continûment investir dans de nouveaux équipements, des logements et des technologies modernes afin de rester compétitifs. Toutes les fermes n'ont pas été en mesure de tenir le rythme et nombre d'agriculteurs ont souffert d'un stress

important. Le nombre fermes a donc chuté de 410 000 en 1950 à 97 000 en 2000, pour atteindre 55 000 en 2017.

Face à ces évolutions, de nouvelles initiatives alimentaires et agricoles menées par des paysans et des citoyens ont commencé à apparaître. Ces initiatives visent à créer des alternatives durables fondées sur les principes du respect de la nature, la solidarité et la réciprocité. Cependant, la législation foncière libérale ne garantit aux agriculteurs qu'un accès à la terre par des contrats locatifs d'un an. Pour la plupart des agriculteurs, l'achat n'est pas une option. La terre elle-même est devenue libéralisée, un objet de spéculation entraînant des prix qui sont hors de portée des petits agriculteurs.¹⁰⁷

Actions

L'organisation néerlandaise de petits agriculteurs, Toekomstboeren¹⁰⁸, s'est donnée pour mission de renforcer la position des nouveaux agriculteurs qui désirent cultiver la terre autrement. Pour cela, elle s'est construite par étapes, en commençant par créer une identité commune entre paysans. Les néo-agriculteurs sont dispersés à travers le pays et sont souvent dénigrés par leurs voisins conventionnels car ce sont de nouveaux venus ou parce qu'ils pratiquent une agriculture différente, plus agroécologique. Toekomstboeren a réuni ces agriculteurs pour organiser des « *BoerenVuur* », ou « feux de camp paysans », à travers le pays. Ces rassemblements ont permis aux agriculteurs de partager leurs problèmes quotidiens, des bonnes pratiques et des passions. Petit à petit s'est formée une identité commune, celle du « *toekomstboer* », qui signifie à la fois agriculteur de demain et agriculteur pour demain. Cette identité s'est renforcée autour d'une série de publications, fort bien accueillies, qui réunissaient des portraits de ces agriculteurs, montrant leurs points communs et leurs méthodes agricoles innovantes.

La deuxième étape a été de faire de la question de la terre une question politique. De nombreux agriculteurs se considéraient seuls responsables de leurs problèmes fonciers. Ils pensaient que leur manque de professionnalisme les empêchait de gagner assez pour acheter des terres. Ou que c'est à cause de leur comportement que les propriétaires mettaient fin à leur bail. En usant de méthodologies d'éducation populaire, les rassemblements *BoerenVuur* ont mis en lumière la question de la terre, et celle-ci a graduellement pris une importance systémique, au lieu de rester un simple problème personnel ou professionnel.

Troisièmement, des alliances plus larges ont été formées. Toekomstboeren s'est alliée à d'autres organisations, notamment l'Association biodynamique, le Transnational Institute (TNI), l'Université de Wageningen, la Land Commons

Alliance et la Transition Coalition pour analyser la situation, systématiser les alternatives existantes et en explorer de nouvelles. Toekomstboeren a également joué un rôle de premier plan dans la formation de la Fédération des agriculteurs agroécologiques, qui négocie actuellement avec le gouvernement pour soutenir l'agroécologie et l'accès à la terre.

Enfin, des alternatives ont été élaborées. Toekomstboeren mène actuellement un projet en coopération avec des agriculteurs pour faire émerger des alternatives. Ces alternatives incluent la rédaction de baux agricoles offrant plus de sécurité aux agriculteurs, les modifications à apporter à la législation néerlandaise sur les modalités d'occupation des terres, et le développement de formes de propriété collective avec les citoyens.

Défis et opportunités

Nous voyons comme une opportunité la récente adoption par le gouvernement de l'agriculture cyclique ou « *kringlooplandbouw* » comme vision structurante pour l'agriculture des Pays-Bas. Cela signifie que les alternatives sont désormais prises plus au sérieux que par le passé. Mais, si Toekomstboeren et la Fédération néerlandaise des agriculteurs agroécologiques sont engagés dans des négociations avec le gouvernement, d'autres organisations plus puissantes comme l'organisation des agriculteurs conventionnels et le lobby agro-industriel le sont aussi. On peut donc légitimement se demander ce qu'il adviendra de la vision pour l'agriculture cyclique en matière politique comme d'un point de vue pratique.

Notre principal défi est d'obtenir des fonds pour des activités comme le plaidoyer, la mobilisation citoyenne et le développement d'alternatives. Les financements disponibles pour l'agroécologie sont très limités et peu accessibles pour les petites organisations. Celles-ci n'ont en effet qu'une capacité limitée à rédiger des demandes de subvention et à avancer la trésorerie une fois les projets acceptés.

Vendre des bières pour payer les amendes de militants anti-OGM

Cet article a été écrit par Marie Smekens, qui a directement participé à cette mobilisation anti-OGM.

L'action a eu lieu en mai 2011 : suite à la circulation d'un tract du Mouvement pour la Libération des Champs (MLC), un grand rassemblement se crée autour d'un champ de Wetteren, en Belgique. Des universités belges utilisent ce champ pour mener des essais afin de créer une pomme de terre OGM; une centaine de patates

poussent au milieu de barrières de protection, surveillées par des caméras. Ce jour-là, nous avons prévenu la police, et un grand nombre d'agents étaient présents pour nous empêcher de saccager le champ. En face d'eux, les manifestants sont environ 500, jeunes et vieux, déguisés, plein d'humour et de détermination. Certains parviendront à escalader les barrières et à causer un maximum de dégât aux essais de culture en cours.

Suite aux arrestations et à l'enquête de police, 11 personnes ont été inculpées et traduites en justice. Elles sont accusées de faire partie d'une « bande de malfaiteurs » qui aurait causé des dommages matériels, et casser le petit doigt d'un policier. Autant vous rassurer tout de suite, le petit doigt fut cassé lors d'une course poursuite où le policier tentait d'attraper un manifestant qui s'enfuyait pour éviter les coups de matraque ! Ce jour là, aucun participant n'a fait preuve d'un comportement agressif : tous étaient simplement déterminés à passer les barrières et à arracher les pommes de terre transgéniques.

Plusieurs comparutions à la cour de justice de Termonde, puis à la cour d'appel de Gand ont eu lieu au cours des années suivantes. A chaque fois, nous avons reçu un énorme soutien de citoyens et d'associations et des événements étaient organisés en face du tribunal : stands de produits bios et locaux, cantine solidaire, lieu d'échange et de débat, et sensibilisation aux raisons du refus des OGM dans nos assiettes et dans nos champs. De nombreuses personnes ou associations ont dès lors commencé à soutenir financièrement le Mouvement pour la Libération des Champs.

Même si nous avons tout fait pour dialoguer avec les scientifiques, le public et la presse, nous avons rapidement senti que nous devions nous préparer à devoir payer des amendes assez élevées. Le parquet demandait une amende de 170.000 euros (!), et la responsabilité personnelle des 11 inculpés risquait d'être engagée sérieusement. Nous avons donc cherché comment récolter des fonds tout en communiquant sur notre action : on a créé des paniers paysans, on a vendu du chocolat, et peut-être encore d'autres produits dont je ne me souviens plus.

Mais le produit phare a été la bière! Elle s'offre aux amis, elle se déguste en famille, elle se conserve et se transporte facilement... pour toute action citoyenne, je recommande ce produit incontournable! Nous avons commencé en prenant contact avec une micro-brasserie, « La brasserie de la Senne », en utilisant leur recette et notre étiquette. Mais cette brasserie bruxelloise ne pouvait produire que quelques caisses de bière à la fois, ce n'était pas suffisant.

J'ai alors contacté une brasserie de plus grosse taille, « La Binchoise », qui proposait plusieurs bières, dont une recette originale à base d'ingrédients bio. Nous avons commandé une palette de grandes bouteilles que nous avons vendues dans notre cercle de connaissances, ou au travers de petits magasins qui nous soutenaient. Une palette de bière correspond à 300 bouteilles de 75cl. Nous vendions les bouteilles au prix de 4,5 euros, dont 2,5 euros étaient payés à la brasserie. Rapidement, des personnes nous ont contacté pour proposer d'acheter une palette entière et de la revendre dans leurs réseaux. Nous sommes donc passés à la vitesse supérieure, et avons commandé des quantités importantes directement auprès de la brasserie.

Un brassin complet représente 5000 bouteilles, et nous avons commandé au moins deux fois cette quantité. J'ai dû louer un minivan, car ma remorque ne suffisait plus ! Je pense que nous avons vendu un total de 12 000 bouteilles, générant un profit d'environ 20 000€ après soustraction des frais (étiquettes, location du van, essence, etc.).

En appel, les charges retenues contre nous ont été abandonnées. Nous n'étions définitivement pas une « bande de malfaiteurs », nous avons pu faire entendre nos motivations et notre bonne foi, et nous avons mobilisé une énorme sympathie dans la presse et l'opinion publique. Nous avons tout de même dû payer des dommages et intérêts d'environ 28 000€ aux organisateurs de l'essai OGM. Mais grâce aux ventes de bière - et au reste - nous étions tout à fait capables de couvrir cette somme. Je suis aussi certaine que des centaines de personnes ont apprécié de boire un bon verre pour une juste cause.

Mobiliser un réseau de soutien international pour soutenir les luttes locales : le cas de SOC-SAT

Le SOC-SAT est un syndicat de travailleurs basé en Andalousie, Espagne. Au départ syndicat de travailleurs agricoles (*Sindicato de obreros del campo*), il a depuis 2007 élargi son champ d'action afin de couvrir tous les secteurs professionnels sous le nom de *Sindicato Andaluz de Trabajadores* (Syndicat andalou des travailleurs.es.rs).

Au fil des ans, le syndicat a développé un large réseau international de soutien à ses actions, principalement grâce à son appartenance au mouvement international de La Via Campesina, au Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP) et plus récemment en collaborant étroitement avec le réseau

européen du Réseau international pour l'autogestion¹⁰⁹. Il échange également du soutien et des cycles de formation pratique avec les membres de groupes de travail appelés Brigades Internationales, à la fois localement et dans leur pays d'origine. Ce soutien international prend différentes formes :

- Organiser des appels à financement participatif :
Certains appels servent à soutenir les actions du syndicat, d'autres à payer les amendes résultant des actions du syndicat. Dans d'autres cas, nous cherchons à collecter des fonds pour acquérir des outils et des équipements en soutien aux occupations.
- Organiser des missions de solidarité internationale :
L'objectif de ces missions est de rassembler des représentants de syndicats de travailleurs et d'agriculteurs du monde entier dans le champ d'action du SOC-SAT. Il s'agit à la fois de permettre aux gens d'apporter un soutien direct et de vivre les actions du SOC-SAT, mais aussi d'échanger des pratiques et de développer des réseaux d'entraide.
- Promouvoir ou coorganiser des campagnes internationales en dehors de l'Espagne:
Ces campagnes visent les détaillants et les groupes commerciaux qui vendent des produits issus de l'exploitation injuste de travailleurs migrants en Andalousie. Elles cherchent à les pousser à s'assurer que leurs fournisseurs andalous respectent le droit du travail et les droits humains.
- Collaborer avec des artistes locaux et étrangers pour développer des supports d'action pour le SOC-SAT et d'autres organisations de La Via Campesina et du CIP.
- Organiser un soutien international aux occupations de terres en cas de risque d'éviction :
Cela consiste à demander à nos alliés de prendre contact avec les institutions publiques et privées locales qui sont impliquées dans l'expulsion, par voie de lettres, d'actions directes ou d'autres moyens. Généralement, ces actions donnent une visibilité internationale à l'occupation et renforcent le pouvoir de négociation du SOC-SAT vis-à-vis des propriétaires et des institutions locales qui cherchent à expulser les occupants. Cela a par exemple été le cas lors d'un appel à soutenir l'Occupation du Cerro Libertad : le SOC a demandé à tous les membres européens et internationaux de La Via Campesina d'écrire aux propriétaires et institutions locales en leur demandant d'arrêter l'expulsion et d'ouvrir des négociations. Cette action, menée entre autres par le SOC-SAT sur la zone occupée et par nos militants à Jaen, a été couronnée de

succès : l'expulsion a été arrêtée et des négociations ont été ouvertes entre les parties¹¹⁰.

Le SOC-SAT donne toujours une dimension internationale à ses actions locales, ce qui lui permet également de renforcer son argumentaire juridique en se référant aux législations internationales en matière de droits du travail, humains, paysans, et fonciers. Cette dimension internationale amène le SOC-SAT à entretenir des échanges permanents avec d'autres organisations du monde entier, et ainsi à mondialiser la conscience de l'Union, de l'Espoir et de la Lutte.



Serres de tomates - crédit photo : Cécile Dubart, Terre de Liens

La toute première réunion sur une campagne ou un problème local peut parfois donner l'impression de chercher un interrupteur dans le noir ! On dispose parfois de peu ou pas d'informations sur le problème en question. Les compétences et les capacités du groupe sont encore mal connues, les relations personnelles n'ont pas été développées, et il peut y avoir un enthousiasme formidable, mais peu d'idées claires sur la façon dont canaliser cette énergie. Les gens peuvent aussi être découragés à l'idée que le gouvernement local ou les entreprises privées ont toutes les cartes en main.

Cette approche traite des moyens de renforcer la capacité de nos mouvements, organisations et collectifs : comment développer une réflexion stratégique ? accéder à l'information ? dialoguer avec d'autres groupes ? développer un travail de communication et avec les médias ? utiliser des outils et instruments juridiques pour faciliter notre travail ? Renforcer les compétences au sein de votre mouvement est une tâche cruciale car elle permet d'assurer la viabilité et la

résilience de votre mobilisation sur le long terme. L'atout principal de l'Etat et des entreprises privées est souvent leur plus grande capacité à disposer de l'information, la dissimuler ou la manipuler. Cet avantage va souvent de pair avec une grande capacité d'action judiciaire, qu'ils peuvent exercer dans n'importe quelle situation en mobilisant des avocats et des experts. Le système juridique est complexe et très stratifié et sa mise en œuvre repose dans les mains d'une classe de professionnels qui préfèrent ne pas encourager la participation ou l'éducation du plus grand nombre aux processus législatifs et réglementaires.

Comme toujours, la force de nos mouvements sociaux réside dans la solidarité : « nous ne sommes pas les premiers à nous trouver dans cette situation ». Les obstacles que nous rencontrons dans une mobilisation ont sûrement déjà été rencontrés ailleurs, et les enseignements que nous pouvons en tirer sont souvent mis à profit dans d'autres contextes.

Les exemples ci-dessous abordent deux aspects du renforcement des capacités de nos mouvements. Le premier vient de Belgique et montre comment différents collectifs confrontés à des problèmes similaires dans différentes parties du pays se sont réunis pour partager leurs expériences et développer des stratégies plus efficaces. Il illustre également la force du partage d'informations et de l'entraide entre mobilisations locales.

Le deuxième exemple montre tout l'intérêt de favoriser l'appropriation des outils juridiques par les citoyens - dans ce cas particulier, des fermiers. Grâce à l'éducation populaire, des collectifs travaillant avec des juristes et des citoyens de la France rurale ont développé un système pour donner aux agriculteurs la capacité de remettre en question une décision injuste qui résulte d'une méconnaissance de leurs propres droits, des obligations de l'Etat ou d'autres acteurs. Cet outil donne aux agriculteurs l'autonomie juridique nécessaire pour mieux défendre leurs droits.



Mettre en réseau les mobilisations locales et partager des ressources pratiques pour intensifier la lutte - Occupons le Terrain !

Le réseau « Occupons le Terrain ! » en Wallonie et à Bruxelles rassemble une quinzaine de collectifs et d'associations locales œuvrant pour sauvegarder les terres et les ressources naturelles locales.

Le réseau a été lancé à l'initiative de plusieurs collectifs citoyens et d'associations de Wallonie et de Bruxelles : FUGEA, IEW, Quinoa, FIAN Belgique. Ces collectifs cherchaient à accroître la coordination entre eux et à s'entraider afin de préserver les ressources naturelles communes : forêts, espaces verts, terres agricoles, eaux souterraines et communs. Le réseau vise à préserver ces ressources de la menace de monopolisation et de marchandisation par le biais de la privatisation, l'artificialisation et l'extension des zones commerciales et urbaines. Il vise également à maintenir et développer un cadre de vie et d'habitation sain pour le plus grand nombre.

Le lancement officiel du réseau a eu lieu le 15 avril 2018, afin de coïncider avec les commémorations de la Journée internationale des luttes paysannes de La Via Campesina, le 17 avril. 200 personnes ont participé à une action pour revendiquer un autre usage de terres qui avaient été inutilement bétonnées, à la suite de l'extension du zonage de Ghislengien (Wallonie).

Les objectifs du réseau sont les suivants :

- identifier et cartographier les endroits où nos ressources communes sont menacées ;
- rassembler les mobilisations citoyennes, qui ont été particulièrement fortes et nombreuses ces dernières années ;
- créer un cadre où ces mobilisations peuvent s'organiser afin que leurs voix soient entendues et qu'elles puissent influencer les décisions politiques ;
- diffuser des outils pratiques et des informations orientées vers l'action.

Le réseau cherche également à développer des outils concrets afin de concevoir démocratiquement des alternatives nouvelles et intelligentes aux projets publics et/ou privés, qui ne prennent pas en compte l'opinion de la population (logement, mobilité, développement territorial, etc.). Le réseau a déjà rencontré un certain succès : le collectif Perwez, qui s'est mobilisé contre la construction d'une rocade pendant près de 10 ans, a pu bénéficier du soutien du réseau. Celui-ci a notamment publié une lettre ouverte à la veille de l'abandon du projet de rocade par le Gouvernement wallon en octobre 2019.

Le partage d'informations et la diffusion de supports de travail entre les collectifs tels que le collectif Perwez et le reste du réseau ont démontré l'efficacité de l'approche en réseau. Bien que chaque lutte ait ses propres particularités (projet de parking, immobilier, autoroute, zonage), les difficultés rencontrées sont les mêmes : complexité des lois, accessibilité des dossiers, délais officiels très courts, lobbying des promoteurs, etc. Le réseau met en commun ses techniques et expériences afin de résoudre ces problèmes. Les membres du réseau ont identifié

les principaux thèmes sur lesquels ils veulent s'appuyer mutuellement et construire des outils communs : les outils administratifs/légaux, la communication et la mobilisation.

Une page web offre une fenêtre d'accès à l'ensemble des collectifs, localisés et présentés sur une carte commune¹¹¹. Le site permet également de partager des actualités et informations pratiques au sujet des mobilisations en cours. Chaque collectif se trouve souvent isolé et impuissant au départ, au point de devoir parfois tout réapprendre dès les premiers jours. De plus, l'énergie nécessaire à une mobilisation efficace, ainsi qu'à la simple acquisition d'informations, au soutien et au maintien d'une campagne est colossale.

De nouveaux collectifs qui s'opposent à des projets détruisant ou détournant les ressources communes approchent régulièrement le réseau. La plupart des membres du réseau sont des bénévoles déjà actifs au niveau local dans leurs groupes respectifs. Il est parfois difficile de répondre aux demandes des nouveaux collectifs et de pleinement les satisfaire.

Une solution pourrait être de formaliser des « bonnes pratiques » (par exemple à l'aide de documents de référence) et de partager les expériences de groupes plus anciens afin de transposer ces informations essentielles dans un guide. Un premier atelier participatif s'est tenu en juillet 2019 afin de définir les grandes lignes de cet outil pratique, le développement du guide étant en cours. A partir de 2020, le réseau prévoit également d'organiser chaque année deux « rencontres des luttes territoriales », afin de fédérer le mouvement.

Les Comités d'action juridique : revendiquer et faire avancer les droits des paysans en renforçant leurs compétences juridiques

“

La loi est l'affaire de tous ; chaque agriculteur peut s'en servir !

”

Les Comités d'action juridique (CAJ) sont des associations locales visant à soutenir et conseiller les paysans confrontés à un problème juridique. Emanant de la Confédération paysanne, les CAJ vont bien au-delà d'un simple service juridique. Ils visent en effet à résoudre des problèmes particuliers, tout en faisant progresser la cause collective. Pour les CAJ, l'acte de réappropriation du droit est aussi important que l'acte de réponse aux demandes d'appui juridique qui leur arrivent.

Toute personne – paysan ou habitant du monde rural – peut s'adresser au CAJ lorsqu'il-elle est confronté à un problème juridique. Le plus souvent, il s'agit d'un problème de foncier : augmentation abusive du loyer, non respect des clauses du bail, attribution des terres par la SAFER¹¹², etc. Mais cela peut concerner aussi un problème avec les aides agricoles, un litige avec une administration, une banque ou un fournisseur, un conflit de voisinage ou d'usages (chemin, sources) ou encore des règlements d'urbanisme.

Le premier contact est téléphonique, afin de mieux comprendre la demande, d'en mesurer l'urgence, et de prévoir si nécessaire un rendez-vous lors d'une des permanences, qui ont lieu chaque mois, dans chaque département de la région Rhône-Alpes. La plupart des demandes font l'objet d'un traitement par téléphone, sans rendez-vous ultérieur.



Crédit : Samson

Si un accompagnement est nécessaire, des bénévoles du CAJ viennent rencontrer le demandeur chez lui afin de comprendre son besoin et la situation et d'explorer les pistes de solution. Ces premiers échanges avec les bénévoles contribuent à redonner confiance et dignité aux demandeurs, qui se sentent souvent isolés et démunis face à leur problème et à la complexité des procédures

administratives ou juridiques auxquelles ils doivent faire face. Les bénévoles du CAJ entament alors des démarches pour mieux cerner la situation : rencontrer les voisins ou les acteurs locaux, étudier les documents, organiser une entrevue avec l'autre partie, etc. Bien entendu, ils doivent prendre en compte les aspects juridiques, mais également familiaux, sociaux et économiques, en utilisant une approche globale.

Si besoin, le CAJ sollicite un juriste militant qui apporte son expertise technique et participe à la réflexion collective sur la solution à rechercher et la stratégie pour y

parvenir. Dans le cas où un juriste intervient, les bénévoles du CAJ sont présents aux côtés du demandeur. L'essentiel est que le demandeur garde la maîtrise de son problème et de la solution recherchée, et que le droit soit abordé comme un outil permettant, en conscience, de protéger ou revendiquer ses droits. Il s'agit alors de trouver ensemble la solution la plus légitime, qui permette à la fois de résoudre la situation individuelle et de consolider ou faire avancer les droits collectifs.

Les CAJ étant un instrument de la Confédération paysanne, la solution recherchée est décidée au regard de la Charte de l'agriculture paysanne et, le cas échéant, en lien avec la Conf locale. La solution proposée s'ancre toujours dans la légitimité et la défense des droits des paysans. Le CAJ peut décider de ne pas soutenir un demandeur si la demande n'apparaît pas légitime ou s'il n'y a pas d'accord avec le demandeur sur la solution recherchée.

Dans la majorité des cas, la solution recherchée passe par le dialogue, la médiation ou la concertation au niveau local. Autant que possible, les CAJ évitent les procédures judiciaires, à la fois pour éviter l'engorgement des tribunaux, et pour favoriser des solutions acceptées localement et donc plus pérennes. Dans le cas d'une procédure judiciaire, c'est le demandeur qui se présente lui-même au tribunal et, dans tous les cas où c'est possible, qui assure lui-même sa propre défense, avec le soutien des bénévoles et du juriste. Un bénévole du CAJ prend parfois le rôle d'avocat. Lorsqu'un avocat professionnel est nécessaire, le CAJ a recours à un avocat militant, connaisseur des questions agricoles et rurales.

En moyenne, les CAJ dans la région Rhône-Alpes traitent 130 dossiers par an (contre environ une centaine lors de leur lancement en 2008). Parmi ces dossiers, une vingtaine sont de longues médiations liées à des désaccords et une autre quinzaine amène à des procédures judiciaires. L'essentiel du soutien apporté vise à faire respecter et garantir les droits des paysans concernant le Statut du fermage, les SAFER, la sécurité sociale et l'urbanisme local.

L'intervention collective (par exemple lettres envoyées par le CAJ, participation des bénévoles du CAJ à des réunions etc.) contribue à créer un rapport de force favorable, qui permet souvent de débloquer la situation, et de changer l'attitude des administrateurs ou des acteurs locaux. Devant les tribunaux aussi, la préparation d'une solution juridique construite et appropriée ensemble permet de peser en faveur du demandeur. Dans certains cas, la Conf locale se mobilise également, pour renforcer la pression par l'action syndicale.

Pour bénéficier du soutien du CAJ, le demandeur doit adhérer à l'association et participer aux frais de dossiers, qui varient entre 100€ pour un accompagnement

et jusqu'à 1200€ en cas de procédure judiciaire. Dans la majorité des cas, ces montants sont couverts par leur assurance en cas de litige. A l'issue de leur accompagnement, de nombreux demandeurs se sentent renforcés dans leurs droits et leur dignité. Certains choisissent de devenir bénévoles du CAJ et/ ou de se syndiquer à la Confédération paysanne, pour contribuer, autrement, à faire progresser les droits des paysans.

Actuellement, les CAJ comptent 400 adhérents et 50 bénévoles qui agissent au niveau local en région Rhône-Alpes, et d'autres associations CAJ ont été lancées dans les régions voisines. Malgré ces développements, les CAJ sont régulièrement confrontés à des difficultés de fonctionnement, de financement, ou de participation bénévole. Pour garantir un travail de qualité, ils doivent parfois restreindre le nombre de dossiers qu'ils acceptent. Ils travaillent par ailleurs en réseau avec d'autres associations et professionnels juridiques, vers lesquels ils réorientent certaines demandes.

Au-delà des chiffres, les CAJ incarnent une approche combative et émancipatrice du droit. Pour Jean Designe, juriste et cofondateur des CAJ, « *le droit est le résultat de ce que produisent les rapports de force et les consensus. Il se construit sur le terrain des luttes* ». Dans cette conception, l'action juridique vise à reconquérir le droit : l'utiliser lorsqu'il est favorable, le combattre (sur le terrain de la légitimité) et le faire évoluer lorsqu'il est producteur d'injustice, et en créer lorsqu'une situation nouvelle se présente.

Conseils pratiques : Rendre nos mouvements plus résilients

Prenez soin de vous

Dans tout mouvement, prendre soin des personnes impliquées doit être une priorité. Nous devons veiller à ce que nos mouvements soient dynamiques, équitables et participatifs tout en maintenant la transparence et l'efficacité. Les mobilisations à long terme peuvent nécessiter des moyens économiques plus importants et des équipes permanentes, ainsi qu'une structure organisationnelle adaptée.

Observez et tirez des enseignements

Le monde est rempli d'initiatives pour construire des mouvements sociaux et susciter des changements sociaux - certaines aboutissent, d'autres sont infructueuses. Observez les cas qui ont fonctionné dans votre contexte ou votre culture, et demandez-vous pourquoi. Vous pouvez même apprendre en étudiant des mouvements sociaux actifs dans d'autres domaines, ou des organisations qui ont réussi à dialoguer avec les décideurs et les citoyens.

Développez vos connaissances et vos compétences grâce à l'éducation populaire

Les meilleurs apprentissages proviennent souvent de processus initiés par les apprenants. L'éducation populaire permet aux participants de développer leur compréhension et leur vision des problèmes sociaux et de la façon dont ceux-ci sont ancrés dans les relations de pouvoir de classe, de sexe, d'âge, de race, etc. Elle autonomise les participants et leur permet de prendre la responsabilité de changer les choses autour d'eux.

Encouragez un environnement et des espaces pour l'éducation populaire; développez des outils d'apprentissage par les pairs et d'apprentissage coopératif; favorisez l'échange avec d'autres groupes. Utilisez votre vision et vos connaissances pour faire campagne pour un meilleur usage des terres et les questions plus larges de justice sociale.

Modes de financements innovants

Les mouvements sociaux et les organisations de la société civile ont fait preuve d'inventivité pour financer leurs actions. La vente de produits fermiers et, si possible, l'organisation de marchés de producteurs sont souvent une bonne manière de mobiliser à la fois des fonds et du soutien. Le développement de plateformes de financement participatif et de foncières citoyennes ouvrent également de nouvelles possibilités.

Partagez des ressources et forgez des alliances

Travaillez avec d'autres organisations afin de renforcer votre travail. Échangez des informations et des compétences, organisez des activités conjointes et développez de bonnes relations de travail. Trouvez les moyens de développer des actions et des campagnes communes. Mutualisez les ressources pour les optimiser et éviter de travailler en doublon.

Utilisez des approches participatives et ascendantes

Les processus sont une dimension clé de nos mouvements. Tout comme nous nous opposons au contrôle autoritaire et aux hiérarchies fondées sur la race, la religion, le sexe, la nationalité, l'orientation sexuelle ou le statut social, nous devons instiller dans nos mouvements la transparence, la solidarité, l'inclusivité et la participation. Il existe de nombreux outils pour faciliter de telles approches, dont beaucoup sont open source et développés et gérés par les mouvements sociaux eux-mêmes.

Communication

Plus que jamais, communiquer notre message dans le monde surpeuplé et accéléré des médias contemporains est un véritable défi. Le vieil adage « Ne détestez pas les médias, soyez les médias ! » est plus vrai que jamais à une époque où il est relativement simple de produire des supports de communication de haute qualité avec un budget limité.

Pour terminer ce manuel, il semble approprié d'inclure le poème suivant, écrit par un paysan italien sur sa relation à la terre, et la nôtre. L'auteur est issu d'une famille qui a bénéficié de la redistribution des terres qui a eu lieu en Italie dans les années 50. Nous espérons que ce texte, ainsi que l'ensemble du manuel, vous ont inspiré pour construire un monde plus juste, où que vous viviez.

Chants de la terre

Ce n'est pas une terre ou un champ à labourer, mais un endroit où voir la vie croître. Un décor urbain, parfois déprimant, distant, urbain.

Dans ce décor, vous ne pourriez pas vous élaner de 10 mètres dans les airs sans vous heurter aux multiples couches de la terre travaillées par les mains des hommes, herbes desséchées ployant sous le vent, bêtes paissant sous le soleil. La rosée à peine décelable d'une fin de nuit estivale. Les couleurs du matin imposant leur teintes plus vives alors que la nuit noire laisse place à l'aube, des ombres persistantes tapissant les vallées. Une fine couche de poussière frétillante, prête à s'envoler à la moindre brise. A l'aube d'une nouvelle journée. Et dans son sillon bourgeoise une foison de questions.

Combien de millénaires avons-nous retenu la saveur de la terre dans notre écrin de chair ? Comment en sommes-nous arrivés là ? Pourquoi ce lien n'est-il pas partagé par toute l'humanité ? Plus encore, pourquoi les cultures, idéologies et religions se sont-elles développées au cours des siècles dans le but de rompre ce lien ? Qu'est-ce qui dans cette terre effraie tant les élites dominantes ? Quel danger inconnu redoutent-elles ?

Le besoin de domination est sans aucun doute un élément structurel de la bourgeoisie, des agronomes (oui, ceux qui vivent du revenu généré par la terre), des actionnaires et membres de conseils d'administration. Dominer la terre sans partage est une caractéristique fondamentale de la domination de classe. Mais peut-être que les classes subalternes ont une attitude différente ? L'histoire occidentale n'offre que peu d'exemples d'une attitude différente, et celle-ci pour moi ne semble pas émerger de la classe ouvrière, formée à l'origine de personnes ayant fui les champs et la servitude, comme une réflexion après coup de leur relation à la terre et de sa destruction systématique par le modèle industriel.

Le « peuple des champs ». Quelle expression étrange pour désigner celles et ceux qui, dans les champs, travaillent pour un salaire ou une bouchée de pain. On sert souvent un maître, et il importe peu que celui-ci soit invisible ou connu de tous.

Combattants d'une lutte vieille de plusieurs siècles défendant leur autonomie, funambules oscillant sur le fil de la survie, entre esclavage et servitude. « Le peuple des champs » n'a pas de nom ; il est invisible ou à peine mentionné, et ne s'exprime presque jamais. Ou alors ils se donnent un nom. Ceux bien nombreux qui prétendent parler en leur nom ont tôt fait de détourner le regard lorsqu'on leur pose la question de la relation entre « le peuple des champs » et la terre. Dans le processus d'évolution de cette relation dans la période marquée par l'industrialisation et la financiarisation de l'agriculture, tout semble être résumé dans les parcs d'attraction, la publicité et enfin dans la fausse représentation d'une marchandise, d'un actif - la terre - que l'on achète et que l'on vend. Lorsque la terre devient un actif, les êtres vivants, humains ou autres, disparaissent. Ils sont éliminés, supprimés. Et que dire du vent et du soleil, parties intégrantes de la terre. A quelle fin la lune croit et décroît-elle ? Qu'en est-il du bêlement des moutons, ou du bruit caractéristique d'un vieux tracteur à chenilles durant le labour d'automne ?

Je lis souvent « et le silence se fit dans les champs ». Ce n'est pas vrai. Les champs ne sont jamais silencieux. Pas plus de nuit que de jour. On entend chants, tintements, frissons, craquements et autres vibrations produisant du son. Il y a cet imperceptible souffle en arrière-plan, le souffle d'une terre qui change de ton au fil des saisons. Après des mois de sécheresse, la terre se fend et réclame son eau, fractures que tout le monde peut voir lançant de faibles appels que presque plus personne n'entend. Et le champ, lui, gronde lorsque sa terre dure se brise sous la charrue, les disques de la herse ou la sous-soleuse. Des pistes sonores qui formeraient des chants s'ils étaient recueillis. Des chants de la terre.

Le lien rompu, écrasé sous le butoir de la consommation des sols, de la stérilisation de la vie dans les champs, de la désertification des humains et de nombreux autres êtres vivants. Comme un parfum dispersé dans l'air et difficile à déceler, ressouder ce lien rompu dans la vie quotidienne nécessite des efforts quasiment intenable sur le long terme.

Ce qui nous est présenté, proposé ou imposé n'est qu'un slogan publicitaire. Un piège qui ensorçèle ce besoin dormant, caché, parfois nié, ce besoin de garder le paysage agricole dans l'enclos de nos imaginations, un arbre chargé de fruits, des moutons qui paissent, un olivier millénaire, des vaches broutant sur les alpages, ou des tables préparées au soleil pour un banquet sous tonnelle.

Les hommes et les femmes vont rarement travailler fatigués, en sueur, sales ou sentant l'écurie. Ils portent fièrement leur sourire même lorsqu'ils croulent sous les dettes ou sont au bord du suicide.

Nous savons pourtant que la ferme ne se résume pas à l'histoire de son agriculteur. Ce qui se meurt dans les champs, ce qui y pousse ou y meurt est le résultat d'une dynamique inarrêtable, une dynamique collective dans le sens le plus large, le plus systémique et le plus complexe. Réduire, synthétiser et individualiser est un impératif propre aux élites dirigeantes, incapables d'accepter tout ce qui ressort des dynamiques collectives.

De fait, nous avons au fil du temps accumulé pléthore d'essais sur « l'inertie de la campagne », une manière habituelle quoique lâche de ne pas parler de l'inertie des hommes et des femmes qui vivent de la terre. Au contraire, ils doivent perpétuellement se déplacer et innover, car aucune saison ne ressemble à la dernière, et toute graine semée donne une plante différente de celle qui l'a produite. Ce mouvement continu, cet ajustement instable et permanent résulte de l'interaction entre travail et nature. Mais pas seulement. C'est aussi le résultat de la dynamique des forces sociales, économiques, culturelles et religieuses, ainsi que des relations entre classes sociales. Des dynamiques qui créent ou détruisent des vies, des systèmes écologiques, des territoires, jusqu'aux micro-organismes qui fertilisent la terre.

Des dynamiques qui incitent à la résistance. Les luttes pour la survie. Et avec, l'innovation. Le changement. Les victoires et les défaites. C'est une voie millénaire, celle de l'agriculture paysanne, celle empruntée par des milliards de femmes et d'hommes qui ont nourri et continuent de nourrir le monde en travaillant avec la terre, et non contre elle.

Mais ces choses sont souvent difficiles à expliquer.

Nyéleni Europe

La plate-forme Nyéleni Europe et Asie centrale pour la Souveraineté Alimentaire (Nyéleni-ECA) est une alliance politique et sociale d'organisations représentant les petits producteurs alimentaires: paysans / petits agriculteurs, éleveurs, peuples autochtones, petits pêcheurs, travailleurs agricoles et alimentaires; et des mouvements de soutien, comme les pauvres en milieu urbain, les organisations rurales et urbaines de femmes et de jeunes; les organisations de consommateurs, de défense de l'environnement, de justice, de solidarité, et de droits humains; et les mouvements alimentaires citoyens. , Ces mouvements respectent les 6 principes de souveraineté alimentaire tels qu'ils ont été convenus lors du premier Forum Nyéleni sur la souveraineté alimentaire et adhèrent à la Déclaration de Nyéleni Europe de 2011. L'un des axes de travail de Nyéleni-ECA concerne les ressources naturelles et les biens communs.

Si vous voulez savoir comment vous impliquer dans Nyéleni-ECA ou dans des groupes travaillant au niveau local sur la souveraineté foncière et alimentaire, contactez nyeleni-eca@eurovia.org

Bibliographie

Access to land network et Urgenci (2017), Access to Land and Community Supported Agriculture: stories from Europe, <https://www.accesstoland.eu/Access-to-land-and-Community-Supported-Agriculture>

Access to Land Network (2017), "Access to Land in Europe", infographies, disponible en 7 langues (EN, FR, SP, CAT, CZ, DE, RO) <https://www.accesstoland.eu/Infographics-Access-to-land-in-Europe->

Access to Land Network (2017), Supporting access to land for farmers in Europe: experiences and potential of local authorities, <https://www.accesstoland.eu/Local-authorities-role-to-secure-access-to-land-for-farmers>

Access to Land Network (2018), Europe's new farmers: Innovative ways to enter farming and access land, <https://www.accesstoland.eu/Access-to-land-for-new-entrants>

Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (2016), Manuel populaire des Directives pour la gouvernance des terres, pêches et forêts, <https://www.foodsovereignty.org/fr/peoplesmanual/>

ECVC and HOTL (2013), Land grabbing, land concentration and people's struggles in Europe, publié par TNI pour ECVC et l'Alliance Hands Off the Land, disponible à : https://www.eurovia.org/wp-content/uploads/2018/12/land_in_europe-jun2013.pdf

FAO/ FIAN International, (2017), Mise en pratique des Directives volontaires sur les régimes fonciers : Guide de formation à l'intention des organisations de la société civile, <http://www.fao.org/3/i7763FR/i7763fr.pdf>

FIAN Belgique (2018), Pressions sur nos terres agricoles: face à l'artificialisation des sols, quels leviers d'action?, <https://www.fian.be/Pressions-sur-nos-terres-agricoles?lang=fr>

Kay, S. (2016), Land grabbing and land concentration in Europe. A research brief. Amsterdam: TNI and Hands On the Land: https://www.tni.org/files/publication-downloads/landgrabbingeurope_a5-2.pdf

Plateforme Nyéléni Europe et Asie Centrale pour la Souveraineté Alimentaire (2019), More farmers, better food. Why and how to put small-scale sustainable producers at the core of the new CAP, <https://www.eurovia.org/wp-content/uploads/2019/03/Nyeleni-Europe-More-farmers-better-food.pdf>

Terre de Liens Normandie et Revue Z (2016), Des graines dans la pelleuse - Actes des rencontres 2016 des luttes foncières, <https://terredeliens.org/DES-GRAINES-DANS-LA-PELLETEUSE-Actes-des-Rencontres-2016-des-luttes-foncieres.html>

Transnational Institute (2016), "Land for the Few", infographies, <https://www.tni.org/en/publication/land-for-the-few-infographics>

Approche 2

Using the Tenure Guidelines for Action Research. A Primer, 2017. The Transnational Institute (TNI), FIAN, the International Institute of Social Studies (ISS) et Institute for Poverty Land and Agrarian Studies (PLAAS): <https://www.tni.org/en/publication/using-the-tenure-guidelines-for-action-research>

Approche 3

The Land Question: Land concentration and the agricultural land moratorium in Ukraine, TNI Long Read : <http://longreads.tni.org/the-land-question-ukraine>

Big Land Deals in Eastern Europe, rapport: https://ecoaction.org.ua/wp-content/uploads/2018/01/BIG_LAND_DEALS-webs.pdf

Approche 4

Où trouver les instruments juridiques internationaux?

- Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans : <https://undocs.org/fr/A/RES/73/165>
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf
- Directives foncières : <http://www.fao.org/3/a-i2801f.pdf>
- Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale: <http://www.fao.org/3/a-i4356fr.pdf>
- Recommandation sur les droits des femmes rurales : <https://undocs.org/fr/CEDAW/C/GC/34>

Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire, 2016, Manuel populaire des Directives pour la gouvernance des terres, pêches et forêts, <http://www.foodsovereignty.org/fr/peoplesmanual/>

Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire, 2016, Guide de l'utilisateur du Manuel populaire des Directives foncières, http://www.foodsovereignty.org/wp-content/uploads/2016/06/peoplesmanual_annex.pdf

FAO/ FIAN International, 2017, Mise en pratique des Directives volontaires sur les régimes fonciers : Guide de formation à l'intention des organisations de la société civile, <http://www.fao.org/3/i7763FR/i7763fr.pdf>

FIAN, Guide opérationnel sur la Recommandation sur les droits des femmes rurales n° 34: à paraître

La Via Campesina, Bande dessinée sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales : à paraître

Golay Christophe, 2019, La mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales, Geneva Academy, disponible à: <https://www.geneva-academy.ch/joomla/tools-files/docman-files/La%20mise%20en%20oeuvre%20de%20la%20D%C3%A9claration%20des%20Nations%20Unies.pdf>

Monsalve Suárez Sofia, 2015, Droit à la terre et aux autres ressources naturelles dans la Déclaration des Nations sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales FIAN International, Note d'analyse, disponible à: https://www.fian.be/IMG/pdf/droit_a_la_terre_fr.pdf

Page web de la FAO avec des ressources et informations sur les droits d'occupation des terres : <http://www.fao.org/tenure/en/>

Mécanisme de la Société Civile et des Peuples Autochtones pour les relations avec le Comité de Sécurité Alimentaire Mondiale des Nations Unies, Rapport de synthèse de la société civile par rapport à l'utilisation et la mise en œuvre des Directives de la gouvernance foncière, octobre 2016,

<http://www.csm4cfs.org/fr/civil-society-report-use-implementation-tenure-guidelines/>

FIAN Belgique, Fiche de synthèse : Les Directives volontaires sur la gouvernance foncière, 2012, <https://www.fian.be/Fiche-de-synthese-Les-Directives-volontaires-sur-la-gouvernance-fonciere?lang=fr>

Approche 8

Access to Land Network, Supporting access to land for farmers in Europe: experiences and potential of local authorities, 2017,

<https://www.accesstoland.eu/Local-authorities-role-to-secure-access-to-land-for-farmers>

Shared Assets, Access to land: working with local authorities – A guide for community food enterprises, (date unknown),

<http://www.sharedassets.org.uk/wp-content/uploads/2018/02/Access-to-land.pdf>

Terre de liens, Guide "Agir pour le foncier agricole: un rôle essentiel pour les collectivités", 2013 (actualisé en 2015 et 2019), <https://terredeliens.org/Guide-Agir-sur-le-foncier-agricole-un-role-essentiel-pour-les-collectivites-locales.html>

Transnational Institute, Leveraging urban policy for food sovereignty and human rights, Food for Thought n°3, mai 2018,

<https://www.tni.org/en/publication/leveraging-urban-policy-for-food-sovereignty-and-human-rights>

Approche 9

CIAP, Développer l'entreprenariat agricole des personnes non issues du milieu agricole pour répondre aux enjeux du renouvellement des générations : Actes de la rencontre interrégionale, 7 juin 2018, Nantes, <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/documents/developper-lentreprenariat-agricole-des-personnes-non-issues-du>

La Confédération paysanne, "La CIAP installe et s'installe dans les Pays de la Loire, in Campagnes solidaires", March 2015,

<http://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=3377>

Paul Bonhommeau, "De l'installation à la transmission. Quelles réorientations de la politique d'installation ?" May 2007, http://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-145.html

Céline Clément, "Donner à ceux qui ne sont pas issus du monde agricole", in Terre-net.fr, April 2018, <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/donner-davantage-leur-chance-a-ceux-qui-ne-sont-pas-issus-du-monde-agricole-202-136827.html>

Approche 10

Access to land network et Urgenci, Access to Land and Community Supported Agriculture: stories from Europe, 2017, <https://www.accesstoland.eu/Access-to-land-and-Community-Supported-Agriculture>

Association biodynamique internationale (IBDA), Achat (libérateur) de terre : Marché foncier et nouvelles formes de propriété dans l'agriculture, 2014 (version complète en allemand 2012, et résumé en anglais et français 2014), <https://www.accesstoland.eu/Releasing-the-true-value-of-land>

Nourish Scotland, The Scottish Farm Land Trust: What Can We Learn from Existing Models? (Agrarian Trust, The Biodynamic Land Trust, Ecological Land Coop, Kulturland eG, Terre-en-vue), 2018, http://www.scottishfarmlandtrust.org/uploads/7/5/6/3/75636971/sflt_land_trust_comparison.pdf

Stroud Common Wealth, Community Land Trusts, rapport final, 2007, <https://biodynamiclandtrust.org.uk/wp-content/uploads/2015/01/Final-Report-April-2007.pdf>

Plunkett Foundation, A guide to setting up and running community owned farms, 2014, https://plunkett.co.uk/wp-content/uploads/Lessons_from_fordhall_a_guide_to_community_farms-ilovepdf-compressed.pdf

Liste des auteur-e-s

Chapitre 1 - Les terres sont importantes ! Faire de l'usage des terres une question politique

Faire pression pour changer la gouvernance foncière européenne !, d'Attila Szocs-Boruss Miklos, Eco Ruralis, Antonio Onorati, Associazione Rurale Italiana, Federico Pacheco SOC-SAT, Ivan Mammana et Giulia Simula, Coordination européenne Via Campesina (ECVC)

Développer un mouvement national de réforme foncière: le UK Land Justice Network, de Robin Grey, Land Justice Network

Faire la transparence sur l'accaparement de terres : une coopération entre paysans et journalistes, de Luke Dale Harris, journaliste indépendant

Encadré sur l'accaparement de terres: une définition, par ECVC

Contester le pouvoir, demander des comptes : le rôle de la recherche-action, de Sylvia Kay, Transnational Institute

Demander l'avis des citoyens: organisation d'une consultation publique en Catalogne, de Lluís Ginestà, NO a la MAT Selva

Chapitre 2 - Lois Foncières - Cadres juridiques et politiques:

Protéger les droits des fermiers - défendre les droits d'usage face aux droits de propriété, de Tanguy Martin et Véronique Rioufol, Terre de Liens, et Zoé Gallez, Terre-en-vue

Tenter de geler les ventes de terrains - le moratoire foncier en Ukraine, de Mykhailo Amosov, Ecoaction

Réglementer les ventes de terres par le biais des droits de préemption, de Véronique Rioufol, Terre de Liens, Robert Levesque, aGter et Tanguy Martin, Terre de Liens

Encadré sur les SAFER: des agences foncières avec des droits de préemption importants, de Véronique Rioufol, Terre de Liens

Promouvoir le droit des communautés à acheter dans l'intérêt public en Ecosse, de Roz Corbett, Scottish Farm Land Trust

Lutter contre la financiarisation de l'agriculture, de Robert Levesque, aGter, et Tanguy Martin et Véronique Rioufol, Terre de Liens,

Revendiquer le droit à la terre comme un droit humain dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans, d'Astrid Bouchedor, FIAN Belgique

Utiliser les Directives foncières comme outil pour renforcer les luttes foncières, d'Attila Szocs, Eco Ruralis, Astrid Bouchedor, FIAN Belgique, et Philip Seufert, FIAN International

Encadré sur la lutte pour la terre des éleveurs samis dans l'Europe arctique : une victoire judiciaire historique en Suède, de Fernando García-Dory, Coordinateur régional de l'Alliance mondiale des peuples autochtones mobiles (WAPMI)

Chapitre 3 - Luttes foncières - Des luttes pour la terre, menées sur le terrain

Œuvrer ensemble pour mettre fin au projet d'autoroute A45 en France, de François Frigot, ECVC

Roșia Montană contre la RM Gold Corporation : David contre Goliath en Roumanie, de Raluca Dan et Attila Szocs, Eco Ruralis

Combattre les mégaprojets de gaz fossile : l'histoire du mouvement NOTAP dans le Salento, en Italie, de Paola Laini, ECVC

Encadré sur Travailler sur le terrain : Reclaim the Fields (RtF), de Reclaim the Fields

Revendiquer la terre pour ceux qui la travaillent - Occupations de terres en Andalousie, entretien avec Xuanxo Ashraf Bardibia Garcelya et texte de Federico Pacheco, SOC-SAT

Encadré sur Le rôle des gouvernements régionaux dans la redistribution des terres abandonnées, par ECVC

Notre Dame des Landes : défendre physiquement nos terres et créer de nouveaux biens communs, de Véronique Rioufol, Terre de Liens et Elisabeth Guist'hau, Terre de Liens Pays de la Loire

Chapitre 4 - Nos terres - Des terres publiques pour le bien commun

Contrôlons nos terres - Une campagne de sensibilisation publique pour donner des terres aux jeunes agriculteurs à Rome, de Leonardo Gallico

Des terres publiques pour la Sutton Community Farm : batailler pour obtenir un meilleur bail de la collectivité locale, de Jocelyn Parot, Urgenci

Développer notre alimentation - Identifier les capacités locales de production alimentaire avec les collectivités locales d'Euskal Herria, d'Alazne Intxauspe Elola, EHNE

Encadré sur PARCEL : Et si votre territoire gérait ses terres agricoles durablement ?, de Gael Louesdon, Terre de Liens Normandie

Faire de la politique foncière la pierre angulaire de la politique agricole et alimentaire locale - BoerenBruxselPaysans, d'Antoine Gérard, Terre-en-vue

Chapitre 5 - Réinventer les solidarités locales autour de la terre :

Une alliance paysanne pour renouveler les générations d'agriculteurs - l'expérience de la CIAP, France, de Véronique Rioufol, Terre de Liens

S'installer comme bergère dans les Pyrénées catalanes et faire revivre les Communs, de Paola Toribio et Maria Diaz de Quijano, Rurbans

Encadré sur Les Ecoles de Bergers réinventent le pastoralisme comme pratique agricole et comme mode de vie, de Fernando García-Dory, Campo Adentro, Ecole des Bergers, Réseau européen des Bergers et coordinateur régional de l'Alliance mondiale des peuples autochtones mobiles (WAPMI)

Une AMAP se mobilise pour préserver des terres fertiles à proximité de Vienne - l'AMAP GeLa Ochsenherz, Autriche, de Lorenz Glatz sen. et Lorenz Glatz jun., geLa Ochsenherz

Encadré sur Etudier les options pour sécuriser les terres d'une ferme en AMAP dans le Friesland, aux Pays-Bas, de Jocelyn Parot, Urgenci

L'utilisation des terres agricoles est l'affaire de tou-te-s ! L'expérience de Terre de Liens, France, de Magali Blot Terre de Liens Auvergne et Véronique Rioufol, Terre de Liens

Chapitre 6 – Rendre nos mouvements plus résilients :

Construire un rassemblement de nouveaux agriculteurs aux Pays-Bas – Toekomstboeren, de Leonardo van den Berg, Toekomstboeren, Sylvia Kay, Transnational Institute, et Jolke de Moel, Toekomstboeren

Vendre des bières pour payer les amendes de militants anti-OGM, de Marie Smekens

Mobiliser un réseau de soutien international pour soutenir les luttes locales – l'expérience du SOC-SAT, d'Ivan Mammana, ECVC

Mettre en réseau les mobilisations locales et partager des ressources pratiques pour intensifier la lutte - Occupons le Terrain !, d'Astrid Bouchedor, FIAN Belgique
Les Comités d'Action Juridique : Revendiquer et faire avancer les droits des paysans en renforçant leurs compétences juridiques, de Marik Meunier, Comités d'action juridique

Conclusions:

Chants de la Terre, par Antonio Onorati, ARI

Graphisme : Mohammad Iqbal (i@ikez.net)

Les textes en langue originale anglaise et espagnole ont été traduits par Mathieu Caussanel (mathieucaussanel9@gmail.com)

Notes de fin

¹ Globalement, l'emploi agricole dans l'Union européenne est en baisse constante depuis des décennies, passant de 13,1 millions d'unités de travail en 2003 à 9,1 millions en 2018, dans l'ensemble de l'UE à 27. Cela représente une chute vertigineuse de 30% au cours des quinze dernières années. Schuh et al. (2019), L'emploi agricole dans l'UE : défis actuels et perspectives d'avenir, p 9, disponible en ligne : [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2019/629209/IPOL_STU\(2019\)629209_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2019/629209/IPOL_STU(2019)629209_EN.pdf)

² Le nombre de petites et moyennes exploitations a diminué, tandis que le nombre de grandes exploitations (plus de 100 hectares) a augmenté. Entre 2003 et 2013, le nombre d'exploitations de moins de 10 hectares est passé de 12,4 millions à 8,4 millions, soit une perte de 4 millions d'exploitations en seulement 10 ans (Source : Eurostat, 2013).

³ En 2013, seulement 6% des agriculteurs dans l'UE avaient moins de 35 ans (Source : Eurostat, 2013). Voir également : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/farming/documents/agri-farm-economics-brief-09_en.pdf

⁴ Cet article est tiré d'un article plus long - Le temps du changement dans la gouvernance foncière européenne, publié dans Droit à l'alimentation et à la nutrition, 2017, (pp 61 et al), https://www.righttofoodandnutrition.org/files/01_rtfanw-2017_eng_17_12_web_rz.pdf

⁵ La libre circulation des capitaux est l'une des « quatre libertés » qui constituent le marché commun européen. Voir Kay, Sylvia, Jonathan Peuch et Jennifer Franco. Étendue de l'accapement des terres agricoles dans l'UE. Bruxelles, Parlement Européen, 2015. Disponible sur : [www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/540369/IPOL_STU\(2015\)540369_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2015/540369/IPOL_STU(2015)540369_EN.pdf)

⁶ Voir, par exemple, dans cette publication, les occupations historiques de terres par le Syndicat des travailleurs agricoles (SOC) en Andalousie ; le mouvement Zone à Défendre (ZAD) en France; ou encore les succès notables des organisations paysannes roumaines qui ont réussi à empêcher la création de l'une des plus grandes mines d'or à Roşia Montană.

⁷ Le projet Hands off the Land (HoTL) visait à sensibiliser le public européen à l'accapement de terres. Ce réseau est par la suite devenu Hands ON The Land for Food Sovereignty (Hot4FS), une campagne collective de 16 partenaires qui inclue des paysans et des mouvements sociaux, des ONG de développement et environnementales, des organisations de défense des droits humains et des chercheurs militants, dans le but de sensibiliser à l'utilisation et la gouvernance de la terre, de l'eau et d'autres ressources naturelles et d'évaluer son impact sur la réalisation du droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire. Le réseau HoTL n'est plus actif en tant que tel mais il est aujourd'hui actif au sein du Groupe de Travail Nyeleni Europe sur la terre. Pour plus d'informations sur HoTL, veuillez visiter : www.handsontheland.net

⁸ Nyeleni Europe est le plus large mouvement européen visant à promouvoir la souveraineté alimentaire en Europe. Son objectif est d'élaborer des stratégies communes afin de repenser la façon dont nous structurons notre société autour de l'alimentation et l'agriculture d'aujourd'hui. Pour plus d'informations : <https://www.eurovia.org/campaign/nyeleni/>

⁹ ECVC et Hands off the Land. Concentration des terres, accapement des terres et luttes des peuples en Europe. Amsterdam: TNI, 2013. Disponible sur : <https://www.tni.org/en/publication/land-concentration-land-grabbing-and-peoples-struggles-in-europe-0>

¹⁰ Pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://www.accesstoland.eu/>

¹¹ ECVC, Terre de Liens et al. Pétition à l'attention du Parlement Européen. Préserver et gérer les terres agricoles européennes comme notre richesse commune : les organisations de la société civile appellent à une gouvernance européenne durable et équitable des terres agricoles, janvier 2015, disponible sur : <https://www.accesstoland.eu/Preserving-and-managing-European-farmland-as-our-common-wealth>

¹² Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.accesstoland.eu/-EU-Policy-

¹³ Kay et al., supra note 1.

¹⁴ Infographie TNI. Disponible sur : <https://www.tni.org/en/publication/land-for-the-few-infographics>

¹⁵ FAO. Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Rome: FAO, 2012. www.fao.org/docrep/016/i2801e/i2801e.pdf

¹⁶ Comité économique et social européen (CESE). Avis du CESE sur l'accapement des terres – une sonnette d'alarme pour l'Europe et une menace imminente pour l'agriculture familiale (avis d'initiative). Bruxelles: CESE, 2015. Disponible sur : <https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/acapement-des-terres-en-europe-agriculture-familiale>

¹⁷ Pour plus d'informations, veuillez consulter : http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-8-2017-0119_EN.html

¹⁸ Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.eurovia.org/european-parliament-calls-for-urgent-action-on-land-access-and-concentration-in-europe ; et www.handsontheland.net/time-to-change-europes-land-policy

¹⁹ Pour plus d'informations, veuillez consulter : ECVC. « Il ne peut y avoir de Déclaration sur les Droits des Paysans sans droit à la terre ». ECVC, le 6, décembre 2016. Disponible sur : www.eurovia.org/there-can-be-no-declaration-on-the-rights-of-peasants-without-the-right-to-land ; ECVC. Accès à la terre pour les Agriculteurs dans l'UE: Rapport de Conférence. Hands on the Land, décembre 2016, disponible sur : www.eurovia.org/event/access-to-land-for-farmers-in-the-eu-conference-report/ ; et ECVC. « Est-il temps de changer la gouvernance foncière européenne? » ECVC, 11 octobre 2016, disponible sur : www.eurovia.org/time-for-a-change-in-european-land-governance

²⁰ Pour plus d'informations, veuillez consulter : <http://landjustice.uk>

²¹ Veuillez consulter : <https://www.landjustice.uk/about-us/our-common-ground-statement>

²² Veuillez consulter : <https://www.landjustice.uk/category/working-groups/policy>

²³ Dale Harris, L. 6, novembre 2015), « Des affaires de corruption autour des transactions de Rabobank en Roumanie », De Correspondent. Disponible en ligne sur : <https://thecorrespondent.com/3589/tales-of-corruption-surround-rabobank-dealings-in-romania/790804243790-dbeb0905>

²⁴ Fiches d'information d'Eco Ruralis sur les cas d'accapement des terres : <https://ecoruralis.ro/web/en/Publications>

²⁵ Dale Harris, L., Semeniuc, S. 10, novembre 2015), « Une filiale de Rabobank accusée d'avoir loué des terres roumaines à des criminels », EU Observer. Disponible en ligne sur : <https://euobserver.com/investigations/130994>

²⁶ Der Spiegel 46/2015, « Bank unter „Landgrabbing“ -Verdacht! ». Disponible en ligne sur : <https://magazin.spiegel.de/EpubDelivery/spiegel/pdf/139688864>

²⁷ Dale Harris, L., Semeniuc, S. 16, décembre 2015), « Ces villageois n'ont rien à leur nom » Des Roumains forcés d'abandonner leur terre, ensuite vendue à une filiale néerlandaise de Rabobank pour un énorme profit » Disponible en ligne sur : <https://theblacksea.eu/stories/these-villagers-have-nothing-to-their-name>

²⁸ Dale Harris, L., Semeniuc, S. (2016), The Investigative Reporting Award 2016 Nominee. Disponible en ligne sur : <https://www.europeanpressprize.com/article/land-grabbing-in-the-eu-how-rabobank-is-profiting-of-theft-and-abuse-in-romania>

²⁹ Pour plus d'informations, consulter : <https://noalaimatselva.wordpress.com>

³⁰ Voir la Base de données Agriculture d'Eurostat : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/agriculture/data/database>

³¹ Par exemple, le registre foncier en Irlande www.landdirect.ie

³² Voir par exemple: Transnational Institute. « Land for the Few », Infographies, 2016. Disponible sur : <https://www.tni.org/en/publication/land-for-the-few-infographics>, et Access to Land Network, « Accès à la terre en Europe », Infographies, 2017. Disponible sur : <https://www.accesstoland.eu/-Infographics-Access-to-land-in-Europe->

³³ Voir par exemple: Greenhorns, un mouvement américain de Néo-Agrariens, <https://greenhorns.org>, ou le spectacle Three Acres and a Cow, créé par le militant britannique Robin Grey (dans ce Manuel).

³⁴ Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) donne cependant un cadre aux politiques foncières nationales. Son article 50 indique ainsi que le Parlement européen, le Conseil et la Commission « rendent possibles l'acquisition et l'exploitation de propriétés foncières situées sur le territoire d'un Etat membre par un ressortissant d'un autre Etat » dans certaines conditions.

³⁵ B. Grimonprez, Le droit de la justice foncière du XXI^e siècle in D. Pottier, P. Blanc et B. Grimonprez, La terre en commun : plaider pour une justice foncière, Fondation Jean Jaurès, 2019. Robert Levesque, Terre nourricière, si elle venait à nous manquer. Halte au pillage des biens communs, L'Harmattan, 2011

³⁶ Voir : <https://www.accesstoland.eu/The-tenant-farmers-statute>

³⁷ Le pas-de-porte est une pratique illégale par laquelle le fermier qui souhaite louer une terre agricole paye un droit d'entrée au locataire sortant et éventuellement au propriétaire de la terre.

³⁸ Pour plus d'information : AEIAR et SAFER, Politique, Régulation et instruments fonciers, Evolution des structures agricoles en Europe, 2016, http://www.aeiar.eu/wp-content/uploads/2016/04/Politique-r%C3%A9gulation-et-instruments-fonciers_v-def2.pdf. Voir aussi l'analyse des contextes pays sur : www.accesstoland.eu

³⁹ Cette disposition existe en Allemagne – Loi fédérale sur les locations (1952/ 1985) – mais elle n'est pas appliquée.

⁴⁰ Les agro-holdings, ou agro-exploitations, sont des entreprises agricoles à grande échelle gérant au moins dix mille hectares de terres.

⁴¹ Veuillez consulter : <https://beta.landmatrix.org/data/?country=804&more=170>

⁴² Pour une définition, veuillez consulter : <http://www.duhaime.org/LegalDictionary/E/Emphyteusis.aspx>

⁴³ Veuillez consulter : <https://www.mhp.com.ua/uk/operations/biogas>

⁴⁴ Sur les marchés locaux, outre la question des prix, la proximité et les liens interpersonnels peuvent jouer un rôle clé. Des vendeurs peuvent préférer vendre à leurs voisins, qu'ils connaissent et en qui ils savent capables de payer, plutôt qu'à un acheteur extérieur, même si celui-ci offre un prix un peu plus élevé.

⁴⁵ Dans certains cas, l'inconvénient de cette mesure est que plus une ferme est grosse, plus elle a de voisins, ce qui peut accélérer la concentration foncière.

⁴⁶ Au Bade-Wurtemberg, l'agence foncière peut acheter avant d'avoir trouvé un acquéreur à qui revendre les terres.

⁴⁷ Sauf en France, dans les cas où la vente porte sur l'intégralité des parts d'une compagnie, ce qui peut facilement être contourné en vendant dans un premier temps 95% des parts, par exemple, et en vendant les 5% restant lors d'une seconde vente.

⁴⁸ Le Crofting est un système social unique qui découle du défrichement des terres des Highlands. Il se caractérise par une production alimentaire à petite échelle sur des petites parcelles. Historiquement, les crofts étaient délibérément maintenus sous le niveau d'autosuffisance par les grands propriétaires fonciers afin d'obliger les fermiers à travailler pour eux. Outre l'agriculture, les Crofters ont donc généralement d'autres activités essentielles pour leurs revenus et pour l'économie rurale. Il y a plus de 17 700 crofts dans les Highlands et les îles et plus de 12 000 familles de fermiers représentant environ 30 000 personnes. Pour en savoir plus, consultez : <https://www.crofting.org/aboutus>

⁴⁹ Veuillez consulter : <https://www.eservices.ros.gov.uk/rcil/ros/rcilcb/presentation/ui/pageflows/viewCountrySummary.do>

⁵⁰ FN SAFER, Le prix des terres, Synthèse, L'essentiel des marchés fonciers ruraux en 2018, en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture, mai 2019 : <https://www.safefr.fr/app/uploads/2019/05/3-2019-SYNTHESEPDT20187-BD.pdf>.

⁵¹ Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux, disponible à : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32015L0849>

⁵² Communication interprétative de la Commission européenne sur l'acquisition de terres agricoles et le droit de l'Union Européenne, C/2017/6168, Octobre 2017, disponible à : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52017XC1018%2801%29>

⁵³ Dans le cas des projets de vente de parts sociales, les administrations ou agences foncières devraient pouvoir préempter en cas de vente de la totalité ou d'une partie des parts. Dans le cas de vente partielle, le plus efficace est d'établir des critères (plutôt qu'un seuil) pour autoriser ou refuser la vente. Il ne sert à rien de préempter sur 10 ou 30 % des parts d'une société s'il n'est pas possible d'en prendre le contrôle stratégique ; ce système pourrait s'avérer coûteux et inefficace.

⁵⁴ Consulter la bibliographie pour les références.

⁵⁵ Le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP) a élaboré un Manuel populaire présentant en détail les Directives foncières et la manière de les employer : <https://www.foodsovereignty.org/fr/peoplesmanual>

⁵⁶ Pour plus d'informations, consulter http://www.cdep.ro/pls/proiecte/upl_pck2015.proiect?idp=17137

⁵⁷ Voir diverses recommandations dans de nombreux rapports : <https://www.accesstoland.eu/Reports->

⁵⁸ Directives foncières, paragraphe 3B6. Les Directives foncières mentionnent explicitement la consultation comme un élément de gouvernance responsable dans les chapitres sur : la reconnaissance des différentes formes de droits fonciers (paragraphe 4.4 et 4.10); l'élaboration de politiques, de lois et de procédures (para. 5.5); l'utilisation et l'attribution des terres publiques (para. 8.6 et 8.7); la reconnaissance des droits d'occupation informels (para. 10.3); les investissements (para. 12.5, 12.9, 12.10 et 12.11); la réforme agraire redistributive (para. 15.4 et 15.6); les expulsions (para. 16.2); l'aménagement du territoire (para. 20.2); la négociation et la mise en œuvre de mesures d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique (para. 23.2 et 23.3). Le paragraphe 9.9 réaffirme le principe du consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones. Le paragraphe 26.2 appelle les États à mettre en place ou à utiliser les plateformes nationales multipartites existantes pour mettre en œuvre, suivre et évaluer l'impact des Directives sur les droits d'occupation des terres, la sécurité alimentaire, la réalisation du droit à une alimentation adéquate et le développement durable.

⁵⁹ Voir : <http://www.fian.be/Le-Gouvernement-wallon-a-adopte-la-reforme-du-bail-a-ferme?lang=fr> et <https://terre-en-vue.be/actualite/article/bail-a-ferme-que-elles-nouveautes>

⁶⁰ Voir : <http://www.loc.gov/law/foreign-news/article/sweden-supreme-court-recognizes-sami-indigenous-groups-exclusive-right-to-confer-hunting-and-fishing-rights-in-sami-area/> et <https://www.theguardian.com/world/2020/jan/23/indigenous-reindeer-herders-sami-win-hunting-rights-battle-sweden>

⁶¹ La section suivante est basée en partie sur le Manuel Populaire sur les Directives Volontaires sur l'Administration des Terres, des Zones de Pêches et des Forêts, chapitre 3.

⁶² Source : Eurostat, Evolution de la SAU - pour plus d'informations, veuillez consulter : <https://www.accesstoland.eu/Infographics-full-references->

⁶³ Agence européenne de l'environnement (AEE), The European Environment, State and Outlook 2010 (SOER), Land use, see:

<http://www.eea.europa.eu/soer/europe/land-use>

⁶⁴ Pour plus d'informations, veuillez consulter : <http://nona45.fr>

⁶⁵ Pour plus d'informations, voir : Confédération paysanne du Rhône, communiqué de presse: Mobilisation monstre contre l'A45 1, 3 juillet 2017,

http://rhone.confederationpaysanne.fr/rp_article.php?id=6016

⁶⁶ Voir : Coordination des Opposant.es à l'A45, Abandon de l'A45: victoire des Opposant.es! On reste mobilisé.es <http://nona45.fr/abandon-de-la45-victoire-oppoissant-es>

⁶⁷ La population locale a chuté à environ 2600 habitants en 2011 et continue de baisser.

⁶⁸ Pour plus d'informations sur les actions individuelles et les étapes chronologiques entreprises par SRM, voir www.rosiamontana.org

⁶⁹ Pour plus d'informations sur la soi-disant loi RM, voir <https://www.rosiamontana.org/content/parliament-says-no-gabriel-resources?language=en>

⁷⁰ Pour plus de détails sur l'affaire no. ARB / 15/31, veuillez lire : <https://www.rosiamontana.org/content/end-affair-gabriel-sue-romania-over-ro-ia-montan-ids-case?language=en> et pour des spécificités sur l'affaire dans le cadre du Mécanisme de règlement des différends entre investisseurs, veuillez consulter : <https://www.rosiamontana.org/content/international-investment-arbitration-101?language=en>.

⁷¹ Calculé avec les données de "Numero de explotaciones, superficie total y superficie agricola utilizada (SAU) según tamaño en Andalucía, 2009" Instituto de Estadística y Cartografía de Andalucía, Consejería de Economía. La plupart des données proviennent du Recensement agricole du Bureau espagnol pour les statistiques nationales, réalisé en 2009.

⁷² La Loi de Réforme agraire 8/1984 ainsi que la Loi 34/1979 concernent les exploitations qui sont « manifestement amélioratoires, ouvrant la voie à l'expropriation du domaine ou l'utilisation de l'exploitation, pour l'application d'un plan d'amélioration forcée en cas de violation des obligations inhérentes à la fonction sociale de la propriété foncière et particulièrement en cas de sous-exploitation ».

⁷³ Ce passage fait référence aux droits et devoirs fondamentaux énoncés dans le chapitre premier de la Constitution ainsi que dans les principes directeurs de politique économique et sociale énoncés dans l'article 40.1, qui établit la promotion de conditions favorables au progrès social et économique pour une distribution plus équitable des revenus personnels et régionaux, de même que la subordination de la richesse du pays à l'intérêt général lorsque nécessaire, permettant l'expropriation d'actifs pour un coût justifié d'activités publiques ou d'intérêt social.

⁷⁴ La Région peut « accorder l'expropriation du domaine ou de son utilisation, imposer des plans d'amélioration forcée en cas de non-conformité aux obligations inhérentes à la fonction sociale de la propriété foncière et particulièrement à sa sous-utilisation ».

⁷⁵ Voir : <https://www.eurovia.org/urgent-call-for-support-of-soc-sat-against-eviction-cerro-libertad>

⁷⁶ Voir : https://www.eurovia.org/wp-content/uploads/2019/04/Mocion-SOC_Somonte.pdf

⁷⁷ Voir : <https://www.gazettaufficiale.it/eli/id/1978/08/16/078U0440/sg>

⁷⁸ Association Citoyenne Intermunicipale des Populations concernées par le projet d'Aéroport de Notre Dame des Landes (Acipa) : <https://www.acipa-ndl.fr/>

⁷⁹ Collectif d'élus doutant de la pertinence de l'aéroport (CéDpa) : <https://aeroportnddl.fr>

⁸⁰ La notion de « Zone à défendre » est le contrepoint de celle de « zone d'aménagement différée », outil d'urbanisme destiné à permettre à une collectivité publique de préempter des terres au fil du temps afin de constituer la réserve foncière nécessaire à un projet d'aménagement (route, aéroport, etc.). Les habitants et occupants de NDDL – les « zadistes » - se sont emparés de cette notion de zone à défendre, comme l'ont fait les occupants des zones à défendre qui se sont depuis multipliées en France.

⁸¹ Voir : <https://www.acipa-ndl.fr/actualites/communiqués-de-presse/item/174-communiqué-de-presse-des-copains-44-et-35-appel-a-mobilisation>

⁸² Voir les rassemblements estivaux : Semaines et Démocratie en 2016 <https://www.notredamedeslandes2016.org/> et De nos terres à la Terre en 2017 <https://www.notredamedeslandes2017.org>

⁸³ Voir : http://ensemble.forum28.net/2017-08-22_Six_points_Avenir_ZAD_Notre-Dame-des-Landes_p306.html

⁸⁴ Contribution de l'Association pour un Avenir Commun dans le Bocage à la construction d'un projet de territoire post-aéroport du Grand Ouest : https://zad.nadir.org/IMG/pdf/territoireenvironnementalhabite_v1.2.pdf

⁸⁵ L'histoire de Co.r.ag gio est présentée dans le documentaire *Ici, ailleurs, la terre qui nous nourrit*, documentaire du réseau Access to Land, 2017: <https://www.accesstoland.eu/-Our-film-The-Land-for-our-Food->

⁸⁶ Voir: <https://www.communitylandadvice.org.uk/>

⁸⁷ GIEC, Réchauffement planétaire de 1,5°C, résumé à l'intention des décideurs, novembre 2019,

https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf

⁸⁸ Le calculateur fonctionne par agrégation et articulation des statistiques du Ministère de l'Agriculture, de l'Agence nationale de sécurité de l'alimentation et de l'environnement (ANSES), et plusieurs autres bases de données publiques et scientifiquement validées portant sur quatre registres d'impacts écologiques : le sol, l'air, l'eau, la biodiversité.

⁸⁹ Voir: <https://www.boerenbruxselpaysans.be>

⁹⁰ BoerenBruxselpaysans est composé des organisations suivantes: Bruxelles Environnement (coordination), la Commune d'Anderlecht, la Maison Verte et Bleu, CREDAL, Le Début des Haricots et Terre-en-vue.

⁹¹ Site du Mouvement Terre-en-vue (association – asbl, coopérative et fondation) : <https://terre-en-vue.be>

⁹² Une étude cartographique réalisée en 2015 par Terre-en-vue a permis d'estimer que 170 ha de terres étaient potentiellement mobilisables ou déjà mobilisés pour le développement d'une activité agricole.

⁹³ Source: Eurostat, Enquête sur la structure des exploitations agricoles, 2013, [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Farm_structure_survey_2013_-_main_results#Farm_managers_%20by_age)

⁹⁴ Ce texte a été rédigé sur la base d'échanges avec un fondateur et des partenaires de la CIAP ainsi que des documents de bilan et de présentation publiés par la CIAP. L'auteure remercie vivement Paul Bonhommeau et Benoit Rolland.

⁹⁵ Voir : <http://ciap-pdl.fr/>

⁹⁶ Lire Tanguy Martin, *Terre de Liens Pays de Loire, When a farm incubator and a community land trust cooperate to organise farm succession and entry of a newcomer to farming*, in *Access to Land Network, Europe's New farmers: Innovative ways to enter farming and access land*, 2017:

<https://www.accesstoland.eu/Access-to-land-for-new-entrants>

⁹⁷ Une version plus longue de cet article a été publiée pour la première fois dans *Access to Land Network, Europe's New farmers: Innovative ways to enter farming and access land*, 2017 <https://www.accesstoland.eu/Access-to-land-for-new-entrants>

⁹⁸ Sur les Ecoles de Bergers, voir: www.shepherdnet.eu et www.escoladepastores.es. Sur l'Ecole des Bergers de Catalogne, voir (en anglais):

<http://www.escoladepastoresdecatalunya.cat/?lang=en> et <http://www.accesstoland.eu/Rurbans-School-of-Shepherds> Lire aussi une étude de cas sur l'école des bergers et l'initiative d'accès à la terre Terra Franca en Catalogne: <https://www.accesstoland.eu/Rurbans-and-Terra-Franca-Catalonia>

⁹⁹ Regardez le film produit par le réseau Access to land, Ici, ailleurs, la terre qui nous nourrit, 2016, qui présente Anna: <http://www.accesstoland.eu/film-Land-for-our-food>

¹⁰⁰ À Llessui, les « droits de la montagne », c'est-à-dire les droits qui vous permettent d'utiliser les terres communes de la montagne, sont hérités.

¹⁰¹ Définition adoptée par Urgenci, le réseau international pour l'agriculture soutenue par la communauté (AMAP), 2016,

<https://urgenci.net/french/declaration-europeenne-des-csa/>

¹⁰² Voir: Dottenfelder Hof: www.accesstoland.eu/Dottenfelder-Hof et Fordhall Farm www.fordhallfarm.com

¹⁰³ Pour plus d'informations, voir : www.accesstoland.eu

¹⁰⁴ Cet article a été initialement publié dans Urgenci et Access to Land Network, *Access to Land and Community Supported Agriculture: stories from Europe*, 2017, <https://www.accesstoland.eu/Access-to-land-and-Community-Supported-Agriculture>

¹⁰⁵ Pour plus d'informations, voir : www.ochsenherz.at

¹⁰⁶ Pour plus d'informations, voir : <http://www.bdgrondbeheer.nl/>

¹⁰⁷ En atteignant jusqu'à 68 000€ par hectare (Eurostat 2017), les prix des terres agricoles aux Pays-Bas comptent parmi les plus élevés en Europe.

¹⁰⁸ Veuillez consulter: <http://toekomstboeren.nl/english/>

¹⁰⁹ Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire, <https://www.foodsovereignty.org/fr/le-cip>

¹¹⁰ Voir: <https://viacampesina.org/en/urgent-call-for-support-of-soc-sat-against-eviction-at-cerro-libertad>

¹¹¹ Veuillez consulter: <http://occuponsleterrain.be>

¹¹² Les SAFER sont des agences foncières qui interviennent comme régulateurs du marché foncier - voir encadré ci-dessus.

En Europe, une myriade d'expériences et de luttes pour la terre sont apparues et se sont développées afin de protéger les terres agricoles et d'offrir un accès à la terre pour l'agriculture agroécologique et paysanne, souvent de manière collective. Malgré les difficultés, ces luttes démontrent qu'il existe des manières de protéger les terres agricoles en tant que ressource collective fondamentale, en offrant un accès à la terre pour les jeunes, les travailleurs ruraux sans terre, les néo-agriculteurs et l'agroécologie, tout en luttant contre l'accaparement, la concentration et la destruction des terres.

Ce manuel est publié par la Plateforme Nyéléni Europe et Asie Centrale pour la Souveraineté Alimentaire, le mouvement européen pour la souveraineté alimentaire. Il vise à donner de l'espoir et de l'inspiration au mouvement européen pour la souveraineté alimentaire afin de soutenir les luttes locales pour la terre. Il vise également à appuyer leurs mobilisations en présentant diverses approches et options stratégiques, à partir de témoignages et d'expériences de terrain.